© epures

Juin 2015

Contrat de Ville
de la Communauté d'agglomération Loire Forez et de la Ville de Montbrison

Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Loire Forez et de la Ville de Montbrison

Sommaire

Sommaire 4

Editoriaux 11

Cadre réglementaire 17

1- La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine 19

2- Le statut du présent document 19

Le territoire 21

1- Présentation générale de la Communauté d'agglomération de Loire Forez 23
1-1- Un territoire diversifié 23
1-2- Une démographie dynamique 24
1-2-1- Une population très inégalement répartie 24
1-2-2- Une forte croissance démographique 24
1-2-3- Une population jeune 25
1-2-4- Un vieillissement de la population 25
1-3- Une situation sociale globalement favorable 25
1-3-1- Une transformation de la structure sociale 25
1-3-2- Des revenus supérieurs à la moyenne, mais d'importantes disparités territoriales 26
1-3-3- Une élévation du niveau de formation 26
1-4- Un développement important de l'habitat 27
1-4-1- Une croissance de la construction 27
1-4-2- Une progression de la planification urbaine 27
1-5- Un territoire d'emploi entreprenant 28
Une activité commerciale en progression 28
1-6- Une forte croissance des déplacements 29

2- Présentation de la commune de Montbrison 29
2-1- Montbrison est une ville attractive 30
2-2- Démographie 30
2-3- Situation sociale 31

3- Le quartier prioritaire de Beauregard 31
3-1- Beauregard, dans son environnement 32
3-1-1- Un quartier qui profite de l'attractivité de la ville-centre à l'échelle de l'Agglomération et du Pays du Forez 34
3-1-2- Une baisse de la population sur le quartier dans un contexte de ralentissement de la croissance démographique sur Montbrison et de périurbanisation 34
3-1-3- Un quartier non enclavé, doté d'équipements structurants et de services situé dans la dynamique urbaine montbrisonnaise 34
3-2- Les principales caractéristiques du quartier 37
3-2-1- Une proportion très importante de familles monoparentales et de personnes isolées et une faiblesse de la vie de quartier qui participe de l'isolement des personnes 37
3-2-2- Une précarité importante et de nature diverse 38
3-2-3- Une population jeune fortement présente dans le quartier vécu 42
3-2-4- Entre l'emploi précaire et le chômage, de forts enjeux d'insertion professionnelle, en particulier pour les femmes 43

3-2-5- Un faible niveau de formation 45
3-2-6- Des problématiques de santé accrues sur le quartier Beauregard 47

L'organisation territoriale du Contrat de Ville 51

1- Les orientations stratégiques de la Communauté d'agglomération pour son territoire 53
1-1- Enjeu 1 : conforter Loire Forez comme un territoire entreprenant, conjuguant économie résidentielle et économie productive, de façon à générer un développement équilibré, générateur d'emplois locaux tout en soutenant l'innovation 53
Consolider et développer une économie productive ouverte sur l'extérieur et génératrice d'emplois locaux 54
Dynamiser le tissu de commerces et services de proximité et conserver un maillage de commerces et services. 54
Renforcer le lien avec les entreprises du territoire par une animation économique de terrain.
Soutenir les nouvelles formes d'économie collaborative 55
Mettre en adéquation les ressources humaines, les qualifications locales et les besoins d'emploi. 55
1-2- Enjeu 2 : Maintenir un urbanisme de qualité et créateur de liens qui anticipe les évolutions urbaines en accompagnant la reconquête et la dynamisation des centres villes et des centres bourgs. 56
Garantir un habitat adapté au parcours résidentiel des habitants, afin que chacun puisse trouver sur le territoire des solutions de logement en adéquation avec ses besoins. 57
Favoriser une mobilité durable pour tous sur le territoire, assumer pleinement nos compétences en matière de transports scolaires et de transports urbains, rechercher des réponses adaptées aux besoins de chacun, mettre en œuvre des actions en faveur d'un territoire durable. 58
1-3- Enjeu 3 : Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants en offrant des lieux de vie inclusifs avec une attention particulière aux besoins des publics les plus fragiles 59
Dynamiser la vie culturelle du territoire en tant que levier d'attractivité du territoire et renforcer les équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire 60
1-4- Enjeu 4 : structurer pour un territoire équilibré, un environnement de qualité et un cadre de vie valorisé 60

2- Etat des lieux de la politique de la ville au sein de la Communauté d'agglomération Loire Forez 61
2-1- Les dispositifs contractuels de développement équilibré des espaces ruraux et urbains 61
2-2- Les dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire 61
Participation au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Forez 61
Participation à la Mission Locale du Forez (jeunes de 16 à 25 ans) 62
Participation au dispositif expérimental sur le département de la Loire « Garanties jeunes » pour les 18/25ans et 16/18 sur critères spécifiques 62
Participation au Contrat Territorial de l'Emploi et la Formation sur les thématiques spécifiques de l'emploi des jeunes, des femmes et du public en insertion 62
2-3- Les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance 62

3- Organisation des équipes et pilotage du Contrat de Ville 63
3-1- Modalités de pilotage 63
3-1-1- Le comité de pilotage 63
3-1-2- Le comité technique (incluant l'équipe interministérielle) 63
3-1-3- Les groupes de réflexion thématique par pilier 63
3-1-4- Etat des lieux et évolution envisagée dans le domaine de la participation citoyenne. 64

Etat des lieux sur la Ville de Montbrison 64
La participation des habitants dans le cadre des Contrats de Ville 2015-2020 64
La participation des habitants au Contrat de Ville du territoire de la Communauté d'agglomération Loire Forez 65
Constitution du Conseil Citoyen 65
Calendrier 66
3-2- L'ingénierie 66
3-2-1- La composition de l'équipe projet intercommunale 66
3-2-2- La composition de l'équipe projet communale 66

Définition du cadre stratégique : le diagnostic participatif du quartier de Beauregard 67

1- Le diagnostic participatif établi par pilier 69
1-1- La méthode de réalisation du diagnostic territorial intégré 71
1-1-1- Rappel des objectifs de la démarche 71
1-1-2- Les outils et les étapes 72
Synoptique du déroulement de la démarche : 72
Eléments de calendrier : 73
Focale sur le processus d'élaboration des enjeux 73
1-2- Les forces et les faiblesses du quartier dans son environnement 73
1-2-1- Les principaux constats retenus par les acteurs 73
Sur le plan de la cohésion sociale 74
Sur le plan économique et de l'emploi 75
Sur le plan urbain et de l'habitat 75
Sur le plan des politiques publiques et du partenariat 76
Sur l'image du quartier 76
1-2-2- L'analyse atouts / faiblesses 77
Les principales forces identifiées 77
Les principales faiblesses identifiées 77
1-2-3- Besoins et enjeux d'intervention identifiés lors des ateliers collectifs 78

2- Le quartier vécu : définition 79
Economie – Emploi – Formation 79
Habitat – Logement 79
Santé – Social 79
Education 79
Entraide sociale 79
Socio-culturel 80
Culturel 80
Sport 80
Les services et structures de la Communauté d'agglomération Loire Forez 80
Les services du Conseil départemental de la Loire 80
Les services de la Caisse d'Allocation Familiales de la Loire 80
Les services de l'UDAF 80
Les services de l'Inspection de l'Education Nationale et ses établissements 80

Des enjeux aux besoins d'intervention : objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions 81

La démarche 83
La définition des objectifs 83
La déclinaison en besoins d'intervention 83

Un objectif stratégique transversal : renforcer l'attractivité du quartier et les liens avec le reste du territoire 84

1- Le pilier cohésion sociale **85**
Les principaux constats identifiés à l'échelle de l'agglomération 85
L'offre d'accueil et de loisirs, l'accompagnement des publics et le tissu associatif 85
La démarche participative santé 85
Les principaux constats identifiés à l'échelle du quartier de Beauregard 86
1-1- Redynamiser la vie de quartier 87
1-2- Améliorer l'accès des jeunes à une offre de loisirs socioéducative, socioculturelle et sportives 88
1-3- Accompagner les parents et les jeunes dans le domaine de l'éducation 88
1-4- Permettre et encourager des modes de vie favorables à la santé 89

2- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain **91**
Les principaux constats identifiés à l'échelle de l'agglomération 91
Les principaux constats identifiés à l'échelle du quartier de Beauregard 91
2-1- Maintenir et développer les services au sein du quartier 93
2-2- Améliorer et adapter le parc d'habitat 94
2-3- Assurer une bonne gestion des espaces publics ou communs 95

3- Le pilier emploi et développement économique **97**
Les principaux constats à l'échelle de l'agglomération 97
Les principaux constats à l'échelle du quartier de Beauregard 97
3-1- Mobiliser les personnes éloignées de l'emploi afin qu'elles bénéficient du droit commun 99
3-2- Améliorer l'accès aux services des personnes sans emploi 100
3-3- Accroître les possibilités de formation et de qualification des personnes sans emploi 101

La prise en compte des axes transversaux **103**

1- La jeunesse **105**

2- La lutte contre la discrimination et égalité de traitement **106**

3- L'égalité femmes – hommes **106**

4- La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté **107**

Les engagements des partenaires **109**

1- Les engagements de l'Etat **111**
1-1- Volet social du Contrat de Ville 112
1-2- Volet Urbain du contrat 113
Les aides apportées au titre du contrat de plan Etat-Région (2014-2020) 113
Le droit commun « État » : BOP 135, crédits ANAH 113
Les aides indirectes apportées par l'État 114
1-3- Pilotage et suivi du contrat 114

2- Les engagements de la Communauté d'agglomération Loire Forez **115**

3- Les engagements de la Ville de Montbrison **116**

4- Les engagements de la Région Rhône-Alpes **117**
La nécessité d'une vision à long terme 117
Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté 118
Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs 118

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) 119
Des moyens dédiés à un engagement fort 119

5- Les engagements du Département de la Loire 119
Les actions et outils mobilisables 121

6- Les engagements de la Caf et ses priorités d'intervention 125
Dans le cadre de la Cog 2013-2017, la Caf déclinera les objectifs suivants que lui confie l'Etat en lien avec les contrats de la Ville 125
Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants 125
Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité 125
Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles 125
Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances 126
Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale 126
Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables 126

7- Les engagements de Pôle Emploi 126
Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville 127
7-1- L'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) 127
7-2- Le club séniors 127
7-3- L'action Job academy 127
7-4- L'augmentation de l'accompagnement renforcé 127
7-5- Les ateliers développés sur l'agence de Montbrison : 128
Atelier « cadres » : 128
Ateliers « création d'entreprise » : 128
Atelier « Créer son entreprise pourquoi pas » 128
Atelier « Organiser son projet de création d'entreprise ». 128
Atelier « Pole emploi.fr » : 128
Atelier « CV en ligne » : 128
Atelier « réseaux sociaux » : 128
Atelier « orientation » : 129
Atelier « décider de se former » : 129
Atelier « Validation des Acquis de l'Expérience » : 129
7-6- Un forum de recrutement 129
7-7- L'accès aux services de l'agence de services spécialisés délocalisés sur l'agence de Montbrison 129
7-8- L'accompagnement Global 129
7-9- Pour une meilleure complémentarité et pour lever les freins connexes 130
7-10- Le déploiement des contrats aidés et des contrats d'alternance 131
7-11- L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) 131
7-12- Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi 131
7-13- L'aide à la création d'entreprise 132
7-14- Lutter contre la discrimination 133
7-15- Lutter contre le déficit de réseau professionnel 133
7-16- Renforcer le partenariat local 133

8- Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations 133
En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville 134
En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville 134
En ce qui concerne le volet logement 134

9- Les engagements de l'Association des Maîtres d'Ouvrage Sociaux de la Loire (AMOS42) 135

9-1- Les orientations de l'inter-organisme AMOS 42 135
Un contexte particulier 135
9-2- Les Engagements d'AMOS 42 pour le Contrat de Ville 2015-2020 136
La Convention de réhabilitation 136
Le locataire au centre des réflexions : la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) : 136

10- Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie 137
La contribution de La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Etienne/Montbrison 137
La mobilisation de ses compétences 138

11- Les engagements de la Chambre des Métiers 138
11-1- Les orientations de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et son offre de services 138
L'entreprise artisanale : 138
L'organisation : 138
Les engagements : 138
11-2- La contribution de la CMA au contrat de ville 2015-2020 138
Le cadre de vie et le renouvellement urbain 139
L'emploi et le développement économique 139
La mobilisation de ses compétences : 139

12- Les engagements de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 139

Les signataires 143

Table des sigles et abréviations 147

Editoriaux

Depuis plus de vingt ans, sur l'impulsion gouvernementale, la politique de la ville poursuit l'ambition de corriger les inégalités entre les territoires, de réduire les écarts de développement les plus flagrants entre les quartiers et les unités urbaines voisines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, à travers le développement de l'activité économique et l'accès à l'emploi. La politique de la ville doit ainsi se comprendre comme un engagement de solidarité nationale qui relève essentiellement de la responsabilité de l'Etat. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a réaffirmé ces fondements tout en leur apportant certains infléchissements. En adoptant une nouvelle géographie prioritaire, en concentrant les moyens sur des quartiers identifiés à partir d'un critère unique, le revenu des habitants, en mobilisant des actions relevant des politiques publiques de droit commun. C'est ainsi que le quartier de Beauregard à Montbrison a pu être intégré à la politique de la ville : les nouveaux territoires ne sont donc plus seulement des quartiers de banlieue adossés à de grandes villes. A travers ce quartier, un nouveau visage de la politique de la ville se dessine.

Le contrat de ville détaillé dans les pages suivantes, est la résultante d'un travail conduit en commun entre les responsables de la Communauté d'agglomération Loire Forez, la commune de Montbrison et de l'Etat. Cette gouvernance a permis d'élaborer en six mois un projet relayant les aspirations, les besoins et les attentes des habitants concernés, tout en s'appuyant aussi sur l'expertise des spécialistes des domaines concernés, et au premier chef ceux de l'action sociale. Il reprend tout naturellement les grands axes de la politique de la ville (la cohésion sociale et la citoyenneté, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique) pour les déployer à l'échelle du quartier de Beauregard, en écho aux spécificités de ce territoire. Faisant ainsi s'échafauder une nouvelle dynamique publique partenariale. Son succès devra naturellement à l'engagement des acteurs comme à la pertinence du diagnostic qui l'a fondé. Mais, par-dessus tout, il devra à l'adhésion des habitants de ce quartier de Montbrison qui aspirent à ce renouveau et, à bien des points de vue, à une amélioration durable de ce qui constitue leur quotidien.

Fabien SUDRY,
Préfet de la Loire

Porter une dynamique de cohésion pour le territoire

A l'heure où certains repères au sein de notre société peuvent être malmenés et les équilibres fragilisés, il est nécessaire de réaffirmer notre désir de vivre-ensemble.

Prendre en compte les inégalités, tout mettre en œuvre pour les réduire et construire pas à pas une société inclusive, qui ne laisse personne en marge et qui permette à chacun d'être acteur de son avenir, ce sont bien là les enjeux qui doivent conduire nos actions coordonnées dans le cadre des politiques de la ville.

Le contrat de ville pour le quartier de Beauregard, fruit de riches échanges entre institutionnels, acteurs associatifs et habitants, exprime une volonté, montre le chemin à suivre. Il permettra d'imaginer des solutions pour améliorer les conditions de vie économiques et sociales sur ce quartier. Il est également intégré dans la communauté plus large que constitue Loire Forez pour marquer clairement le souhait d'appréhension globale de cette solidarité.

Nous savons que l'accompagnement des populations en difficulté est au cœur des missions de chaque maire et de chaque élu de Loire Forez. Notre objectif est de permettre ainsi de porter une dynamique qui rayonnera bien au-delà des frontières de ce quartier et qui pourra bénéficier à tous les habitants de notre territoire.

Alain BERTHEAS,
Président de la Communauté d'agglomération Loire Forez.

Notre Beau Regard

Le contrat de ville est un moment fort de notre vie et de notre action municipale.
A l'engagement déterminant des partenaires : l'Etat, la Communauté d'agglomération et la Ville, s'ajoute celui des habitants du quartier de Beauregard.
L'objectif des uns et des autres est le même : prévoir et mettre en place des actions destinées à améliorer les conditions de vie du quartier.
Des actions concrètes car c'est cela que tous attendent.
Le lien avec les habitants, qui a été établi et sera maintenu pendant toute la durée du contrat, est le meilleur gage qui puisse être donné.
Chacun pourra ainsi vérifier au jour le jour, au mois le mois, la réalisation de nos projets.
Avec une attention toute particulière à notre jeunesse qui porte notre avenir et nos espoirs, c'est ensemble que nous ferons entrer ce quartier dans une nouvelle dynamique.
Un quartier qui redeviendra à la hauteur de son nom Beau regard.

Christophe BAZILE,
Maire de Montbrison

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cadre réglementaire

1- La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

« Les Contrats de Ville de nouvelle génération qui succèderont, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément rénovée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. […]

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville en rappellent les principes structurants :

- *un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;*
- *un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés*
- *un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales*
- *un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants. »*[1]

2- Le statut du présent document

Le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Loire Forez concerne un unique quartier, Beauregard, situé à Montbrison. Le processus d'élaboration de ce contrat a abouti à la rédaction d'un document qui :

- présente les orientations stratégiques du projet de territoire de l'agglomération
- repère les enjeux prioritaires et les organise autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi
- décline ces enjeux prioritaires en objectifs stratégiques et opérationnels
- identifie, à partir de ces objectifs, les besoins d'intervention.

Comme il ne concerne qu'une commune, le présent document intègre dès à présent le contexte local et décrit l'implication de la Ville de Montbrison ; aussi il ne fera pas l'objet d'une déclinaison communale. En revanche, il sera complété par des déclinaisons thématiques sous forme de conventions d'application, qui seront alors inscrites en annexes.

[1] CONTRAT DE VILLE DE NOUVELLE GENERATION : Proposition d'architecture, CGET, Novembre 2014.

Le territoire

1- Présentation générale de la Communauté d'agglomération de Loire Forez[2]

1-1- Un territoire diversifié

La Communauté d'agglomération Loire Forez, créée en décembre 2003, se compose de 45 communes et s'inscrit dans le territoire des Pays du Forez (lui-même constitué de huit intercommunalités regroupant 136 communes). Elle couvre 75 000 hectares et compte près de 78 000 habitants. Particulièrement étendue avec des distances importantes entre ses communes les plus éloignées (jusqu'à 60 km), ces 45 communes représentent des réalités variées : communes de plaine / communes de montagne, communes rurales / péri-urbaines / urbaines.

Le territoire est structuré autour de deux principaux pôles urbains : Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert, villes de 15 000 habitants chacune. En dehors de ces deux centralités et des 6 communes périurbaines, le territoire comprend 37 communes rurales dont 18 communes de montagne.

- Montbrison constitue le pôle d'attractivité principal du centre du territoire.
- le sud du territoire est polarisé par l'agglomération stéphanoise.
- les communes du reste du territoire subissent l'attraction de plusieurs pôles, et sont dites « multipolarisées » : Montrond-les-Bains et Saint-Galmier/Veauche pour la frange est, Saint-Jean-Soleymieux et Saint-Bonnet-le-Château pour la frange ouest, Boën pour les communes de montagne du nord du territoire.

Les habitants de Loire Forez bénéficient de la présence de services et d'équipements variés, principalement concentrés à Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert, ainsi que sur les communes de plaine situées le long des voies de communication. Le niveau d'accès aux équipements est toutefois très inégal, en fonction du lieu de résidence, les zones de montagne étant plus éloignées des équipements, à l'exception de la commune de Chalmazel.

On note une progression notable du taux d'équipements pour la petite enfance du territoire, avec la construction de plusieurs crèches et microcrèches, équipements essentiels compte tenu de l'arrivée de nouvelles familles sur Loire Forez.

L'offre de services et de loisirs en direction des jeunes, bien que présente sur l'ensemble du territoire, reste toutefois moins développée au regard des évolutions démographiques (forte croissance des moins de 18 ans).

Le territoire bénéficie de la présence d'un centre hospitalier à Montbrison. Toutefois, Loire Forez reste moins équipé que la moyenne en professionnels de santé : on compte par exemple 0,71 médecins généralistes pour 1 000 habitants sur Loire Forez, contre 0,98 dans la Loire, pour une offre essentiellement concentrée dans la plaine.

---

[2] Source : diagnostic du projet de territoire, Sitelle.

La culture est relativement développée sur Loire Forez avec la présence, sur les communes centre, de musées labellisés (musée des civilisations, musée d'Allard), du théâtre des Pénitents, de 2 saisons culturelles et de 2 cinémas associatifs. Loire Forez compte également 6 écoles de musique labellisées par le Conseil général.

La culture en milieu rural est également présente, avec, par exemple, un véritable maillage des 37 bibliothèques et médiathèques,

Si l'on exclut l'Ile-de-France, Loire Forez est l'agglomération métropolitaine qui présente, avec 2 315 € par habitant le solde de masse salariale par habitant positif le plus élevé. Cet indicateur, calculé par l'ADCF, mesure la différence entre les revenus « importés » sur le territoire par les habitants qui travaillent à l'extérieur et le revenu « exporté » par les personnes qui viennent travailler sur le territoire mais n'y habitent pas.

Loire Forez apparaît ici comme une agglomération « satellite » et dépendante d'un pôle d'emploi important, au même titre, en Rhône-Alpes, que les agglomérations de Vienne, Voiron ou Aix les Bains.

1-2- Une démographie dynamique

1-2-1- Une population très inégalement répartie

En 2010, Loire Forez compte, d'après l'Insee, 79.081 habitants, qui, du fait de la configuration du territoire, sont très inégalement répartis entre les 45 communes de Loire Forez. Les communes de plaine concentrent des populations nettement plus importantes, principalement autour des voies de communication, que celles de montagne. Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert regroupent ainsi 38% de la population de Loire Forez.

1-2-2- Une forte croissance démographique

La population de Loire Forez a connu une forte augmentation de +12,4% en 10 ans, soit 8 364 habitants supplémentaires de 1999 à 2009. Cette croissance démographique est ancienne (Loire Forez a gagné 30 304 habitants depuis 1968, soit +66,3% entre 1968 et 2009), mais s'est accélérée au cours de ces dernières années. Loire Forez est ainsi le territoire le plus attractif du Sud Loire.

Cette dynamique démographique tient d'abord à l'attractivité du territoire, surtout pour les familles, en raison de la conjonction d'un cadre de vie de grande qualité et de la proximité de pôles d'emploi, raisons auxquelles il faut ajouter un prix du foncier et de l'immobilier relativement bas.

Mais la dynamique globale cache des disparités importantes : fort développement démographique des communes de la plaine, et au contraire, perte de population des communes de montagne, particulièrement au nord du territoire.

1-2-3- Une population jeune

Conséquence directe de cette attractivité auprès des familles, Loire Forez est un territoire plus jeune que la moyenne : son indice de jeunesse (1,17) est nettement plus élevé que celui de Saint Etienne Métropole (0,97), ou du département (0,92).

La répartition des jeunes sur le territoire est cependant assez inégale. Ils se concentrent essentiellement dans les communes de la plaine qui ont connu une importante croissance, tandis que les communes de montagne, beaucoup moins peuplées et en déprise démographique, comptent un nombre de jeunes relativement faible. Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert concentrent ainsi 36% des jeunes de moins de 20 ans.

1-2-4- Un vieillissement de la population

Loire Forez est cependant concernée, comme tous les territoires, par le vieillissement de sa population. Les classes d'âge les plus âgées ont connu une croissance particulièrement forte. Ainsi, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a augmenté de 50%, tandis que le nombre des moins de 30 ans a progressé de seulement +4% sur la même période. Plus de la moitié des personnes âgées du territoire sont concentrées sur les deux pôles urbains de Montbrison et de Saint-Just-Saint-Rambert, en raison de la présence de structures dédiées et de la présence de commerces et services (médicaux, transports…). Ce sont toutefois les petites communes rurales du secteur de montagne qui présentent, proportionnellement à l'ensemble de leurs habitants, la population la plus âgée de Loire Forez. A l'horizon 2040, la croissance du vieillissement de la population se poursuit.

Si les tendances récentes se prolongeaient, la population de Loire Forez pourrait croître encore de 22% entre 2010 et 2040, d'après les projections démographiques Omphale réalisées par l'INSEE. Selon les hypothèses retenues dans le scénario central, Loire Forez gagnerait ainsi 17 400 habitants supplémentaires.

D'après ces projections, on assisterait, comme sur l'ensemble de la France, à un vieillissement de la population, avec une diminution – en proportion - des moins de 20 ans, et une nette augmentation de la part des 60 ans et plus.

Ainsi, l'âge moyen passerait de 39,5 ans en 2010, à 43,8 ans en 2040 (en France, 43,6 ans en 2040).

1-3- Une situation sociale globalement favorable

1-3-1- Une transformation de la structure sociale

On constate sur Loire Forez une évolution notable de la structure sociale : ainsi, la seule catégorie à voir diminuer ses effectifs est celle des agriculteurs (dans une moindre mesure cependant que sur l'ensemble du département). Toutes les autres augmentent, parfois de façon importante, particulièrement pour les cadres (+51%) et les professions intermédiaires (+31%), mais également pour les employés (+21%).

Ces observations confirment une tendance à la modification de la structure sociale de Loire Forez et marquent un phénomène « d'embourgeoisement » qui, bien qu'encore modéré, constitue sans conteste une évolution de fond.

Parallèlement à ces évolutions « positives », il faut noter un certain nombre de marques de précarité. Le nombre de familles monoparentales par exemple a progressé entre 1999 et 2009.

Les deux communes centre concentrent à elles seules la moitié des familles monoparentales du territoire.

1-3-2- Des revenus supérieurs à la moyenne, mais d'importantes disparités territoriales

Les habitants bénéficient globalement de revenus moyens plus élevés que ceux constatés à l'échelle départementale, et supérieurs de près de 13% à ceux des habitants de Saint-Etienne Métropole.

En lien avec l'évolution de la structure sociale du territoire, le revenu moyen augmente deux fois plus rapidement que sur l'ensemble du département ou de la région (hausse de plus de 3% de 2006 à 2009).

Comme toutes les moyennes, ces chiffres cachent des situations très différentes d'une commune à l'autre : les disparités de revenus moyens sont en effet importantes selon les parties du territoire.

Le taux de chômage sur le territoire est globalement inférieur à la moyenne départementale : il était de 8,1% au 31 décembre 2011, contre 9,8% dans la Loire, et 8,9% en Rhône-Alpes.

Il est toutefois en forte croissance depuis 2007, alors que l'emploi progresse sensiblement sur Loire Forez, et est ainsi davantage lié aux difficultés rencontrées par les entreprises d'autres territoires (bassin stéphanois notamment)

Le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A (en recherche d'emploi à temps plein et à durée indéterminée) a augmenté de +52% depuis 2007 : l'augmentation est nettement plus marquée pour les jeunes de moins de 25 ans, et les personnes de plus de 50 ans.

70% des habitants pensent que le chômage sera la difficulté majeure rencontrée par le territoire d'ici 2025.

1-3-3- Une élévation du niveau de formation

Les habitants de Loire Forez sont globalement plus diplômés que la moyenne départementale (16,7% de non diplômés pour plus de 20% dans la Loire), mais sur des qualifications courtes : importance des CAP/BEP, des bac pro, mais également des BTS (près de 14% de la population, pour 11,4% à l'échelle départementale). La part des personnes ayant un diplôme supérieur à bac + 2 est encore très légèrement inférieure à la moyenne départementale.

Il faut noter une élévation du niveau de formation de la population de Loire Forez en 10 ans : de 1999 à 2009, tandis que la part des sans diplôme a reculé, celle des diplômés de l'enseignement supérieur, qu'il soit court ou long, augmente dans des proportions significatives.

La formation est présente sur le territoire de Loire Forez qui bénéficie même de formations supérieures (BTS proposés par les trois Maisons Familiales Rurales ou par le lycée agricole de Précieux, institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants), souvent en lien avec les spécificités locales (filière bois, cheval). Ces formations attirent des étudiants de l'extérieur du territoire, dont les besoins en termes de logements, de transports ou de loisirs nécessitent des réponses adaptées.

1-4- Un développement important de l'habitat

1-4-1- Une croissance de la construction

Le territoire de Loire Forez est marqué par le desserrement de l'agglomération de Saint-Etienne, lié au prix du foncier plus attractif et à la recherche d'un habitat individuel. Les constructions sont surtout concentrées dans les communes de la plaine, le long de la RD 8. Toutefois, la majorité des communes du territoire est concernée.

Les prix du foncier et de l'immobilier restent en effet inférieurs sur le territoire de Loire Forez à ceux constatés dans les autres secteurs de Loire Sud, et ce, quel que soit le type de bien auquel on s'intéresse.

Entre 1999 et 2009, Loire Forez a ainsi gagné 5 110 résidences principales supplémentaires (+21%, pour 8% dans la Loire et seulement 3% pour St-Etienne Métropole). Mais dans le même temps, le nombre des logements vacants a également continué à croître dans des proportions importantes (+17%, soit +330 logements vacants). Ceux-ci sont principalement concentrés dans les bourgs, dont les bâtiments les moins adaptés sont délaissés au profit de pavillons individuels en lotissements.

Les logements sociaux restent essentiellement concentrés à Montbrison, même si un gros effort de rattrapage se fait sur les autres centralités de l'agglomération.

Près de 60% des logements sociaux sont concentrés sur Montbrison. Les villes centres polarisent l'accueil des populations les plus fragiles, ce qui ne doit pas occulter la précarisation d'une partie de la population des communes plus rurales.

Si la production de logements sociaux a augmenté ces dernières années, elle tend à diminuer depuis 2011.

1-4-2- Une progression de la planification urbaine

Ces évolutions, en particulier la forte poussée de la construction neuve, ont conduit inévitablement à envisager la question de l'organisation spatiale, à l'échelle communale (une majorité des communes est en effet couverte par un POS ou un PLU), intercommunale (PLH),

et intercommunautaire (SCOT Sud Loire). Les évolutions constatées au sein de Loire Forez, ainsi que les étroites dépendances mises en évidence entre Loire Forez et les territoires qui l'entourent, et tout particulièrement Saint-Etienne Métropole, démontrent en effet l'absolue nécessité d'une réflexion globale et coordonnée sur les questions d'aménagement de l'espace et de fonctionnalités.

1-5- Un territoire d'emploi entreprenant

En 2009, le territoire de Loire Forez compte près de 24 000 emplois, dont 36% sur la commune de Montbrison, qui constitue la 5ème commune de la Loire en termes d'emplois, et 18% sur celle de Saint-Just-Saint-Rambert.

Le nombre d'emplois a augmenté de 17% en 10 ans, alors que dans le même temps la population active a augmenté de près de 20%. Cette croissance de l'emploi est relativement importante : à l'échelle départementale elle n'est que de 5,5%. Loire Forez démontre ainsi sa vitalité économique, qui permet de limiter l'écart entre le nombre d'emplois du territoire et le nombre d'actifs. L'indicateur de concentration passe ainsi de 72,6 emplois pour 100 actifs à 70,9.

Cette résilience de l'économie locale s'illustre également par un certain nombre d'indicateurs qui témoignent de la capacité d'initiative et d'entreprenariat du territoire : taux de création d'entreprises favorable, etc.

Le tissu économique de Loire Forez est diversifié et constitué d'un maillage de très petites entreprises (68% ne comptent aucun salarié, contre 65% dans la Loire), et de PME (parmi les entreprises employeuses, 81% comptent moins de 10 salariés, contre 79% dans la Loire).

Loire Forez compte également quelques grosses entreprises, leader dans leur domaine, et bien implantées localement.

Une activité commerciale en progression

La Communauté d'agglomération Loire Forez compte près de 1 800 commerces et services sur son territoire. Ces établissements proposent une offre diversifiée, représentative d'un territoire rural :

- Prédominance de l'offre alimentaire (26%) qui constitue le plus souvent une offre de proximité,
- Part importante du secteur automobile (12%), qui est liée à l'importance des déplacements.
- Une offre de service dominée par les établissements hôteliers, les restaurants et débits de boissons (26%).
- Les services aux particuliers et aux entreprises sont présents à parts égales.

Le commerce est essentiellement concentré à Montbrison et à Saint-Just-Saint-Rambert, ainsi que le long de la RD8. Le taux d' « évasion » commerciale n'est que de 33% à Montbrison alors qu'il atteint 75% à St-Just-St-Rambert, proche des pôles commerciaux importants d'Andrézieux et de St-Etienne.

L'accentuation du caractère résidentiel du territoire influe directement sur l'économie locale, dominée aujourd'hui par les activités de la « sphère présentielle », c'est-à-dire celles qui sont directement liées à la présence d'habitants (et en partie de touristes), qui consomment localement des produits et des services. Cette sphère présentielle représente 65,4% de l'emploi local, en progression de 28,5% sur 10 ans, de 1999 à 2009. Les emplois dans les services de proximité, la santé et l'action sociale, le commerce et la distribution, le bâtiment, sont en forte augmentation, alors que ceux de la « fabrication » diminuent.

1-6- Une forte croissance des déplacements

Avec l'augmentation de population et la résidentialisation d'une partie du territoire, les déplacements domicile-travail sont en forte croissance, en particulier en lien avec l'agglomération stéphanoise.

Entre 1999 et 2008, les déplacements quotidiens en direction de l'agglomération stéphanoise ont augmenté de 44% (hors St-Etienne) et de 18% en direction de St-Etienne.

2- Présentation de la commune de Montbrison

Dans une agglomération de plus de 20 000 habitants, Montbrison, Sous-Préfecture de 16 060 habitants, est une ville centre avec un secteur d'influence d'environ 80 000 habitants au Centre ouest du Département de la Loire. A la limite de la Plaine du Forez (qui est traversée par la Loire) et au pied des Monts du Forez qui forment une frontière géographique entre l'Auvergne et la Région Rhône-Alpes, Montbrison est située à 35 km de Saint-Etienne et 90 km de Lyon.

Fondée sur un site gallo-romain, ville ouverte au Moyen-âge, Capitale des Comtes de Forez, centre commercial florissant, ville étape sur le grand chemin de Forez, centre religieux important, Montbrison conserve de ce passé prestigieux un bel ensemble de monuments historiques et de nombreux couvents, affectés après la révolution à des services publics : le couvent des Cordeliers, aujourd'hui Hôtel de Ville ; le collège des Oratoriens, actuellement occupé par la Sous-Préfecture ; le couvent des Ursulines, maintenant occupé par le Collège privé Victor de Laprade ; le couvent de la Visitation abrite toujours aujourd'hui le Palais de Justice.

Après une période de stagnation, MONTBRISON a entrepris, depuis une trentaine d'années, une profonde mutation dans le domaine économique qui l'a conduite au rôle de ville centre type, pôle d'attraction principal entre Saint-Etienne et Roanne avec un rayonnement sur un secteur d'environ 80 000 Habitants.

2-1- Montbrison est une ville attractive

Elle compte de nombreux services administratifs : Sous-préfecture, antenne du Département avec Direction de la Protection Sociale, Service Infrastructures, Tribunal d'Instance, Conseil de Prud'hommes, Recette des Finances et Trésorerie principale, Centre des impôts, Conservation des Hypothèques, Cadastre, Hôtel des Postes, Compagnie de Gendarmerie avec Brigade territoriale, Centre Principal de Secours (SDIS), antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie St Etienne – Montbrison, antenne de la Chambre de Métiers, Pôle Emploi, Mission Locale, Caisse Primaire de Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, Centre d'Information et d'Orientation, Office du Tourisme de Loire Forez…

Montbrison accueille quotidiennement 6 200 élèves dans 26 établissements : 8 écoles maternelles, 6 écoles primaires, 3 collèges (dont le plus important de France), 2 lycées d'enseignement général et 3 lycées d'enseignement technique et professionnel, 1 école maîtrisienne, 1 Institut de Formation en Soins Infirmiers, 2 Maisons Familiales Rurales, IMP-IMPRO, une section d'enseignement supérieur (BTS).

Montbrison accueille également de nombreux équipements sanitaires et sociaux : Centre Hospitalier de Beauregard de 256 lits, un EHPAD de 209 lits, 1 clinique chirurgicale, 1 maison de convalescence, plus de 50 médecins généralistes et spécialistes, 1 Foyer résidence de personnes âgées, 1 Foyer de jeunes travailleurs, la Maison des Permanences (plateforme d'accès à 22 services principalement sociaux), le Centre Social, la Maison des Jeunes et de la Culture, un centre d'accueil d'handicapés, un centre d'aide par le travail aux handicapés, des foyers logement ADAPEI, etc…

Montbrison est également largement pourvue en équipements sportifs et culturels : stades omnisports, gymnases, terrains de sport scolaire, base départementale de tennis couverts , courts de tennis extérieurs, piscine chauffée couverte , piste de karting, skate-park, piste d'auto modélisme, , un centre Equestre, le théâtre des Pénitents, le Centre Musical, deux musées, la Bibliothèque municipale bientôt intégrée à la médiathèque Tête de Réseau en cours de construction, le centre de loisirs municipal Paul Cézanne, un complexe cinéma trois salles, l'espace de Loisirs et d'Animation Guy Poirieux, plus de 150 associations…

Montbrison accueille également sur son territoire 3 zones industrielles (8 dans l'agglomération), un marché hebdomadaire le plus important de la Loire chaque samedi, un centre d'examen de permis de conduire, une navette urbaine, un appareil commercial et de services très important (+ 600 commerces), un camping caravaning 3 étoiles.

2-2- Démographie

Entre 1962 et 2012, Montbrison est passée de 10 700 à 15 414 habitants (population municipale), soit 4 714 habitants supplémentaires (44%).

Sur la période 2006-2011 (+197 habitants, + 1.3%), l'augmentation de la population est la résultante à la fois d'un solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et d'un solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) : les jeunes en âge de poursuivre leurs études ou déjà en emploi, ainsi que les familles avec de jeunes enfants ont tendance à quitter

Montbrison (souvent pour les communes périphériques) pour rechercher un logement mieux adapté à leurs besoins. Par contre, les familles avec des enfants plus âgés sont les principaux arrivants, de même les retraités qui tendent plus souvent à s'installer sur le territoire communal qu'à le quitter.

Les familles monoparentales et les personnes vivant seules (7 ménages montbrisonnais sur 10 n'ont pas d'enfants) sont sensiblement plus nombreuses à s'installer sur la commune qu'à la quitter

A l'image de la tendance départementale et nationale, la taille des ménages montbrisonnais baisse pour s'établir à 2.09 en 2011 (2.25 au national)

Montbrison compte aujourd'hui 22,8% de familles monoparentales contre 13.7% pour les autres communes de Loire Forez

Comme sur l'ensemble de la France, la population de Montbrison vieillit : aujourd'hui 4 500 montbrisonnais sont âgés de 60 ans et plus. Il devrait être plus de 4 900 d'ici 2020.

2-3- Situation sociale

2 300 ménages montbrisonnais vivent sous le seuil de pauvreté en 2011 (977€), soit 15%, taux similaire à celui observé au niveau du département, mais par contre supérieur aux chiffres de l'intercommunalité (9% hors Montbrison).

3- Le quartier prioritaire de Beauregard[3]

Le quartier prioritaire de Beauregard représente une partie seulement de l'IRIS Beauregard, ainsi :
- Le QPV comprend 1 080 habitants (source : courrier de notification du périmètre définitif du QPV de la Préfecture de la Loire, novembre 2014) ;
- La population du QPV est ainsi égale à la moitié de la population de l'IRIS Beauregard, de 2 516 habitants en 2010 (14% de la population municipale – Source : INSEE).

Plusieurs conséquences sont à noter quant à l'analyse de données objectivées sur le quartier prioritaire :
- Les données peuvent situer globalement la population du quartier Beauregard comparé à la ville ou à l'Agglomération dans son ensemble, mais ne permettent pas d'avoir une analyse fine de la population du QPV dans son quartier.
- En termes de méthodologie, la présente situation confirme la nécessité de s'appuyer sur une approche croisée d'analyse de données quantitatives et qualitatives telle que prévue par le Bureau d'études et telle que c'est, dans tous les cas, recommandé par le CGET.

[3] *Source : diagnostic du Contrat de Ville, Pluricité*

3-1- Beauregard, dans son environnement

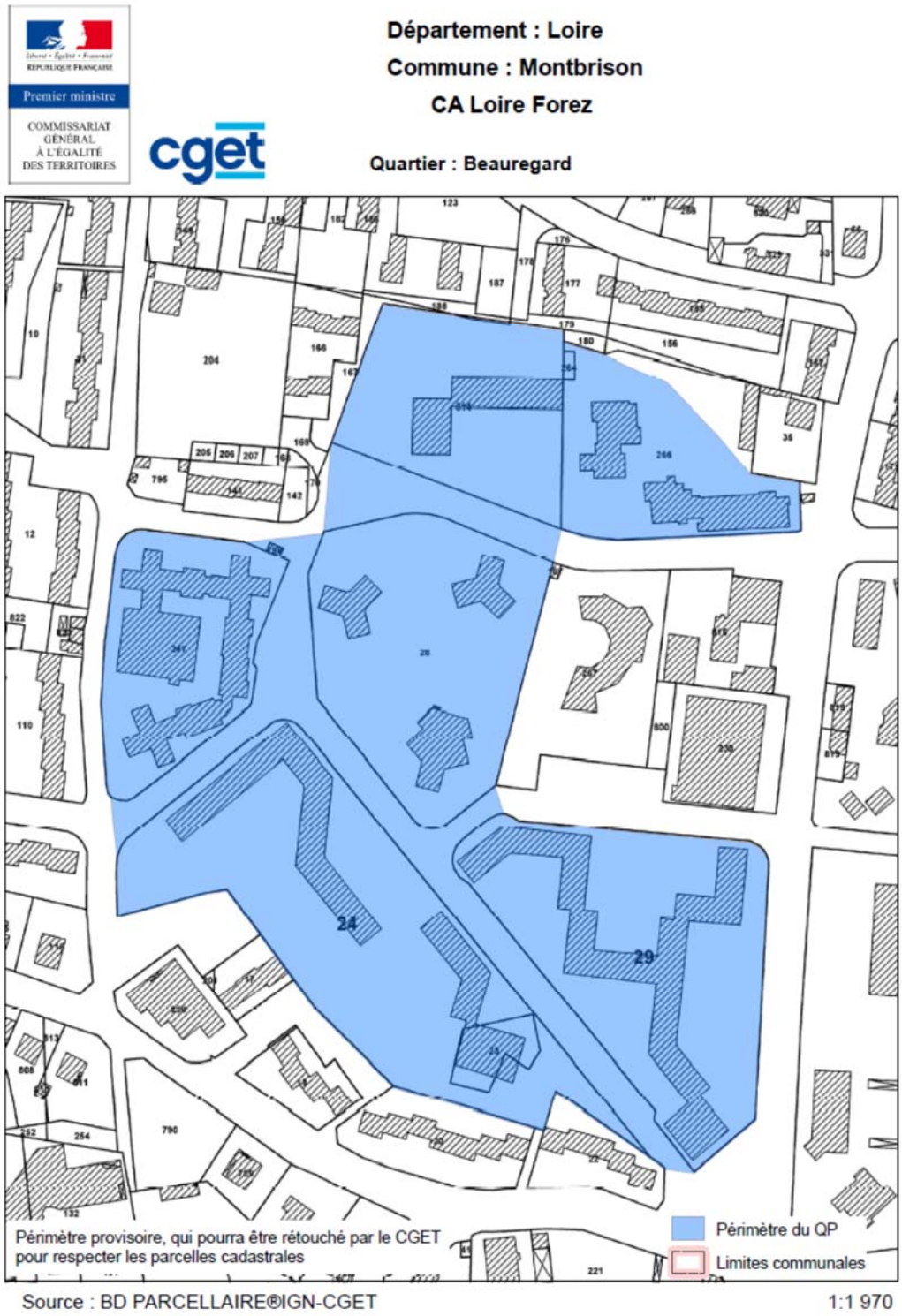

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

cget

Département : Loire

Commune : Montbrison

CA Loire Forez

Quartier : CA Loire Forez

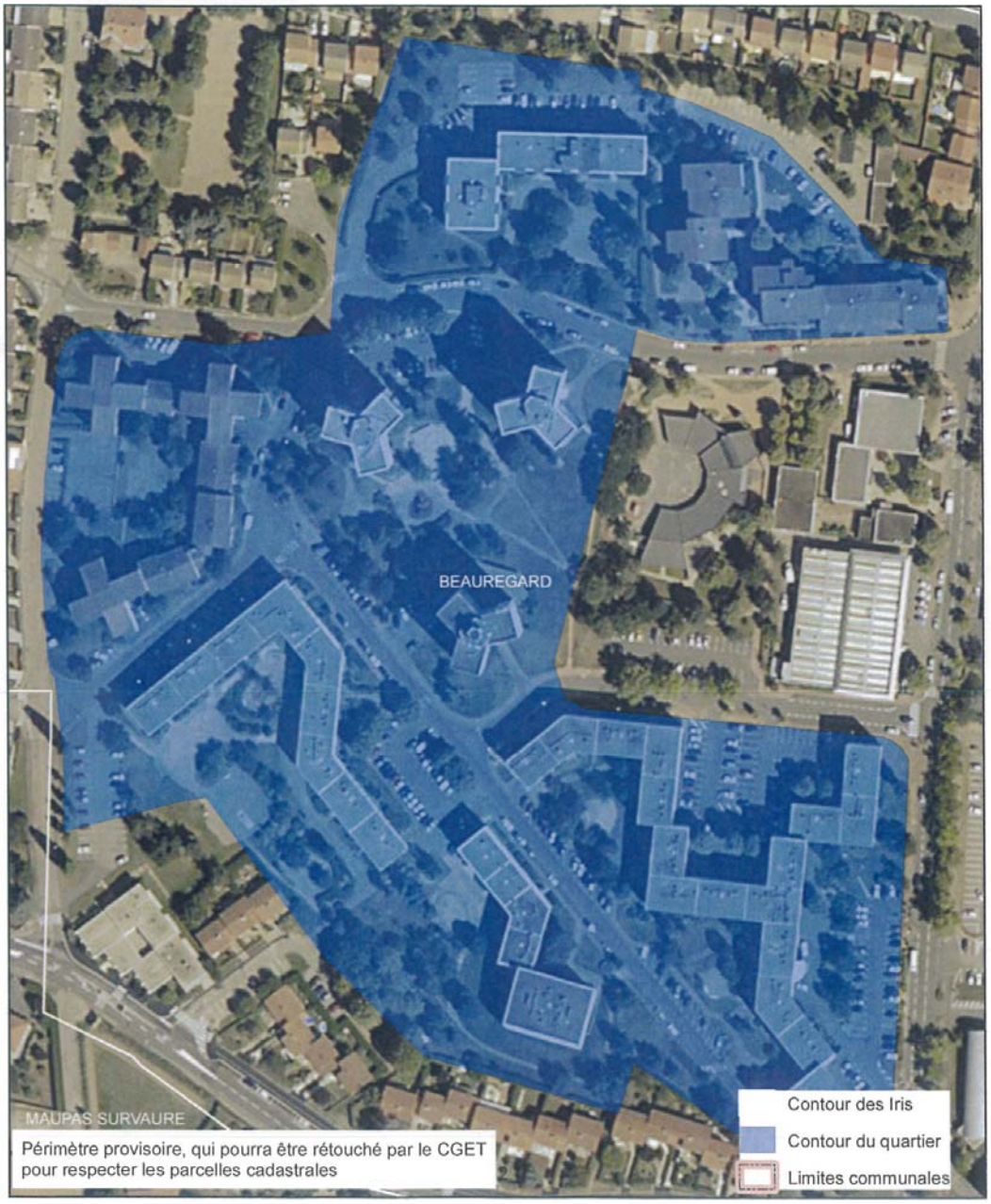

Source : BD ORTHO®IGN - CGET

1:1 660

3-1-1- Un quartier qui profite de l'attractivité de la ville-centre à l'échelle de l'Agglomération et du Pays du Forez

A l'échelle de Loire Forez, le quartier de Beauregard tire à plein profit de sa situation sur la commune de Montbrison, principal pôle urbain du territoire. Montbrison se présente comme une ville attractive sur un territoire d'articulation entre les dynamiques régionales de l'Auvergne et de Rhône-Alpes, notamment pour les populations en recherche de centralité. Cette attractivité se traduit notamment par la présence de nombreux services, de commerces, d'équipements publics, d'une offre de logements… qui se trouvent être soit en proximité du quartier, soit situé sur le quartier lui-même.

3-1-2- Une baisse de la population sur le quartier dans un contexte de ralentissement de la croissance démographique sur Montbrison et de périurbanisation

Beauregard présente une faible dynamique démographique avec une baisse de la population résidant sur le quartier entre 1999 et 2010 de 19,2% : 2 156 habitants contre 2 570 habitants.

Cette baisse s'inscrit dans un contexte de ralentissement de la croissance démographique sur la ville et d'accroissement de la population sur le territoire élargi de la Communauté d'agglomération lié à un phénomène de périurbanisation plus large.

Montbrison attire toutefois des populations en recherche de centralité, notamment des personnes âgées, des familles monoparentales et des personnes en difficulté sociale (sans emploi, problème de logement, ayant des problèmes de santé, etc.) qui souhaitent se rapprocher des services présents en ville.

3-1-3- Un quartier non enclavé, doté d'équipements structurants et de services situé dans la dynamique urbaine montbrisonnaise

Le quartier de Beauregard, considéré à l'échelle du quartier vécu présente une mixité fonctionnelle importante, avec la présence de nombre d'équipements structurants et de services (commerces, services, équipements publics) qui accueillent un public bien plus large que celui du quartier.

Le quartier prioritaire est délimité en bleu dans la carte ci-dessous

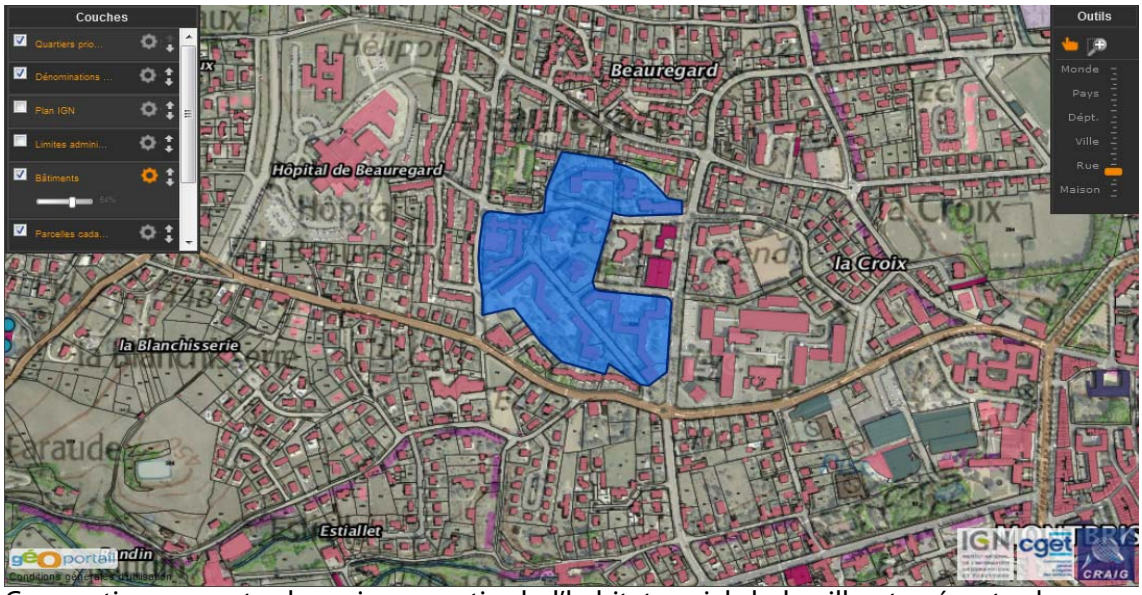

Ce quartier concentre la majeure partie de l'habitat social de la ville et présente dans son ensemble (quartier vécu) une mixité d'habitation qui s'ajoute à la mixité de fonctions (commerces, services, équipements publics).

Cartographie des principaux équipements et services situés dans le quartier

Source : ville de Montbrison et Diagnostic en marchant – Pluricité

Les caractéristiques du patrimoine immobilier

Le parc social de Loire Habitat	• Le groupe Beauregard : 425 logements (30 % du parc social de la Ville) construits de 1973 à 1978 • Le Groupe La Poste plus récent	• 3 tours R+12 avec chacune 37 logements • 29 bâtiments organisés en 3 corps d'immeubles R+3 et R +4 de 8 à 10 logements chacun • 2 bâtiments carrés R +4 de 20 et 30 logt • 2 bâtiments R+4/R+5 du T1 au T5	• Forte Majorité de T4 (216) pour seulement 3 F5
Le parc social de Bâtir et Loger	• 80 logements (Le domaine des Peintres)		• Majorité de T2 et T3
Copropriété	• 30 logements construits par COGECOOP		

Source : Synergie Habitat (GIE des bailleurs de la Loire)

L'observation sur le terrain, à l'occasion du diagnostic en marchant, a permis de visualiser les îlots d'habitation du quartier prioritaire au sein du tissu urbain plus mixte et étendu du quartier. Le QPV regroupe ainsi :
- Les immeubles des deux bailleurs sociaux du quartier (Loire Habitat et Bâtir et Loger), dont les 3 Tours de cœur d'îlot
- Un ensemble de copropriétés privées de 44 logements (du T3 au T5) qui, au vu du diagnostic en marchant et des premiers contacts initiés par les collectivités, ne paraît ni dégradée ni en situation financière difficile
- Autour du QPV, des ensembles pavillonnaires non enclavés qui sont bien valorisés sur le marché immobilier, au dire des bailleurs

Les bailleurs pointent une vacance en augmentation sensible depuis 2013 sur le parc d'habitat social de Loire Habitat (18 logements en 2013, 23 logements en 2014, 25 vacants au 1/01/2015), qui se concentre dans les étages élevés. Le taux de rotation est relativement élevé (16% en 2013/2014 contre 12% en moyenne sur le parc Loire Habitat), ce qui dénote une certaine perte d'attractivité du parc social de Beauregard.

Ce quartier, intégré dans la dynamique urbaine de la ville de Montbrison, possède des services (dont des commerces ouverts le dimanche) et des équipements. Il est à proximité du centre-ville (10 min à pied).

Le cadre de vie agréable : le quartier est propre, bien entretenu avec la présence d'espaces de rencontres (aires de jeux, salle du terrain Volle…). Les bailleurs sont attentifs à ne pas laisser se dégrader les constructions.

La gendarmerie, les habitants et les acteurs locaux n'identifient pas de problèmes spécifiques sur le quartier en termes de délinquance.

3-2- Les principales caractéristiques du quartier

3-2-1- Une proportion très importante de familles monoparentales et de personnes isolées et une faiblesse de la vie de quartier qui participe de l'isolement des personnes

Juste avant le centre-ville de Montbrison, le quartier de Beauregard est celui où la proportion de familles monoparentales est la plus élevée, avec 24% du total des familles résidant sur le quartier vécu (21,6% sur l'IRIS intramuros) contre 12,9% pour la ville de Montbrison dans son ensemble et 9,5% pour l'Agglomération Loire Forez (8,4% des ménages en France en 2011).

Territoire	% familles monoparentales	Nb total familles	Nb Familles monoparentales
Beauregard	**24,0 %**	530	127
Montbrison	12,9 %	4 100	528
Loire Forez Agglomération	9,5 %		
France	8,4 %		

Source : Pluricité à partir des données INSEE à l'IRIS 2010

Presqu'une personne sur deux vit seule sur le quartier Beauregard (46%) :
- soit plus qu'à l'échelle de la ville dans son ensemble (40%)
- nettement plus qu'à l'échelle de l'Agglomération Loire Forez (27,2%)
- mais beaucoup moins que dans le centre-ville (64,9%)

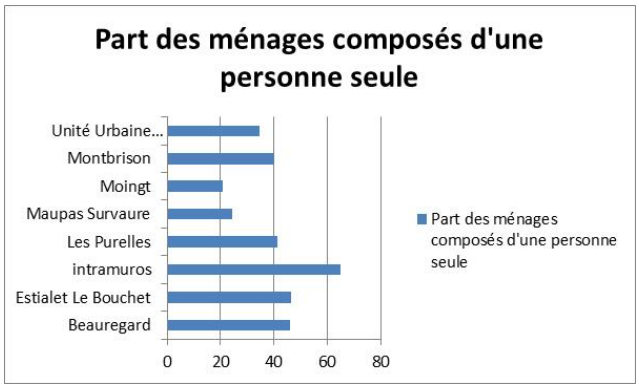

Source : Pluricité à partir des données INSEE disponibles à l'IRIS (2010)

Le quartier compte très peu d'associations actives. On dénombre en effet un comité des aînés et une association culturelle des Musulmans de Montbrison. Une association a fonctionné dans le passé mais s'est « essoufflée » avant de disparaître : « Bien vivre à Beauregard ». Par ailleurs, il n'y a pas d'associations de locataires.

Dans le même temps, les habitants et les acteurs ont largement relayé une problématique de l'isolement, qui fait écho aux éléments statistiques sur les familles monoparentales ou les

personnes vivant seules. La faiblesse des liens sociaux est ainsi questionnée, notamment entre générations ou entre personnes de cultures / nationalités différentes.

A l'échelle du quartier, on peut constater :
- L'absence de lieu de rencontre ou d'échange partagé par la population en dehors d'espaces commerciaux ou d'espaces verts répartis sur les différents ilôts d'habitation ;
- Peu voire pas d'évènements culturels/festifs/de rencontre**s** impliquant le quartier dans son ensemble, la ville, le territoire élargi…

Deux éléments viennent pondérer ces analyses et constituent des facteurs sur lesquels s'appuyer pour la dynamisation de la vie du quartier :
- D'une part, l'espace « le Terrain Volle », aménagé par l'ancienne municipalité en raison des incivilités, activités nuisibles (rodéos, deals, etc.) qui s'étaient ancrées sur un espace en friche et dégradé : si les aménagements du Terrain et l'ouverture d'une salle dédiée à l'accueil d'associations ont constitué une réponse efficace à ces difficultés[4], il reste à définir les moyens de rendre plus attractif ce lieu (Terrain + structure) pour les habitants, comme en attestent ceux qui ont participé à l'atelier citoyen (cf. compte rendu en annexe).
- La présence du club du 3e âge associatif et la mise en place d'un Comité Jeunesse au niveau municipal.

Ces comités permettent de toucher quelques jeunes et aînés du quartier, quoique de manière encore très limitée, et ainsi de les impliquer dans la préoccupation de l'intérêt général et dans la construction de réflexions pour la commune et ses habitants. Ces outils sont des points d'appui pour la réflexion portée par le Contrat de Ville de renforcer la participation des habitants.

3-2-2- Une précarité importante et de nature diverse

Une précarité en termes de ressources qui renvoie aux problématiques d'insertion

Avec le secteur du centre-ville, le quartier de Beauregard présente des caractéristiques de précarité diverses notamment en termes de part des ménages non imposés au titre de l'impôt sur le revenu, ou de part relative des ménages bénéficiaires de minimas sociaux (RSA socle, AAH).

[4] En outre, le terrain Volle facilite le cheminement entre les ilôts d'habitation sociale et les zones pavillonnaires, permettant ainsi une liaison piétonne entre ces secteurs d'habitation.

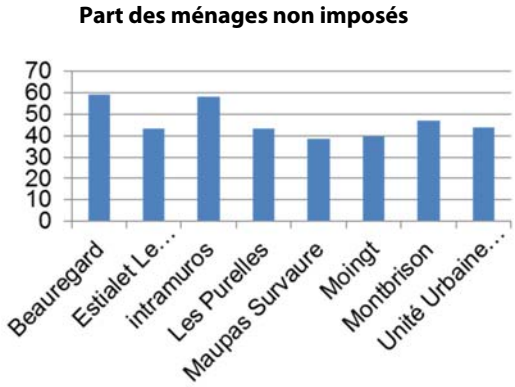

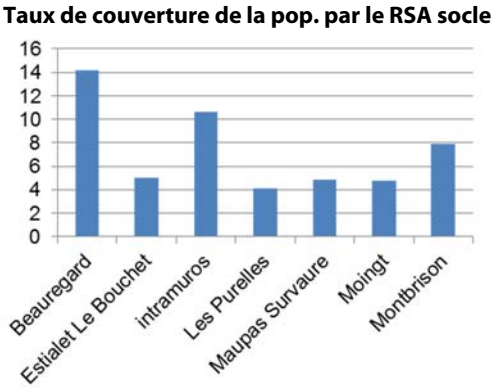

Source : Pluricité à partir des données INSEE 2010 (IRIS)

Pour avoir une estimation plus complète de la dépendance du revenu des ménages aux allocations, il convient de tenir compte des données sur les bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés et des pensions d'invalidité. En effet, l'organisation historique du versement des prestations sociales sur la Loire fait que les allocations ne sont pas versées par les mêmes structures.

A ce titre, les dernières analyses du bureau Compas (source : Analyse des besoins sociaux, diagnostic territorial, ville de Montbrison, janvier 2015), recensaient 460 bénéficiaires de l'AAH (données CNAF 2013), en plus des 308 bénéficiaires du RSA-socle soient 10, 8% des ménages de la ville couverts par les minimas sociaux. L'IRIS Beauregard et l'IRIS intramuros (centre-ville de Montbrison) sont nettement plus concernés avec respectivement 20,7% et 16,9% des ménages résidents.

Une concentration de la précarité économique dans le quartier prioritaire de Beauregard

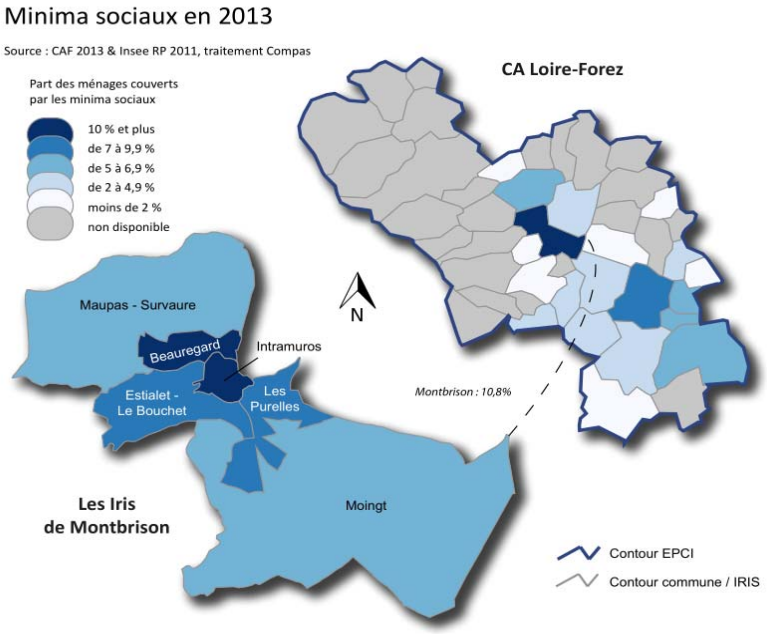

Source : Carte réalisée par le bureau d'études Compas extraite du rapport « Analyse des Besoins Sociaux, Compas, Diagnostic territorial, ville de Montbrison, janvier 2015 »

La dernière mise à jour de l'analyse des besoins sociaux pointe également à l'échelle de la ville de Montbrison l'augmentation forte des allocataires fragiles + 20% depuis 2009 : désormais, 23,8% des revenus des ménages montbrisonnais dépendent à 50% des prestations sociales, ce qui est renforcé sur l'IRIS de Beauregard (30,9%).

Cap Emploi, structure installée sur le QPV, a souligné que les difficultés d'emplois et de ressources (précarité sur le QPV) peuvent aussi renvoyer aux personnes ayant des incapacités/invalidités. En effet, lorsqu'on observe les dernières données disponibles en ligne sur le site de l'Observatoire Régional de Santé Rhône-Alpes « Balises », les indicateurs montrent une plus forte prévalence des affections de longue durée parmi les affiliés du régime général résidant sur Beauregard : 21,8% des allocataires du régime général de sécurité sociale sur l'IRIS Beauregard sont comptabilisés comme « affiliés ayant au moins une Affection de Longue Durée », versus 16,8% sur Montbrison et 15,2% sur la Région Rhône-Alpes.

Une fragilité accrue des familles et enfants du secteur : si ces données n'ont pu être actualisées, elles montraient déjà en 2008, une fragilité du quartier relative au nombre d'enfants suivis par les services du Conseil Départemental (Aide Sociale à l'Enfance).

L'aide sociale à l'enfance

Ville de Montbrison au 31/12/2008	Enfants suivis par l'ASE		Part parmi les enfants de moins de 18 ans*
	Effectifs	%	
MONTBRISON ESTIALET LE BOUCHET	18	8%	6%
MONTBRISON INTRAMUROS	49	22%	16%
MONTBRISON MOINGT	26	12%	4%
MONTBRISON LES PURELLES	15	7%	4%
MONTBRISON MAUPAS SURVAURE	22	10%	3%
MONTBRISON BEAUREGARD	93	42%	14%
VILLE DE MONTBRISON	223	100%	7%

Source : INSEE RP 99 Analyse des besoins sociaux, Compas, 2010

Des situations de fragilité des mineurs plus fréquentes au regard d'un ensemble de critères sociaux et éducatifs

La dernière analyse des besoins sociaux réalisée sur la ville de Montbrison par le bureau d'études Compas pointe à travers un indicateur composite de fragilité pour les mineurs[5] élaboré une situation nettement plus sensible sur le quartier de Beauregard que sur la ville dans son ensemble.

	Enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif*	
	effectifs	%
Estialet - Le Bouchet	3	1,0
Intramuros	41	17,4
Moingt	30	3,6
Les Purelles	17	4,6
Maupas - Survaure	63	9,1
Beauregard	199	38,0
Montbrison	352	12,0

Source : Analyse des besoins sociaux - © Compas janvier 2015 – données RGP Insee détail 2011

[5] L'Indicateur de vulnérabilité du bureau Compas évalue les difficultés socio-éducatives des enfants qui cumulent 4 facteurs de risques conjugués parmi les 7 suivants : vivre dans une famille monoparentale, vivre dans une famille nombreuse (3 enfants et plus), vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus), vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire, vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi, vivre dans une famille locataire du parc social ou dans un logement précaire (hôtel, meublé, hébergé à titre gratuit, logement surpeuplé).

3-2-3- Une population jeune fortement présente dans le quartier vécu

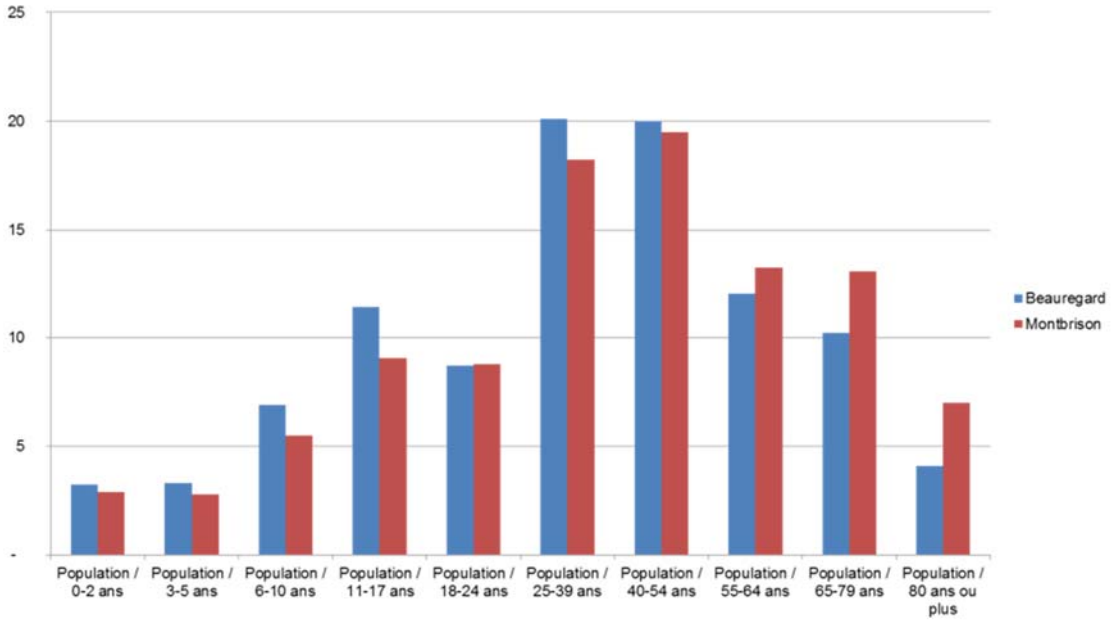

Source : Pluricité à partir des données INSEE disponibles à l'IRIS (SIG ville, 2010)

Si, en tendance, la part de la population âgée se renforce sur le quartier, la structure actuelle de la population montre une nette surreprésentation des enfants et jeunes sur l'IRIS Beauregard comparativement à la ville et ce pour toutes les tranches d'âge et en particulier pour les 6-10 ans et 11-17 ans plus fortement représentés dans la population du quartier.

	Population totale	0-2ans	3-5ans	6-10ans	11-17ans	18-24ans
Beauregard	**2 156**	**69**	**71**	**148**	**247**	**188**
Montbrison	15 299	444	426	838	1 382	1 343

Source : Données INSEE (RGP 2011).

Les données ci-après montrent également la plus forte proportion de jeunes de moins de 20 ans résidant sur Beauregard, que l'on compare à l'échelle de la ville ou de la Région Rhône-Alpes.

	IRIS de Beauregard			**Montbrison**			**Rhône-Alpes**		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Population totale	956	1200	2156	7141	8158	15299	3035306	3195385	6230691
Nb moins de 20 ans	419	461	880	1757	1725	3482	810 959	772 181	1583139
% moins de 20 ans	**43,8 %**	**38,4 %**	**40,8 %**	24,6 %	21,1%	**22,8%**	26,7%	24,2%	**25,4%**

Source : Données « Balises-ORS Rhône-Alpes » à partir des données INSEE, RGP 2011.

3-2-4- Entre l'emploi précaire et le chômage, de forts enjeux d'insertion professionnelle, en particulier pour les femmes

Le taux d'activité et la qualité de l'emploi

Si le taux d'activité des hommes du quartier est supérieur à la moyenne sur la ville (le taux d'activité comprend les hommes de 15 à 64 ans en emploi ou demandeurs d'emploi), c'est l'inverse au niveau des femmes.

Plus de 25% des femmes entre 25 et 54 ans sont inactives sur le quartier. Par ailleurs le taux de chômage féminin des femmes actives (15-64 ans) est deux fois plus élevé que sur Montbrison dans son ensemble et presque 3 fois plus élevé qu'au niveau de l'Unité Urbaine.

Le quartier connait donc tout particulièrement un taux d'inactivité et un taux de chômage des femmes plus élevé que la moyenne.

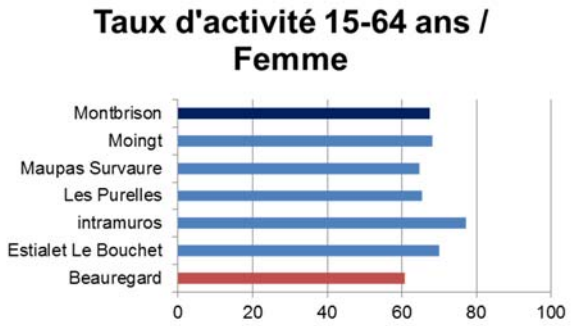

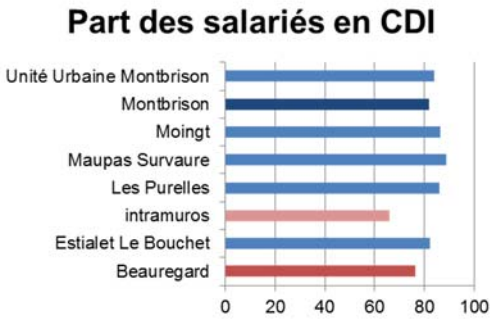

Source : Pluricité à partir des données INSEE à l'IRIS 2010

La précarité dans l'emploi est également plus importante pour les actifs salariés de Beauregard ; ainsi les salariés résidant sur l'IRIS Beauregard sont moins souvent en CDI et plus concernés par les emplois à temps partiel, surtout les femmes.

Ces données sont confirmées par les dernières analyses transmises via l'Analyse des Besoins Sociaux (diagnostic territorial février 2015, Compas, ville de Montbrison) qui montrent la part plus importante à l'échelle de la ville des contrats précaires et temps partiels (24% des salariés contre 18% en moyenne nationale), indicateur encore renforcé sur l'IRIS de Beauregard (27% des salariés concernés en 2011).

En lien avec la problématique de reprise d'activité des parents isolés, a été soulevée par les acteurs du quartier la question de l'offre de garde d'enfants : à cet égard, le diagnostic soulève un paradoxe, avec d'un côté des acteurs pointant la garde d'enfants comme un frein pour la reprise d'activités et d'emplois des familles/parents inactifs et/ou en recherche d'emploi du QPV : *« Le manque de garde d'enfants adaptée ou à proximité rend encore plus mal aisée la reprise d'une activité professionnelle même à temps partiel »*. De l'autre côté, les institutions en charge

de l'offre de garde pointent la sous-utilisation de l'offre existante notamment en termes d'accueil des assistantes maternelles (Conseil Départemental).

Un quartier plus durement touché par le chômage

Quel que soit le sexe, le taux de chômage estimé[6] est beaucoup plus marqué sur le quartier que sur la ville ou l'Agglomération dans son ensemble. En effet, cette estimation du taux de chômage est très importante relativement à la moyenne sur la ville (et a fortiori le pôle urbain), avec une population active féminine encore davantage touchée.

Les personnes qui se déclaraient au chômage au recensement de la population sur l'IRIS de Beauregard en 2010 représentaient 23, 5% des actifs du quartier contre 12,6% sur Montbrison.

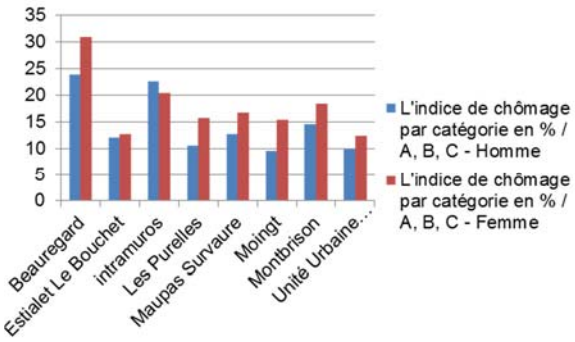

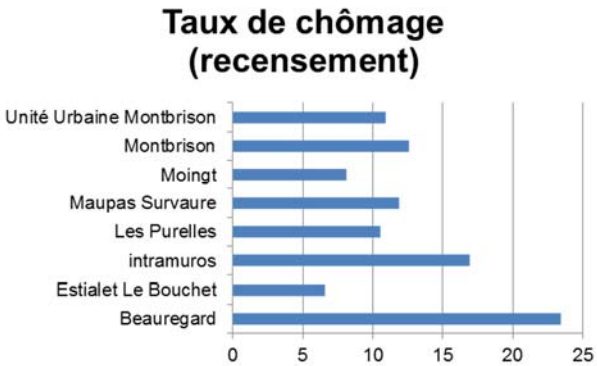

Source : Données issues de l'analyse des besoins sociaux (bureau Compass) + analyse Pluricité des données du taux de chômage à partir des données INSEE à l'IRIS 2010

Les données plus récemment mises à disposition de la Communauté d'agglomération par Pôle emploi confirment ces constats de plus grande difficultés d'emploi de la population sur le QPV de Beauregard. En effet, à partir du croisement par adresse des résidents du QPV et des listings de demandeurs d'emplois, Pôle Emploi a dénombré sur le QPV de Beauregard 189 demandeurs d'emplois en fin de mois en février 2015 (DEFM A,B,C)[7] ce qui représente près de 14% des demandeurs d'emploi enregistrés sur Montbrison fin février 2015. Puisque l'on sait par ailleurs que la population de l'IRIS de Beauregard, est deux fois plus élevée que la population du QPV Beauregard (cf. introduction sur les limites des données existantes page 7) et ne représente que 14% de la population totale de la commune, on peut préjuger d'un taux de chômage effectif beaucoup plus élevé sur le QPV de Beauregard, se rapprochant du taux de chômage estimé par Compas.

[6] Cet indice de chômage estimé rapporte le nombre de demandeurs d'emploi à la population active estimée sur le quartier au niveau IRIS statistique pour évaluer la part des chômeurs dans cette population.

[7] Cf. Tableau des DEFM A,B,C Février 2015 extrait des données de Pôle Emploi concernant la ville de Montbrison dont le QPV Beauregard (périmètre administratif exact différent de l'IRIS Beauregard).

Des données à construire sur l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Le Service Public de l'Emploi a indiqué pendant les temps de travaux du diagnostic qu'à ce jour, il ne dispose pas de capacités d'observation à l'échelle du quartier de Beauregard.

Ce constat trace une première orientation sur l'organisation des systèmes d'information et de suivi pour qu'à l'avenir les structures soient en capacité d'identifier les publics accompagnés résidant dans les limites de la géographie prioritaire, de sorte que ces personnes puissent être mobilisées sur les aides et les mesures à l'emploi qui bénéficient des accords interministériels entre le Ministère de l'emploi et le Ministère de la ville, les aides et mesures à l'emploi devant tout particulièrement bénéficier aux publics des quartiers prioritaires.

3-2-5- Un faible niveau de formation

Les actifs du quartier sont majoritairement issus des catégories socioprofessionnelles «employés » ou «ouvriers» très fortement représentées dans les ménages du quartier. Ces catégories étant par ailleurs les moins diplômées ou qualifiées, il n'est pas étonnant de constater que 29,3% des individus résidant dans l'IRIS Beauregard, âgés de 15 ans ou plus et non scolarisés, sont sans diplôme, sans distinction (ou légère) sexuée avec 30,2% chez les hommes et 28,6% chez les femmes.

Proportion des actifs non diplômés dans le total des actifs sur les IRIS, la Ville de Montbrison et l'agglomération
(total/ femmes/hommes)

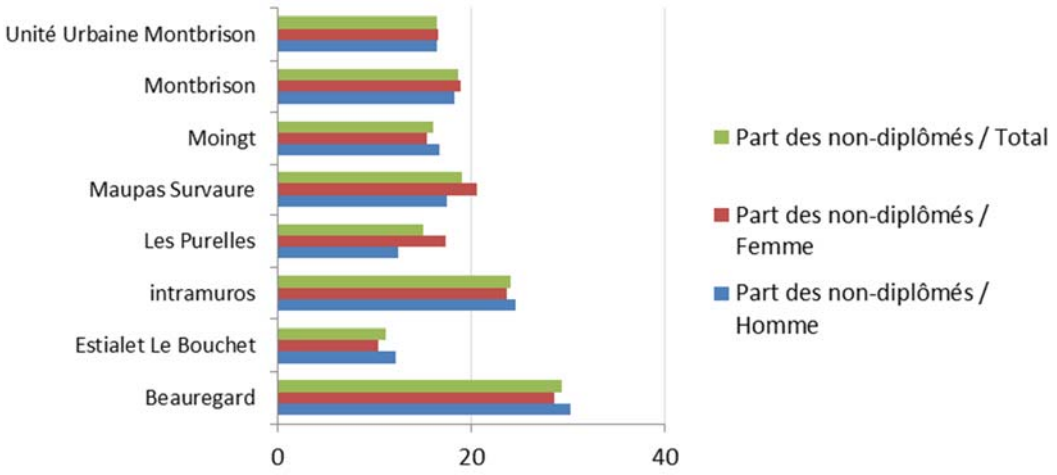

Source : Pluricité à partir des données INSEE 2010 (IRIS)

Par ailleurs, si la plateforme de décrochage scolaire du Forez semble disposer de données actuelles inférieures, les données INSEE à l'IRIS permettaient en 2010 de dénombrer un certain nombre de jeunes non scolarisés sur la ville et l'Agglomération, dont 6 jeunes âgés de 15 à 17 ans sur Beauregard ne fréquentant plus les établissements scolaires. Ces données limitées sont à croiser avec les retours des acteurs et habitants du quartier identifiant des problématiques dès l'entrée au collège, avec des difficultés à se maintenir dans un parcours scolaire dès l'élémentaire jusqu'à la fin de l'âge de la scolarité obligatoire. Par ailleurs, les échanges au sein de l'atelier citoyen ont également porté sur un groupe d'une dizaine de jeunes « décrochés » plus âgés (entre 17 à 21 ans), qui au-delà de la question scolaire, soulève un enjeu d'insertion sociale et professionnelle en lien avec les problématiques d'autonomie, d'indépendance et de citoyenneté qui se posent tout particulièrement à ces âges.

Territoire	Part des 15-17 ans non scolarisés		
	% 15-17 ans non scolarisés	Les 15-17 ans non scolarisés	Population des 15-17 ans
Beauregard	6,6	6	88
Estialet Le Bouchet	0,0	-	74
intramuros	0,0	-	72
Les Purelles	4,9	4	74
Maupas Survaure	12,8	20	158
Moingt	3,5	6	161
Montbrison	5,6	35	627
Unité Urbaine Montbrison	4,5	40	888

Source : Pluricité à partir des données INSEE 2010 (IRIS)

Les données de 2008 issues de l'analyse des besoins sociaux estimaient par ailleurs que les jeunes de Beauregard constituaient une part non négligeable des jeunes suivis à l'échelle de la Mission Locale :

Ville de Montbrison au 31/12/2008	Nombre de jeunes suivis par la Mission Locale	
	Effectifs	%
MONTBRISON ESTIALET LE BOUCHET	26	7%
MONTBRISON INTRAMUROS	111	29%
MONTBRISON MOINGT	35	9%
MONTBRISON LES PURELLES	36	9%
MONTBRISON MAUPAS SURVAURE	58	15%
MONTBRISON BEAUREGARD	100	26%
Non ventilés	13	3%
VILLE DE MONTBRISON	379	100%

Source : Analyse des Besoins Sociaux de Montbrison, COMPASS, 2008

3-2-6- Des problématiques de santé accrues sur le quartier Beauregard

Les données accessibles en ligne depuis février 2015 sur le site www.balises-rhone-alpes.org de l'Observatoire Régional de la Santé confirment les difficultés de santé spécifiques à l'échelle de l'IRIS de Beauregard.

On peut synthétiser la situation par les éléments clefs suivants à partir du tableau des données disponibles :

- Une part plus importante de bénéficiaires de la CMUC : 23,5% sur l'IRIS Beauregard (9,3% sur Montbrison, 6,7% en Région)
- Une forte prévalence des affections de longue durée qui se répercute sur les affiliations (21,8% des assurés sociaux contre 16,8% à Montbrison et 15,2% en Région)
- Une proportion nettement moins importante des assurés sociaux du QPV sont couverts par une complémentaire santé : 52,7% des affiliés du régime général de la sécurité sociale contre 64,9% sur Montbrison, au niveau proche de la Région (64,8%)
- Des indicateurs qui questionnent sur le niveau de recours aux soins avec en particulier :
    - Un plus faible niveau de recours à un dentiste : 35,1% (40,4% sur Montbrison, 37% en Région) et à des soins d'orthodontie pour les jeunes de 5 à 19 ans : 11,7% (15% sur Montbrison, 13,7% en Région). Y compris quand les examens bucco dentaires sont gratuits, l'écart est important en termes de% de bénéficiaires (23,8% sur Beauregard versus 30,6% sur la ville et 34% en Région).
    - Des taux de consultation très en deçà pour la gynécologie (36% en moins que la population générale de la ville), et concernant la pédiatrie (un écart de 50% avec la moyenne générale de la ville).

Concernant l'offre de soins de premier recours, des difficultés potentielles ont été pointées par plusieurs habitants et acteurs du territoire en perspective du départ à la retraite du seul médecin généraliste présent sur le quartier, ainsi que le manque de certaines spécialités en réponse aux besoins de santé évoqués : « Sur le quartier, il n'y a qu'un médecin généraliste pour plus de 2 500 habitants bientôt en âge de partir à la retraite et un cabinet d'infirmières. Il manque d'autres professionnels tels qu'un kinésithérapeute, un dentiste, un orthophoniste…. ».

L'étude cohésion sociale élaborée au niveau du territoire d'Agglomération pointe par ailleurs des indicateurs de santé qui questionnent aussi fortement l'offre de premier recours et les réponses à apporter aux besoins de santé des populations du bassin du Forez en lien avec les institutions et acteurs sanitaires et sociaux concernés (cf. diagnostic cohésion sociale CALF, décembre 2014).

Les données élaborées par l'ORS au niveau du Pays du Forez, pointent les éléments suivants :
- Parmi les motifs d'hospitalisation, les maladies cardio-vasculaires, les tentatives de suicide et le diabète sont relativement nombreux sur ce territoire.
- En ce qui concerne les admissions en Affections Longue Durée, le taux est particulièrement élevé pour le diabète, et au contraire peu élevé pour les cancers.

- Le taux comparatif annuel de mortalité générale sur la période 2007-2009 est supérieur au taux régional.
- Les consommations moyennes de médicaments antidépresseurs et psychotropes sont élevées dans le Pays du Forez.
- Le territoire compte 81 médecins généralistes et 46 dentistes pour 100 000 habitants, des densités inférieures à celles observées en Rhône-Alpes (respectivement 99 et 58 pour 100 000 habitants).

Par ailleurs, sans être dans une situation particulièrement alarmante, Loire Forez est toutefois en moyenne moins pourvu en professionnels de santé qu'au niveau du département. De plus, cette offre de santé est essentiellement concentrée dans la plaine du Forez tout particulièrement sur le secteur Sud du territoire (Saint-Just Saint Rambert). Par ailleurs, un tiers environ des médecins arriveront à l'âge de la retraite dans les 5 à 10 prochaines années.

Données de cadrage sur le territoire du Forez concernant la médecine générale

Cantons	Nombre de médecins généralistes	Dont médecins âgés de plus de 55 ans	Densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants
Montbrison	23	7	7,6
Saint Just Saint Rambert	31	10	7,9
Saint George en Couzan	2	1	5,4
Saint Jean Soleymieux	2	1	2,7
Saint Galmier	50	14	13,1
Saint Bonnet le Château	8	1	9,4
Boën	9	1	6,8
Moyenne régionale			9,5

Source : Etude cohésion sociale CALF, décembre 2014 : données exploitées Auxime/Pluricité à partir des données de l'ARS, 2012, cartosanté.

Une offre de soins hospitaliers à proximité du QPV, très fortement mobilisée par l'ensemble du bassin de vie du Forez et au-delà (Roannais, Monts du Lyonnais, Livradois) :

Le pôle hospitalier du Forez qui regroupe l'Hôpital de Montbrison (Beauregard) et celui de Feurs depuis janvier 2013[8], est une structure essentielle pour la santé de la population. Avec 1 058 places en 2011, 13 084 patients ont été hospitalisés de manière complète en 2011 à Montbrison, ce qui représente environ 17% de la population de Loire Forez, même si les patients en court séjour proviennent d'un territoire plus élargi d'environ 90 000 personnes, constitué autour du Centre Loire, et à 80% situés dans un rayon de 40 km autour de Montbrison.
C'est une structure indispensable en ce qui concerne les soins de premier recours et les urgences médicales, comme le montrent les volumes très conséquents des prises en charge :

[8] Le centre hospitalier de Montbrison situé sur le quartier vécu de Beauregard a fusionné avec celui de Feurs depuis le 1 er janvier 2013 formant le pôle hospitalier du Forez.

23 676 passages aux urgences (soit 26% de la population de référence du bassin de vie), 53 876 consultations externes, 1 188 entrées en service pédiatrie, 31 041 prises en charge de patients, 75 469 dossiers d'examens de laboratoire et 458 031 analyses effectuées.

Ce volume conséquent notamment des urgences, consultations et prises en charge, conduit à interroger l'offre de soins primaires (premier recours à des professionnels de santé) et secondaires sur le territoire en lien avec l'hôpital, dans lequel le QPV de Beauregard occupe une place particulière à proximité de l'hôpital.

Par ailleurs, le territoire bénéficie d'une coordination territoriale des actions visant les publics les plus précaires dans le cadre du PRAPS (arrondissement de Montbrison). Ce dispositif vise l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins pour les publics les plus fragiles.

L'ensemble de ces constats convergent vers la nécessité d'analyser plus finement les problématiques de santé et d'accès aux soins pour la population du QPV, resitués dans l'offre de soins du territoire en lien avec la politique de prévention santé initiée par la CALF. En effet, le Contrat de Ville peut en la matière s'appuyer sur la poursuite d'une démarche partenariale engagée depuis plusieurs années par la Communauté d'agglomération Loire Forez avec le Groupement Régional de Santé Publique tout d'abord puis depuis 2014 avec l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Le Plan Local de Santé approuvé par le conseil communautaire en juin 2013, et mis en œuvre depuis 2014, repose sur 3 axes majeurs pour l'ensemble du territoire Loire Forez :

- Adapter des réponses à la diversité des populations et lutter contre les inégalités sociales de santé
    - Créer les conditions d'un accompagnement médico-social de qualité pour les personnes en situation de précarité sur le territoire
    - Maintenir la personne âgée à domicile en limitant les conséquences de la perte d'autonomie
    - Développer et/ou accompagner chez les jeunes des capacités à faire des choix favorables à leur santé et à leur bien-être
- Promouvoir la promotion santé dans les politiques communautaires
    - Intégrer la dimension promotion de la santé dans les programmes d'action de Loire Forez
    - Piloter et animer le Plan Local de Santé

Un contrat local de santé est en cours d'élaboration entre Loire Forez et l'ARS qui sera à l'échelle de l'agglomération avec un focus sur le quartier de Beauregard, en lien avec le Contrat de Ville.

En effet, la lutte contre les inégalités sociales de santé est une orientation majeure des politiques de santé nationales et régionales ; elle concerne tout particulièrement les quartiers prioritaires pour lesquels il a été annoncé un renforcement des soutiens en ce domaine initiés depuis plusieurs années, ainsi que pour les territoires ruraux sous dotés, également concernés par l'action du CGET.

L'organisation territoriale du Contrat de Ville

1- Les orientations stratégiques de la Communauté d'agglomération pour son territoire

Le devenir du territoire de la Communauté d'agglomération Loire Forez est inscrit dans différents documents et schémas (le projet de territoire, le contrat de fonction d'agglomération et de centralité, le PLH, le SCOT, le PLS) afin d'assurer une cohérence d'ensemble en mobilisant tous les domaines d'intervention de Loire Forez.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville unique, le projet de territoire intercommunal sera décliné sur le quartier prioritaire. Les grandes orientations stratégiques des différents documents de référence permettent d'identifier les enjeux majeurs territoriaux et d'interpeller la place du quartier prioritaire de Beauregard au sein de ce territoire.

Le projet de territoire a été construit de manière fortement collaborative et participative, associant les élus du bloc local, les agents de la Communauté d'agglomération, les partenaires institutionnels (dont les services de l'Etat), le tissu associatif, ainsi que les habitants au travers d'enquêtes et de rencontres, de concertation. On compte plus de 1000 contributions de ses différents acteurs sollicités pour la co-construction de ce projet de territoire

Il s'est basé sur les documents de planification existants. Le diagnostic et les orientations ont été partagés dans le cadre de la démarche de co-construction. Ce projet de territoire engage la Communauté d'agglomération Loire Forez dans une stratégie de développement du territoire à 10 ans. Il conforte les dynamiques à l'œuvre et répond aux besoins identifiés lors de la démarche.

En intégrant les éléments du projet de territoire et des autres documents de planification, quatre enjeux structurants, générés par les particularités du territoire et les évolutions qui le touchent directement (attractivité croissante, étendue de son territoire et diversité des communes) se dégagent.

1-1- Enjeu 1 : conforter Loire Forez comme un territoire entreprenant, conjuguant économie résidentielle et économie productive, de façon à générer un développement équilibré, générateur d'emplois locaux tout en soutenant l'innovation

L'économie de Loire Forez se caractérise par sa diversité, son dynamisme sa capacité de résilience mais également par le renforcement de son caractère « présentiel ».

Les tendances en cours induisent cependant un écart croissant entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois. Les besoins et potentialités économiques de Loire Forez sont divers et fonction des spécificités de ses différentes composantes territoriales.

La politique économique de territoire de Loire Forez, quel que soit le champ économique, est à conforter par trois dimensions opérationnelles visant à positionner Loire Forez comme un territoire dynamique, innovant et compétitif : la communication, le renforcement de l'esprit d'initiative et la promotion de l'innovation.

La mise en œuvre d'une stratégie pour le développement économique et l'emploi (notamment organiser la mise en œuvre de sites de développement économiques micro locaux) par l'élaboration d'un schéma de développement économique et de l'emploi est également inscrite dans le SCOT.

Consolider et développer une économie productive ouverte sur l'extérieur et génératrice d'emplois locaux

Loire Forez doit mobiliser, coordonner et rendre lisible les dispositifs et structures de soutien à l'emploi et d'accompagnement des entreprises, dans le cadre d'un travail avec les partenaires.

En tant qu'interlocuteur de proximité, Loire Forez s'attachera à renforcer les liens avec les entreprises du territoire, afin de mieux identifier leurs besoins pour leur apporter des solutions adaptées et favoriser le développement des complémentarités interentreprises.

Cela passe notamment par le renforcement de Loire Forez comme « point d'entrée » lisible pour les entreprises et acteurs économiques du territoire.

Dynamiser le tissu de commerces et services de proximité et conserver un maillage de commerces et services.

L'attractivité de Loire Forez sera affirmée comme un véritable atout de développement économique, en organisant le territoire pour que les personnes présentes, habitants et touristes, consomment localement.

Cette stratégie, demandée par le SCOT (sous la forme d'un document d'aménagement commercial pour accompagner le développement commercial) passe par un maintien et une dynamisation du tissu commercial de Loire Forez.

En effet, si la dynamique commerciale est avérée sur une grande partie du territoire, deux phénomènes doivent être pris en compte : l'évasion commerciale vers l'extérieur (particulièrement sur la partie sud du territoire) et les difficultés des zones rurales pour le maintien des derniers commerces et services.

Loire Forez œuvre pour le maintien et la dynamisation du commerce et de l'artisanat du territoire au moyen d'une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR), dont il s'agira de poursuivre la mise en œuvre.

L'objectif est également de soutenir les dynamiques collectives, à travers l'émergence d'Unions commerciales et artisanales (UCA), à encourager les structurations inter UCA autour d'actions collectives phares (formations, cartes de fidélité, vitrines internet…), et l'intégration des communes qui ne disposent pas d'UCA à des dynamiques collectives.

Le soutien des commerces de Loire Forez passera nécessairement par une action sur l'aménagement des bourgs et rues commerçantes, à travers une politique de renouvellement urbain et des actions du Plan Local de l'Habitat (PLH).

Renforcer le lien avec les entreprises du territoire par une animation économique de terrain. Soutenir les nouvelles formes d'économie collaborative

Loire Forez soutiendra le développement d'une économie fondée sur des valeurs éthiques et solidaires. Avec ses 2 051 emplois, l'économie sociale et solidaire représente plus de 11% des emplois salariés du territoire de Loire Forez, mais elle doit encore être stimulée. En effet, si la culture associative est relativement forte sur le territoire la culture entrepreneuriale de l'économie solidaire doit être stimulée car l'économie sociale et solidaire représente un secteur porteur avec un potentiel d'emplois élevé.

La Communauté d'agglomération soutiendra activement le développement de ce secteur d'activités, en partenariat avec les acteurs du territoire.

Le territoire s'engagera également dans le développement de l'économie circulaire, nouveau levier de développement économique, en stimulant l'émergence d'entreprises de réemploi des biens usagers, notamment en lien avec les déchets ménagers.

Mettre en adéquation les ressources humaines, les qualifications locales et les besoins d'emploi.

La formation est présente sur le territoire avec également des formations supérieures professionnalisantes souvent en lien avec les spécificités locales. Toutefois, il faut continuer d'avoir une approche prospective de la formation afin d'accompagner le développement d'une offre de formation et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : dynamiques existantes, besoins des entreprises locales, freins au développement de nouvelles formations…

Loire Forez renforcera les liens avec les établissements d'enseignement et de formation supérieure de proximité, les centres de recherche et développement, les acteurs économiques, pour promouvoir l'innovation, de l'émergence, en amont, à la capitalisation des connaissances et à la diffusion locale, en aval. Elle encouragera l'émergence ou le développement d'une approche prospective des besoins du territoire : explorer les possibilités, identifier les filières nouvelles, travailler sur l'émergence d'offres locales à fort ancrage territorial et répondant aux besoins de la population.

Loire Forez se positionnera en tant que territoire de formations, en :

- faisant connaître l'offre de formations du territoire, en lien avec la démarche de marketing territorial,
- étant à l'écoute des besoins des organismes de formation et des initiatives nouvelles, afin d'accompagner le développement d'une offre de formation adaptée.

Loire Forez agira aussi au niveau des ressources humaines et des qualifications locales en accompagnant plus particulièrement les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec la Région et les Organismes paritaires collecteurs agréés.

Loire Forez travaillera avec l'ensemble des partenaires afin de donner une nouvelle ambition au dialogue social territorial.

1-2- Enjeu 2 : Maintenir un urbanisme de qualité et créateur de liens qui anticipe les évolutions urbaines en accompagnant la reconquête et la dynamisation des centres villes et des centres bourgs.

Le développement important de la construction (habitat individuel notamment) et l'étalement urbain, au détriment des centres et de l'habitat existant (croissance des logements vacants) constitue un enjeu majeur. Cet enjeu ne se traduit pas seulement par la question de la consommation d'espaces au détriment de l'agriculture, de l'environnement, et des coûts énergétiques. Il renvoie aussi aux dynamiques sociales que le cloisonnement de l'habitat pavillonnaire ne favorise pas.

Les évolutions de la structure sociale et le développement de l'habitat individuel ne doivent pas masquer les besoins spécifiques de certaines catégories de population (familles monoparentales, personnes âgées, étudiants, etc.).

Maintenir un urbanisme de qualité, anticiper les évolutions urbaines et accompagner la dynamisation des centres (villes et bourgs) sont les principaux axes de la politique en matière d'aménagement du territoire. Logements délaissés et vacants, explosion du pavillonnaire, banalisation du cadre bâti, dents creuses, altèrent le cadre de vie. La politique en matière d'urbanisme doit gérer ces déséquilibres et raisonner de manière plus globale sur le lien social, les habitats répondant aux besoins des populations mais aussi à la nécessaire densification, aux nouvelles formes urbaines, à l'intégration paysagère et à la place de la nature dans des centres (re)dynamisés.

Afin de conserver les qualités du cadre de vie de Loire Forez et être en conformité avec la loi, la Communauté d'agglomération construira progressivement, en étroite collaboration avec les communes, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal respectant l'identité et les spécificités de chaque sous territoire de Loire Forez.

Ces questions sont aujourd'hui fortement prises en compte par le PLH et le SCOT.

Pour le PLH, le contrat de fonction d'agglomération et de centralité, et le SCOT, la construction d'une offre nécessaire et pertinente :

- en hébergement spécifique et la réalisation de logements adaptables au vieillissement, l'offre nouvelle notamment à destination des plus modestes
- en logement à loyer abordable

Garantir un habitat adapté au parcours résidentiel des habitants, afin que chacun puisse trouver sur le territoire des solutions de logement en adéquation avec ses besoins.

Loire Forez ambitionne de garantir un habitat adapté au parcours résidentiel des habitants, afin que chacun puisse trouver sur le territoire des solutions de logement conformes à ses besoins. Le logement constitue un réel facteur de cohésion entre les habitants. En outre, il existe un lien évident entre l'emploi et l'habitat, levier pour développer l'emploi local. L'offre en logements influe sur les mobilités professionnelles, sur l'employabilité des personnes, et est un facteur d'attractivité du territoire pour les salariés des entreprises locales.

Loire Forez soutiendra et développera les programmes qui facilitent les parcours résidentiels, notamment les dispositifs d'accession à la propriété et à destination des propriétaires occupants les plus modestes, et répondra à ses obligations en matière de logement social, public et privé.

A travers la mise en œuvre de son second Programme Local de l'Habitat (PLH), Loire Forez souhaite aussi :

- favoriser la réduction des consommations énergétiques dans l'habitat et lutter contre la précarité énergétique.
- encourager la production de logements à destination des salariés (alternance, apprentissage, double résidence, jeunes en insertion professionnelle…) et disposer d'une offre pertinente en hébergement spécifique afin que chacun puisse trouver sur Loire Forez une offre adaptée à ses besoins en :
    - facilitant l'émergence de projets d'hébergements pour publics spécifiques (personnes âgées, personnes en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, étudiants, etc.).
    - accompagnant les communes dans la recherche de solutions de logements adaptées aux besoins des gens du voyage en voie de sédentarisation.

Les « cœurs de vie » des villes et des bourgs sont soumis à des enjeux importants en termes d'offre de commerces et de services de proximité, d'animation, d'accès, de lieux de rencontres entre les habitants…

Loire Forez travaillera sur la vitalité des centres villes et centre bourgs en tenant compte des nouveaux enjeux du développement durable ; il s'agira notamment de promouvoir l'habitat durable (peu consommateur d'énergie dans sa conception et son fonctionnement) et d'accompagner les réflexions de renouvellement urbain, qui visent à limiter l'étalement urbain et la périurbanisation

Elle se dotera d'outils d'aide à la décision à travers un observatoire du logement.

Afin de faciliter le pilotage de son Plan Local de l'Habitat, son ajustement dans le temps, et en définitive de garantir sa réalisation, Loire Forez se dotera d'un outil, l'observatoire du logement comme outil d'évaluation et d'aide à la décision.

Favoriser une mobilité durable pour tous sur le territoire, assumer pleinement nos compétences en matière de transports scolaires et de transports urbains, rechercher des réponses adaptées aux besoins de chacun, mettre en œuvre des actions en faveur d'un territoire durable.

La croissance du nombre d'habitants, plus importante que celle du nombre d'emplois, génère une forte augmentation des déplacements, en interne et surtout vers les pôles d'emploi extérieurs.

L'essentiel des déplacements se fait en voiture individuelle, et outre les conditions de circulation parfois difficiles, le renchérissement du coût de l'énergie génère un risque de précarisation énergétique des ménages à faibles revenus.

L'organisation des conditions d'une mobilité moins polluante, de meilleures conditions de circulation mais aussi de déplacements pour des publics dépourvus, est un enjeu essentiel dans notre territoire à la géographie particulière.

Afin de garantir une mobilité facilitée, quelle que soit la situation de chacun, Loire Forez ambitionne de proposer à la population un transport urbain répondant aux besoins du plus grand nombre en adaptant les transports sur les zones générant le plus de déplacements : cela implique de reconfigurer le réseau actuel, notamment sur la zone agglomérée du Montbrisonnais.

Il s'agira également :

- d'enclencher une réflexion pour la mise en œuvre d'un transport urbain sur la partie sud de Loire Forez
- de proposer une offre de transport à la demande pour les publics spécifiques qui connaissent les plus grandes difficultés de mobilité.
- de faciliter l'accès aux gares communautaires (Montbrison et Bonson) et les complémentarités entre les différents modes de déplacements, afin de renforcer leur utilisation

Afin de réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et le cadre de vie, Loire Forez soutiendra le développement des modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture individuelle :

- aires de covoiturage, autostop participatif, etc.

– création d'itinéraires cyclables (sur les grandes liaisons, liaisons domicile travail ou établissements scolaires) et promotion de l'usage du vélo.

Cet enjeu est également inscrit dans le SCOT qui insiste sur l'importance de la promotion du maillage du territoire par un système de déplacements durables.

1-3- Enjeu 3 : Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants en offrant des lieux de vie inclusifs avec une attention particulière aux besoins des publics les plus fragiles

La résidentialisation du territoire, les formes d'urbanisation, couplées aux évolutions démographiques et sociales « naturelles », génèrent des changements sociaux qu'il importe de prendre en compte.

La question générique de la cohésion sociale apparaît alors au cœur des enjeux auxquels doit faire face Loire Forez. Cette question recouvre de nombreuses dimensions : la vie sociale et associative, la culture, les services aux habitants, la mobilité, etc.

Le territoire est plus jeune que la moyenne, tandis que comme partout, on assiste à un vieillissement général de la population. Ces évolutions se traduisent par des modifications sociales (« gentrification ») et un creusement des disparités entre habitants et entre les composantes territoriales de Loire Forez. Les situations sociales sont contrastées. Les communes urbaines et les communes de montagne concentrent les ménages à faible revenu et les populations les plus vulnérables.

Le dialogue, entre habitants, «nouveaux» et «natifs», jeunes et âgés, catégories socioprofessionnelles «aisées» et populations en difficultés, s'avère plus que jamais nécessaire au maintien du lien et de la cohésion sociale.

Pour le contrat de fonction d'agglomération et de centralité, renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants en s'appuyant sur les dynamiques existantes dans les centralités bénéficiant à l'ensemble du territoire est un enjeu fondamental.

Reconnu pour la qualité de son tissu associatif, son échelle à taille humaine, son réseau d'acteurs locaux dynamiques, notre territoire doit farouchement veiller aux conditions de cohésion sociale. Les politiques publiques de solidarité, de développement social, de promotion de l'égalité et plus largement de lien entre les générations et les diverses catégories sociales fondent une offre territoriale de services adaptée à tous les habitants.

Le maintien de la cohésion sociale passe par la réalisation (encours) d'une étude sur la cohésion sociale. Après l'analyse des différents domaines de vie (logement, éducation - loisirs, enfance /jeunesse, santé, lien social communautaire (vie associative, culture, sports), sécurité, incivilité, prévention de la délinquance, insertion, emploi, mobilité, déplacements et précarité), un plan d'action spécifique sera élaboré.

Parce qu'elle est la première concernée par les évolutions de la société et de l'économie, et qu'elle constitue l'avenir de tout territoire, la jeunesse sera un axe majeur d'intervention.

Dynamiser la vie culturelle du territoire en tant que levier d'attractivité du territoire et renforcer les équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire

La vie sportive et culturelle d'un territoire est un levier d'attractivité de celui-ci mais également un générateur de liens et du « bien-vivre ensemble ». Il maintient les habitants en forme, ouvre les esprits, contribue à l'épanouissement individuel, crée de l'emploi, anime des quartiers,…

La gestion des équipements structurants d'intérêt communautaire (piscines médiathèques) et, plus globalement, la conduite de programmes d'animations, restent des politiques importantes pour un territoire vivant.

Afin de renforcer le réseau de lecture publique autour des deux médiathèques tête de réseau, l'agglomération développera un programme d'animations culturelles favorisant la diversité culturelle sur le territoire, en lien avec les acteurs culturels de Loire Forez (réseau de 36 médiathèques, bibliothèques, ludothèques, écoles, etc.). L'objectif est également d'appuyer l'orientation numérique des médiathèques en lien avec les bibliothèques communales.

1-4- Enjeu 4 : structurer pour un territoire équilibré, un environnement de qualité et un cadre de vie valorisé

Loire Forez bénéficie d'un cadre de vie de grande qualité qui fonde son attractivité et contribue à son dynamisme à travers un renouvellement démographique et un développement de l'économie.

Ces qualités territoriales sont aujourd'hui soumises à de fortes pressions endogènes directement liées à la croissance démographique (étalement urbain, consommation d'espaces naturels et agricoles, croissance des déplacements et des émissions), et exogènes, comme le changement climatique. A terme, c'est tout l'équilibre du territoire qui risque de se trouver fragilisé, si ces aménités territoriales (le cadre de vie, mais également les aspects moins mesurables comme la qualité de l'air, de l'eau, la sécurité, la vie locale) se dégradent. Loire Forez doit ainsi « réagir », c'est-à-dire agir en allant plus loin, pour préserver les facteurs d'attractivité de son territoire, et pour renforcer ses perspectives d'avenir.

En raison de la croissance de la population, le secteur des déchets est celui pour lequel les émissions ont le plus fortement augmenté sur Loire Forez ces dernières années. Les défis sont nombreux et il s'agit aujourd'hui de passer d'une logique de gestion des déchets à une logique de gestion des ressources.

2- Etat des lieux de la politique de la ville au sein de la Communauté d'agglomération Loire Forez

La Communauté d'agglomération a la compétence politique de la ville. En l'absence de géographie prioritaire sur le territoire, elle a exercé cette compétence sur :

2-1- Les dispositifs contractuels de développement équilibré des espaces ruraux et urbains

Loire Forez a été retenu en 2009 comme territoire LEADER en s'appuyant sur la complémentarité rurale-urbaine.

L'objectif poursuivi par le GAL Loire Forez est le développement de son territoire dans son ensemble, en mettant l'accent sur les zones rurales tout en renforçant les liens avec les pôles urbains et les zones sous influence urbaine.

32% des montants programmés dans le cadre de LEADER ont été alloués à des opérations relevant du domaine culturel : structuration du réseau de médiathèques pour 48% de l'enveloppe dédiée à la culture (appel à projet médiathèques, achat d'un véhicule navette, création d'un poste), manifestations (« oulala » festival, cabaret itinérant), équipements (pôle culturel de St-Just-St-Rambert), étude pour l'émergence d'un centre culturel sur le Forez.

Le programme a soutenu de manière forte l'équipement du territoire dans le domaine des services, en particulier dans le secteur de l'enfance jeunesse (microcrèches notamment).

Le développement durable représente la troisième thématique soutenue en termes de montants financiers (19%) : déchèterie mobile, bâtiments éco exemplaire OASIS, construction d'un éco bâtiment OASURE, projet de territoire durable.

2-2- Les dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire

La Communauté d'agglomération intervient depuis 2006 en matière de gestion des politiques locales de l'emploi. Elle souhaite notamment favoriser le développement d'une économie fondée sur des valeurs éthiques et solidaires.

Participation au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Forez.

Ce dispositif accompagne les parcours de retour à l'emploi pour les publics qui en sont les plus éloignés tout en mettant en œuvre des projets qui renforcent l'insertion par l'activité économique, la formation et la prévention de l'exclusion sociale et professionnelle sur le territoire de Loire Forez.

Sur 2013, 310 personnes ont été accompagnées par le PLIE, dont 84 nouveaux bénéficiaires et 20 personnes sont sorties du dispositif de façon positive (signature d'un CDI ou d'une CDD de plus de 6 mois)

Participation à la Mission Locale du Forez (jeunes de 16 à 25 ans)

Cette structure propose de résoudre les difficultés sociales et favoriser l'insertion professionnelle grâce à un accompagnement renforcé et/ou une formation.

537 jeunes ont été reçus pour la première fois pour 1 214 jeunes suivis et 805 contrats ou formations obtenus

Participation au dispositif expérimental sur le département de la Loire « Garanties jeunes » pour les 18/25ans et 16/18 sur critères spécifiques

Il a pour objectif de lutter contre le chômage et la pauvreté des jeunes par un contrat d'engagements réciproques signé entre le jeune et la Mission Locale avec un accompagnement personnalisé intensif et une garantie de ressources forfaitaire

Participation au Contrat Territorial de l'Emploi et la Formation sur les thématiques spécifiques de l'emploi des jeunes, des femmes et du public en insertion

Soutien à l'opération « Job Academy » portée par la Fondation Agir contre l'Exclusion. Cette action permet aux jeunes femmes diplômées en difficulté professionnelle de bénéficier d'un accompagnement renforcé.

2-3- Les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance

Une mission d'animation et d'étude cohésion sociale a été diligentée par la Communauté d'agglomération en Juin 2014. Elle a comme objectifs principaux de :

- Définir l'ensemble des mesures à prendre pour éviter que la situation des habitants du territoire, notamment les plus vulnérables, se dégrade, voire faire en sorte qu'elle s'améliore sur le territoire.
- Développer une politique jeunesse basée sur une démarche partenariale et une stratégie territoriale locale, transversale, partagée avec les élus, les acteurs du territoire, les habitants et les jeunes.

Dans ce cadre général, un focus sera fait sur l'analyse globale des faits de délinquance et d'incivilité sur le territoire de Loire Forez afin de développer une politique communautaire de prévention de la délinquance positive via la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

3- Organisation des équipes et pilotage du Contrat de Ville

3-1- Modalités de pilotage

3-1-1- Le comité de pilotage

– **Rôle** : Il est co-présidé par l'Etat, la Communauté d'agglomération et la commune de Montbrison. Il mobilise les principaux acteurs concernés afin d'assurer une mobilisation large des partenaires. Il pilote, valide, suit et évalue le Contrat de Ville
– **Composition** : Membres du copil restreint ; Conseil Régional, Conseil Départemental, les deux bailleurs sociaux (Loire Habitat, Bâtir et Loger), chambres consulaires, direction régionale de la Caisse des dépôts, UT DIRECCTE, Pôle Emploi, Missions locales, Caf, CMDFE, ARS, Rectorat, Gendarmerie, Parquet, représentants du conseil citoyens
– **Rythme des réunions** : à chaque phase de l'élaboration du Contrat de Ville et deux fois par an pour le suivi de la mise en œuvre du contrat.

3-1-2- Le comité technique (incluant l'équipe interministérielle)

– **Rôle** : il est co-animé par l'Etat, la Communauté d'agglomération et la commune de Montbrison. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage. Il prépare les décisions du comité de pilotage et assure le suivi des décisions de celui-ci. Il est garant de l'organisation des différents groupes de travail thématiques des trois piliers du Contrat de Ville. Il synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux et d'orientations des trois groupes de travail thématique
– **Composition** : DDCS, DDT, Conseil Régional, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, chambres consulaires, Caisse des dépôts, UT DIRECCTE, Pôle Emploi, Missions locales, CCI, CMA, Caf, CMDFE, ARS, Rectorat, Gendarmerie, Parquet, DGS Montbrison, DGA Loire Forez
– **Rythme des réunions** : à chaque phase de l'élaboration du Contrat de Ville et au moins deux fois par an pour le suivi de la mise en œuvre du contrat.

3-1-3- Les groupes de réflexion thématique par pilier

– **Rôle** : ils peuvent être co-présidés par le préfet ou son représentant, un membre de l'intercommunalité et un membre de la commune et animés par le bureau d'études Pluricité jusqu'à la prédétermination des enjeux de la thématique.
Après validation par le copil des enjeux et orientations, ils finalisent les objectifs, les plans d'action, identifient le droit commun voire les crédits spécifiques de la politique de la ville qui structureront le futur Contrat de Ville.

- Composition :
  - **Groupe thématique « cohésion sociale » :** tous les acteurs de la cohésion sociale (services de l'Etat, Conseil Départemental, opérateurs publics, collectivités territoriales, associations locales, habitants)
  - **Groupe thématique « cadre de vie et renouvellement urbain » :** bailleurs sociaux, gendarmerie, Parquet, Caisse des Dépôts, associations, habitants, Conseil Départemental….
  - **Groupe thématique « développement économique et emploi » :** Pôle Emploi, Mission Locale, chambres consulaires, représentant des entreprises, associations, fondations, habitants…

- **Rythme des réunions** : à chaque phase de l'élaboration du Contrat de Ville et au moins une fois par trimestre pour la mise en œuvre du contrat.

3-1-4- Etat des lieux et évolution envisagée dans le domaine de la participation citoyenne.

Etat des lieux sur la Ville de Montbrison

A ce jour, il n'existe pas sur la commune de Montbrison de structures type « conseils de quartier ».

Les habitants sont associés à la vie municipale sous plusieurs formes :

- soit par leur désignation au sein des comités ou commissions municipaux : comité des affaires sociales, comité enseignement, comité jeunesse, comité circulation / voirie / stationnement, comité commerce, comité culture et patrimoine, comité Foires et Marchés, comité Vivre le Sport Ensemble, Commission consultative des services publics locaux, Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- soit par leur participation à des groupes de pilotage constitués dans le cadre d'un projet identifié : par exemple, le comité de pilotage du futur groupe scolaire Brillié qui intègre des représentants des parents d'élèves
- soit par leur participation à des réunions publiques organisées tout au long de la vie d'un projet spécifique.

La participation des habitants dans le cadre des Contrats de Ville 2015-2020

La participation constitue une priorité de la politique de la ville depuis ses origines. Le principe de « co-construction » est maintenant inscrit dans la loi du 21 février 2014 et a pour ambition de donner toute sa place aux habitants des quartiers dans l'élaboration des projets de territoire et la mise en œuvre des actions dont ils sont les premiers bénéficiaires.

Qu'est-ce qu'un conseil citoyen ?
Le conseil citoyen est une instance [consultative] qui est force de proposition et participe à la décision publique. Il est un outil pour la co-construction des projets et des actions publiques entre l'État, les collectivités et les habitants.

C'est un organe représentatif de la parole des habitants, porteur de questions d'intérêt général. Il a pour rôle d'apporter un regard nouveau en termes d'usages, de besoins et d'analyse, contribuant à une meilleure adéquation des politiques publiques aux besoins des quartiers populaires et du territoire en général. Le conseil citoyen tire sa légitimité de trois sources : la loi, les habitants et les institutions.

Le conseil citoyen vise à intégrer la réflexion sur les quartiers dans une réflexion plus globale à l'échelle de la ville, afin d'éviter la stigmatisation des quartiers et les phénomènes d'entre soi. Il inscrit ses réflexions dans l'ensemble des politiques publiques et les projets de développement. Il s'inscrit dans des valeurs de solidarité, et dans les actions qui soutiendront ces valeurs.

Chaque conseil citoyen doit assurer la représentativité des différentes composantes de la ville, et garantir la neutralité politique de sa démarche, dans une logique constructive. Il s'appuie sur les forces vives du quartier (entreprises, professions médicales, associations…).

Enfin, le conseil citoyen est un outil parmi d'autres : il est articulé avec les dispositifs de participation existants, et son organisation tient compte de la spécificité de chaque territoire.

La participation des habitants au Contrat de Ville du territoire de la Communauté d'agglomération Loire Forez

Le Contrat de Ville du territoire de la Communauté d'agglomération Loire Forez s'inscrit dans les directives nationales de la loi du 14 février 2014 qui prévoient notamment la mise en place de Conseils Citoyens.

La participation des habitants s'est concrétisée par l'association des habitants à l'élaboration du Contrat de Ville. Les acteurs associatifs (type MJC, centre social…) ont été intégrés aux différents groupes de réflexion thématiques organisés par pilier (4 réunions en phase d'élaboration)

Les habitants ont été associés à la phase diagnostic au travers tout d'abord de leur participation au « diagnostic en marchant » au début de la démarche, puis au groupe de travail réuni pendant l'élaboration (2 réunions).La constitution initiale du groupe a permis de rassembler une dizaine de personnes aux profils variés dans les civilités femme/homme, par sa mixité générationnelle, par la présence de personnes en activité professionnelle ou non... Lors des réunions suivantes, ce premier groupe s'est enrichi par la participation d'habitants supplémentaires.

Constitution du Conseil Citoyen

La participation des habitants se concrétisera par la mise en place d'un Conseil Citoyen qui sera associé à toutes les étapes de la contractualisation (mise en œuvre et évaluation) du Contrat de Ville et participera aux instances de pilotage.

Il sera composé de 15 membres :

- **un collège « habitants »** : 2/3 des membres, soit 10 membres dont :
    - 5 membres issus du tirage au sort à partir de la liste électorale
    - 5 membres identifiés à partir d'un appel au volontariat largement diffusé

Si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège, il pourra être procédé à un tirage au sort ; au sein de ce collège, la parité homme/femme devra être respectée et s'efforcera de distinguer 2 catégories : les moins de 30 ans et les plus de 30 ans.

- **un collège « associations et acteurs locaux »** : 1/3 des membres, soit 5 membres issus d'un appel à candidature largement diffusé.

Si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège, il pourra être procédé à un tirage au sort.

Calendrier

Dans le département, la mise en place des conseils citoyens s'effectue de façon progressive. Il a été fait le choix d'une première phase de déploiement sur des sites pilotes. Le travail a été engagé le 27 janvier 2015. L'installation effective par une première réunion des membres constitutifs de chaque conseil citoyen est souhaitée au plus tard le 31 décembre 2015.

Concernant la Communauté d'agglomération Loire Forez, la procédure de création du conseil citoyen a démarré début juin 2015. Une information va être diffusée très largement auprès des habitants du quartier (boites aux lettres, porte à porte) pour susciter des candidatures. Une première réunion du conseil citoyen sera réalisée avant 31 décembre 2015.

La désignation des membres du conseil devrait pouvoir être constitué au moment de la signature du Contrat de Ville début juillet 2015. Il restera par contre à finaliser le mode de portage (associatif, autre…) et ses modalités de fonctionnement.

3-2- L'ingénierie

3-2-1- La composition de l'équipe projet intercommunale

- **Composition** : le Directeur Général adjoint du Pôle Stratégie et Développement Territorial ; les référents du service développement économique, du service habitat, du responsable enfance/jeunesse/cohésion sociale, du service transports et des services culture/sport.
- **Rôle** : assurer la mise en œuvre des actions relevant des compétences de la Communauté d'agglomération et veiller à la cohérence du dispositif en lien étroit avec l'équipe de projet communale.

3-2-2- La composition de l'équipe projet communale

- **Composition** : la Directrice Générale des Services et les Directeurs « Education, jeunesse et sports » et « Affaires Sociales ».
- **Rôle** : assurer la mise en œuvre des actions relevant des compétences de la commune et veiller à la cohérence du dispositif en lien étroit avec l'équipe de projet intercommunale.

Définition du cadre stratégique : le diagnostic participatif du quartier de Beauregard

1- Le diagnostic participatif établi par pilier

Comme il était attendu dans les documents de cadrage du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, ce diagnostic s'est fondé sur une démarche de mobilisation des acteurs de terrain. Cette dynamique était particulièrement importante à impulser dans le cadre d'un premier Contrat de Ville sur le territoire Loire Forez qui fait partie des territoires « entrants » de la politique de la ville suite à la loi du 21 février 2014 (n° 2014-173) de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

– **Le diagnostic partenarial** a été piloté par l'Etat et l'EPCI compétent, à savoir la Communauté d'agglomération Loire Forez (CALF), avec une présence étroite de la ville de Montbrison, dans laquelle se situe le quartier ;

Il convient de noter l'implication complémentaire des élus de la CALF et de la ville de Montbrison, ainsi que des représentants des services de l'Etat tout au long de la démarche (Sous-Préfet, DDT, DDCS) dans les instances de pilotage, ainsi que dans les temps de travail participatifs du diagnostic.

– **Le diagnostic participatif** a associé l'ensemble des parties prenantes du futur Contrat de Ville sur le territoire, du côté des pouvoirs publics comme de la société civile ;

Les différents travaux ont notamment permis de s'appuyer sur l'implication des Collectivités territoriales (élus et agents), des services déconcentrés de l'Etat, et de nombreux autres partenaires tels que Pôle Emploi, la Caf, les bailleurs, les acteurs associatifs locaux, les responsables d'établissements d'enseignement, etc.

– **Le diagnostic préfigurateur des dynamiques citoyennes,** amenées à se concrétiser notamment à travers la mise en œuvre d'un conseil citoyen dans le quartier prioritaire, a associé des habitants volontaires pour apporter leur contribution à ce premier niveau d'analyse du territoire.

Deux temps ont permis d'associer les habitants : un diagnostic en marchant conduit au démarrage de l'étude dans le quartier prioritaire et un atelier citoyen. L'ensemble des observations émanant de ces deux groupes a été intégré à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels. Ces contributions ont permis de tenir compte de leur expertise d'usage du quartier dans l'analyse des besoins, ressources, difficultés du quartier et des habitants. Elles ont également alimenté la réflexion prospective sur les conditions de mise en œuvre d'une dynamique participative citoyenne sur le quartier, dont les conditions de réussite du futur conseil citoyen.

- **Le diagnostic intégré** permet ainsi de disposer :

  - de la situation du quartier dans son environnement et notamment dans son intercommunalité[9],
  - d'une analyse de ses atouts et faiblesses,
  - en contribuant à la définition d'un territoire vécu,
  - d'une identification d'enjeux à prendre en compte dans la définition d'orientations stratégiques, avec l'esquisse de premières priorités d'intervention.

- **Le diagnostic à conduire dans un cadre réglementaire** a constamment positionné ses travaux au regard de la double finalité des Contrats de Ville :
  - l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires,
  - la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité, en tenant compte de la structure du Contrat (les piliers et les priorités transversales).

A noter
Il apparaît primordial de noter que la démarche d'élaboration du diagnostic, intervenant sur un nouveau territoire de la Politique de la ville, a constitué un temps d'appropriation de la politique de la ville dans ses méthodes et ses priorités pour le territoire et ses différents acteurs.

[9] Avant la désignation du quartier prioritaire Beauregard comme nouvel entrant de la politique de la ville (juin 2014), la CALF a engagé une mission d'animation et d'étude stratégique visant à renforcer les dynamiques de cohésion sociale et territoriale au sein des 45 communes constituant la communauté d'agglomération. Un diagnostic territorial a été élaboré de juillet à décembre 2014, se poursuivant en 2015 par l'élaboration d'une stratégie de cohésion sociale en lien avec les collectivités et partenaires concernés. Le Contrat de Ville a vocation à s'articuler à cette politique d'ensemblier de la CALF qui s'appuie sur les dispositifs de droit commun existants, tels que le PLH, le PDU, le PLIE, les actions communautaires dédiées à l'enfance jeunesse, etc.
Le Contrat de Ville doit également prendre appui sur les politiques de droit commun de la ville de Montbrison et des partenaires du contrat.

1-1- La méthode de réalisation du diagnostic territorial intégré

Lancé à la fin de l'année 2014, le diagnostic a été conduit sur les mois de janvier et février jusqu'au début du mois de mars.

La démarche du diagnostic dans le calendrier général d'élaboration du Contrat de Ville :

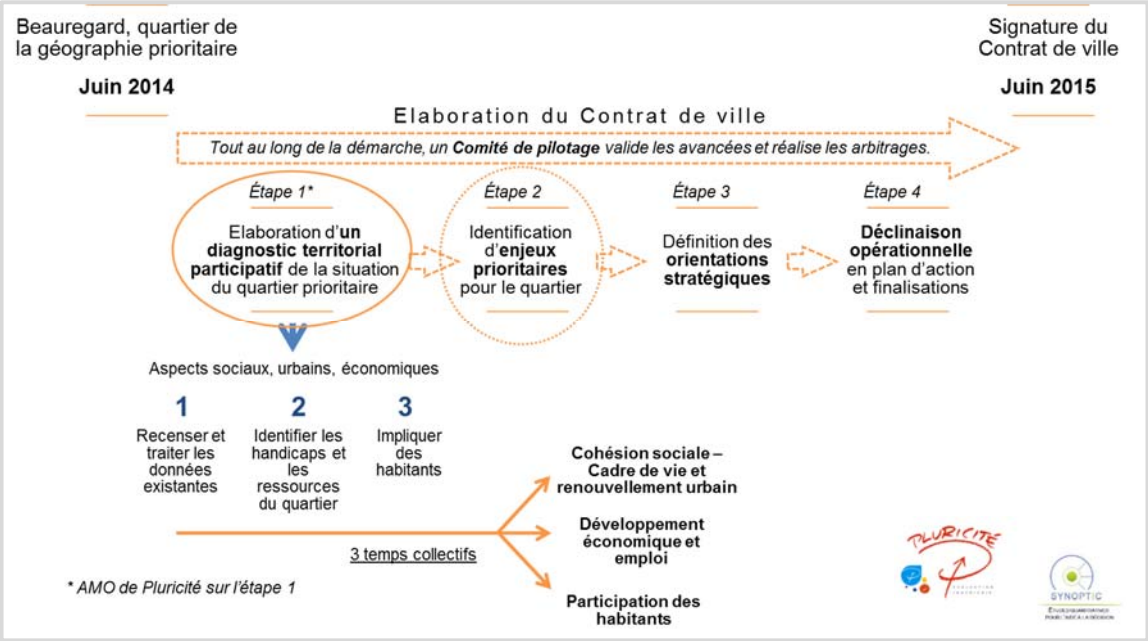

Le Comité de pilotage de l'étude s'est réuni à trois reprises :
- 16 décembre 2014 : lancement de la démarche et validation de la méthode et du planning d'intervention
- 22 janvier 2015 : restitution intermédiaire des éléments de diagnostic
- 10 mars 2015 : restitution finale du diagnostic et pré-validation des enjeux.

1-1-1- Rappel des objectifs de la démarche

La démarche répondait à cinq principaux objectifs, qui marquaient un souci d'opérationnalité dans la formalisation du diagnostic :

- **Définir…** **un portrait statistique du quartier**, qui donne à le positionner au regard de chiffres clés et de le situer en comparaison avec le reste du territoire.
- **Elaborer…** **un diagnostic enrichi des observations qualitatives** des acteurs du territoire, sur la base socle des éléments d'observation issus des statistiques et sources d'information collectées.
- **Structurer…** une analyse propre à s'inscrire dans les **orientations nationales**.
- **Déterminer…** **des enjeux clés pour l'intervention sur le quartier** sur la base du diagnostic territorial, qui permettent de préfigurer la stratégie à mettre en place et le type d'actions associées, qui existent déjà, doivent être transformées ou créées.

– **Assortir…** **la démarche d'une dynamique formative sur la politique de la ville**, en logique de recherche-action, de sorte que la réalisation des étapes constitue une préfiguration des modalités de fonctionnement pour le pilotage, la mise en œuvre et la conduite du futur Contrat de Ville.

1-1-2- Les outils et les étapes

La méthodologie de réalisation du diagnostic a tenu compte de trois grands principes d'intervention, avec la volonté de :
– **Maximiser les liens avec l'étude cohésion sociale** (étude sur la stratégie d'agglomération initiée par la CALF en 2014 citée page 4), pour rendre la phase 1 la plus efficiente possible et que les conclusions issues de la phase 2 s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire de cohésion sociale dans une logique de projet intégré ;
– **Intégrer des outils de travail propres à constituer l'armature méthodologique du futur Contrat de Ville**, à l'exemple du diagnostic en marchant, des séminaires avec les acteurs du territoire, ou encore de l'atelier citoyen ;
– **Installer une réflexion partenariale, interinstitutionnelle et transversale**, sur le futur Contrat de Ville, pour en faire l'outil d'une stratégie intégratrice.

Synoptique du déroulement de la démarche :

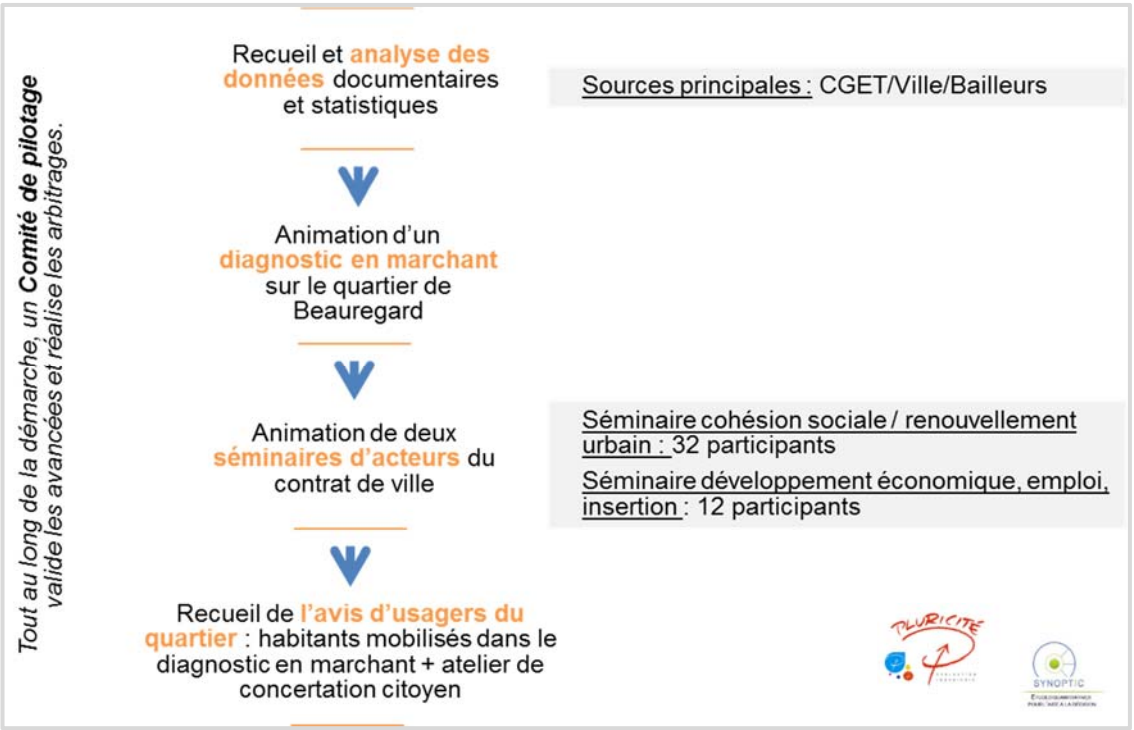

Eléments de calendrier :

Le diagnostic en marchant a été réalisé le 20 janvier après-midi.

Les trois temps collectifs ont été réalisés les :
- 3 mars 2015 : Cohésion sociale – Cadre de vie et renouvellement urbain ;
- 5 mars 2015 : Développement économique et emploi ;
- 13 mars 2015 : Participation des habitants (atelier citoyen).

Focale sur le processus d'élaboration des enjeux

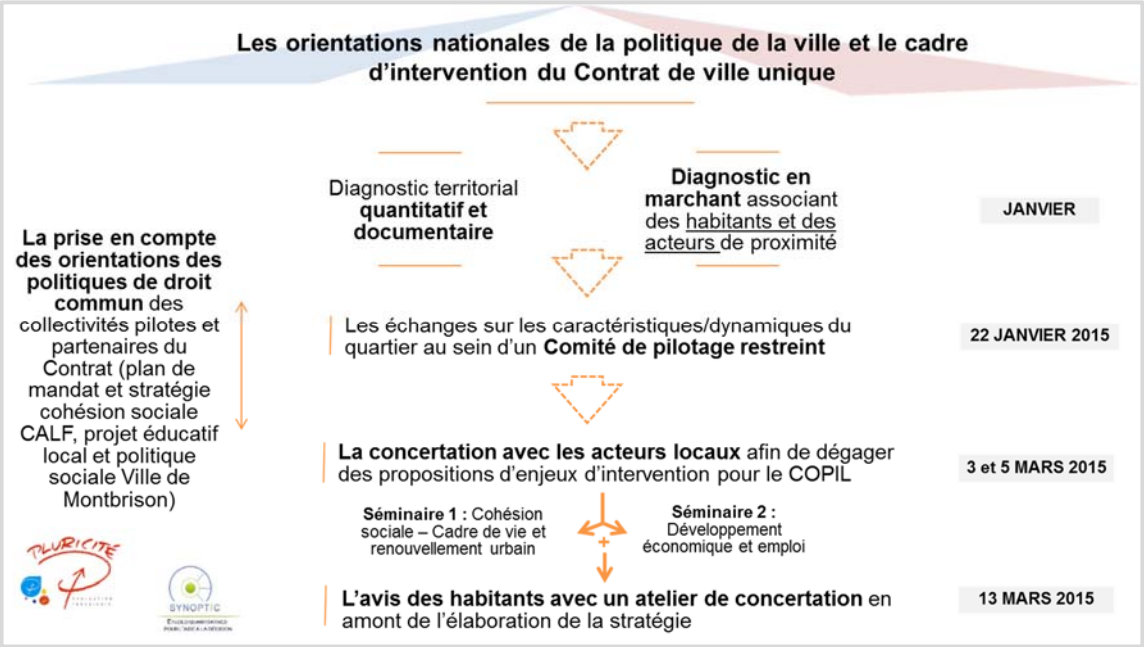

1-2- Les forces et les faiblesses du quartier dans son environnement

1-2-1- Les principaux constats retenus par les acteurs

Comme explicité dans la méthodologie, le diagnostic s'est appuyé sur une concertation associant des acteurs institutionnels, de la société civile et des habitants résidant sur le quartier. La liste des participants est jointe en annexe du rapport.

Lors des ateliers collectifs, il était demandé aux acteurs de cibler les principaux constats à retenir sur la situation du quartier de Beauregard. Concernant les habitants, le travail a été réalisé à partir d'une retranscription sur carte des atouts et faiblesses du quartier. Ces constats ont été travaillés de manière transversale au sein d'un séminaire « cohésion sociale/logement et cadre de vie ». Les constats sur le champ du « développement économique, emploi, insertion » ont été affinés au cours d'un atelier thématique et l'ensemble des éléments de diagnostic ont été complétés par les avis des habitants mobilisés au sein de l'atelier citoyen. Au-delà des trois piliers du Contrat de Ville, d'autres constats ont porté sur la gouvernance/le

pilotage des politiques publiques et sur les questions relatives à l'image/aux représentations du quartier avec le souci de ne pas stigmatiser un quartier et ses habitants.

Sur le plan de la cohésion sociale

En matière de cohésion sociale, les acteurs mettent particulièrement en avant des catégories de publics considérés comme plus particulièrement vulnérables à l'échelle du quartier, à savoir les jeunes, les familles monoparentales et, dans une moindre mesure, les personnes âgées.

Du côté des jeunes, les acteurs ont constitué une focale élargie, embrassant tout aussi bien l'enfance que la jeunesse. Les éléments mis en avant sont les suivants :

- L'accompagnement proposé aux préadolescents et aux adolescents,
- Les loisirs et activités proposées aux jeunes,
- La relation entre les lycéens et le reste du quartier,
- L'adaptation de l'offre de garde de la petite enfance,

Du côté des familles monoparentales, les acteurs ont plus particulièrement souhaité retenir les problématiques d'isolement / de lien social ainsi que les problématiques de mobilité, notamment les questions de garde d'enfants, qui semblent moins interroger le volume de l'offre que sa connaissance par les publics ainsi que son adaptation à des situations spécifiques, notamment dans les cas de recherche d'emploi ou de reprise d'emploi/formation.

Enfin concernant les personnes âgées, les acteurs ont interrogé le vieillissement de la population et son implication sur le quartier, mal / peu connues.

Au-delà de ces entrées par public, quatre sujets complémentaires à entrée thématique ont été mis en exergue :
- Les problèmes de mobilité, qui peuvent constituer une problématique très générale dès lors qu'ils se retrouvent et se déclinent sous l'angle de chacun des piliers du Contrat de Ville, avec des constats sur le champ de la cohésion sociale qui renvoient à l'accessibilité des services (la capacité à se rendre à) et à des compétences psychosociales (la capacité à se projeter hors d'une sphère privative réduite)
- L'accessibilité aux services, qui a été posée tant d'un point de vue de la mobilité (cf plus haut), que d'un point de vue de l'information, de la connaissance de l'offre par les partenaires et par les publics, voire l'adaptation des services aux particularités de certaines situations
- La problématique santé, plus particulièrement mise en avant sous l'angle de l'offre et son sous-dimensionnement au regard de la population habitant.
- Le lien socia**l**, les acteurs repérant un relatif manque de dynamisme, soulignant l'absence de travail sur la valorisation et le partage des cultures, et interrogeant par ailleurs la place des populations propriétaires dans le quartier.

Sur le plan économique et de l'emploi

Sur le champ de l'emploi et du développement économique, les acteurs ont fait ressortir deux principales préoccupations, l'une ayant trait à la problématique du chômage et l'autre à la relation entre la structure économique du quartier et la vie du quartier :

– En premier chef, le chômage et l'enjeu de l'accompagnement socioprofessionnel des publics retient tout particulièrement l'attention des acteurs.
Les problématiques d'emploi apparaissent comme centrales, et sont mises en avant aussi bien par les acteurs de l'action sociale, de l'éducation, de la culture… que par ceux de l'emploi et du développement économique. Les habitants mobilisés au cours du diagnostic en font également une des questions clefs à traiter. Parmi les personnes en recherche d'emploi, la situation des femmes et l'insertion des jeunes ressortent comme deux priorités.

– En second lieu, le dynamisme économique du quartier apparaît comme un atout de premier ordre.
En effet, la présence de nombreux services et d'activités tertiaires et de services à la personne favorisent la présence de population extérieure au quartier et de population active qui favorisent le dynamisme du quartier et son image. Il apparaît pour les acteurs que les opportunités foncières/immobilières (par changement d'usage des bâtiments par exemple) sur le quartier doivent être actionnées de manière à soutenir et renforcer la diversité fonctionnelle. Les champs de l'économie sociale et solidaire et des services de proximité pourraient être renforcés.

Sur le plan urbain et de l'habitat

Les bailleurs ont souligné l'importance de considérer la situation des bâtis au regard de leur performance thermique, des problématiques d'accessibilité ainsi que du confort d'usage des logements dans une logique de réadaptation aux besoins actuels des ménages.

Par ailleurs, les acteurs présents dans les temps collectifs de réflexion ont mis en avant deux autres points plus ou moins corrélés :

– La question du transport
Les acteurs se sont interrogés sur le niveau de connaissance de l'offre de transport par les habitants, qu'il s'agisse de la navette, du transport à la demande, des horaires et parcours… La question du transport a également été posée dans l'optique de s'assurer que les habitants de Beauregard bénéficient des offres du territoire à l'extérieur du quartier, notamment en termes de loisirs et de culture, et aussi pour l'accès aux zones d'emploi.

– Le manque de lien entre le quartier et le reste de la ville, constat selon lequel il s'agit de favoriser les relations entre l'offre sur le territoire (communal et d'agglomération) et les publics de Beauregard.

Sur le plan des politiques publiques et du partenariat

Ils sont à conforter et mieux structurer dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Un cadre et des moyens de travail sont à positionner en transversalité dans l'organisation actuelle des services et en lien avec les institutions à plusieurs niveaux, politiques, techniques, et opérationnels (ingénierie de projets).

L'atelier « habitants » a souligné que les habitants sont demandeurs d'implication et de co-construction dans les actions à conduire sur le quartier et le territoire dans son ensemble.

Deux niveaux sont à distinguer dans la participation des habitants :
- La mise en œuvre de projets impliquant les habitants sur le terrain pour développer des solidarités, du lien social et lutter contre les exclusions de toutes sortes : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) / Economie Sociale et Solidaire (ESS) / associations de quartier…
- La mise en place d'un conseil citoyen, nouveau cadre institutionnel d'association des habitants et acteurs de la société civile à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de Ville qui doit permettre le relais entre les institutions et la population du quartier.

Sur l'image du quartier

Deux constats s'imposent conjointement : d'une part celui d'un quartier qui jouit de nombreux atouts et qui présente, objectivement, une bonne qualité urbaine et de services, ainsi qu'un niveau satisfaisant de tranquillité publique et, d'autre part, celui d'un quartier qui peut parfois souffrir d'une image négative, voire d'une mauvaise réputation qui lui reste attachée.

A priori paradoxale, la situation conjugue en fait 1/ des éléments d'observation objectifs et 2/ la reprise de perceptions/sentiments qui se basent notamment sur un manque de connaissance du quartier. De fait, parmi les participants au diagnostic en marchant, certains ont indiqué visiter le quartier pour la première fois et découvrir sa tranquillité et la qualité de son entretien.

Les acteurs ont ainsi souligné tout l'intérêt de travailler à l'image du quartier, en faisant de la politique de la ville un levier pour son attractivité qui évite tout écueil de stigmatisation.

1-2-2- L'analyse atouts / faiblesses

La mise en relation des éléments de diagnostic chiffrés, des données disponibles dans les différentes études disponibles, avec les éléments d'analyse issus de la concertation entre acteurs et le point de vue des habitants, permet d'identifier des points d'appui permettant de fonder la stratégie d'intervention du Contrat de Ville comme autant d'opportunités à saisir pour améliorer la situation du quartier et de ses habitants, qui apparaît fragilisée au regard d'un certain nombre de faiblesses identifiées.

Les principales forces identifiées

- Un quartier physiquement inséré dans la ville
- Un quartier doté en équipements et services
- La présence bienveillante des bailleurs et des gendarmes qui vivent sur le quartier
- Un cadre de vie agréable et un quartier « tranquille » sans délinquance ni actes d'incivilités majeurs
- Une jeunesse fortement présente (enfants, adolescents, jeunes adultes habitants + scolaires)
- Un lycée, un collège, des écoles, autant de ressources à mobiliser pour un axe jeunesse
- Des familles qui vivent et travaillent sur le quartier ce qui entraine une dynamique locale (écoles, commerces, services, etc.)

Les principales faiblesses identifiées

- Difficultés pour les personnes peu mobiles
- L'accès à l'emploi pour les habitants reste difficile (mobilité/liens aux employeurs/ emplois disponibles/offre d'insertion)
- Le manque de dynamique inter-quartiers / inter-territoires
- Une faible vie de quartier : peu d'associations et d'échanges entre les habitants, absence de lieux de convivialité pour les habitants
- Un faible niveau d'offre de soins de premier recours
- Un besoin important d'appui mutuel des structures et de coordination entre les acteurs : des ressources existent, mal connues
- Une « mauvaise réputation » qui persiste par méconnaissance du quartier / Une perte d'attractivité du parc social qui questionne aussi l'offre de logement (adaptation aux critères sociaux, énergétiques…)
- Pas d'activités pour les jeunes sur le quartier
- Manque d'association/structure/adulte relais pour les jeunes isolés, en difficulté sociale, décrocheurs… Pas d'adulte référent pour faire le lien avec les structures extérieures et développer des activités (animateur/éducateur/médiateur) / La question d'un lieu-relais-pôle notamment pour les jeunes déscolarisés et/ou en recherche d'emploi
- Des familles isolées ou en difficulté avec notamment le problème de la garde d'enfants pour les familles monoparentales (question de l'adaptation de l'offre de garde).

1-2-3- Besoins et enjeux d'intervention identifiés lors des ateliers collectifs

Les besoins identifiés par les acteurs du séminaire cohésion sociale/renouvellement urbain :

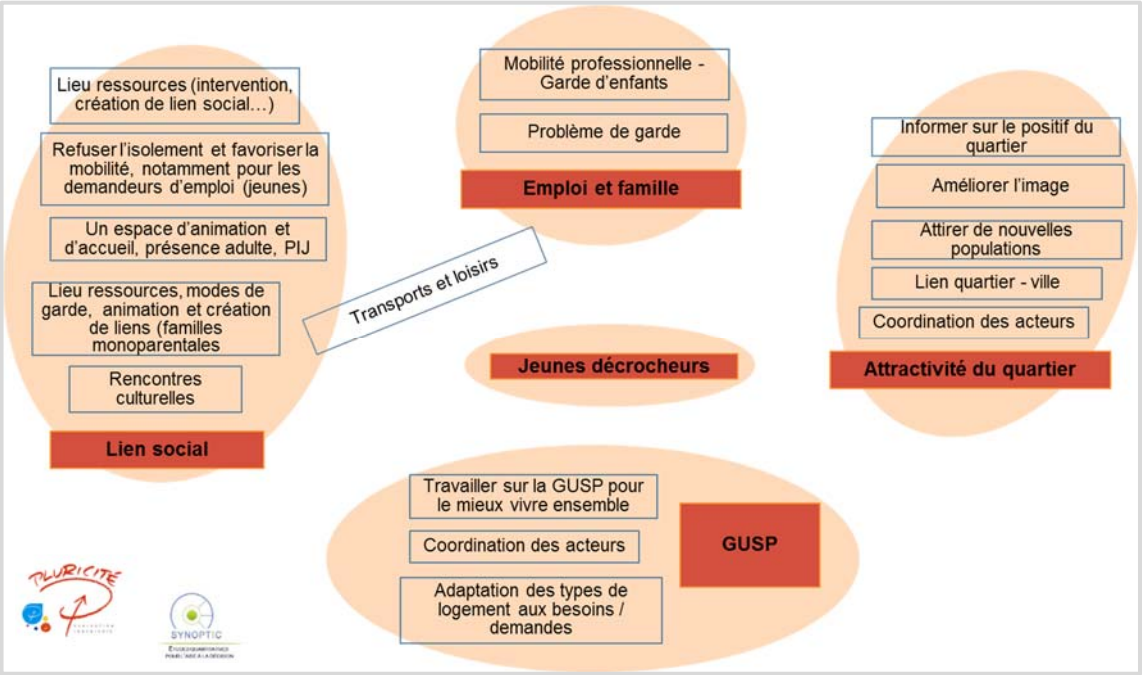

Les besoins identifiés par les acteurs de l'atelier développement économique, emploi, insertion :

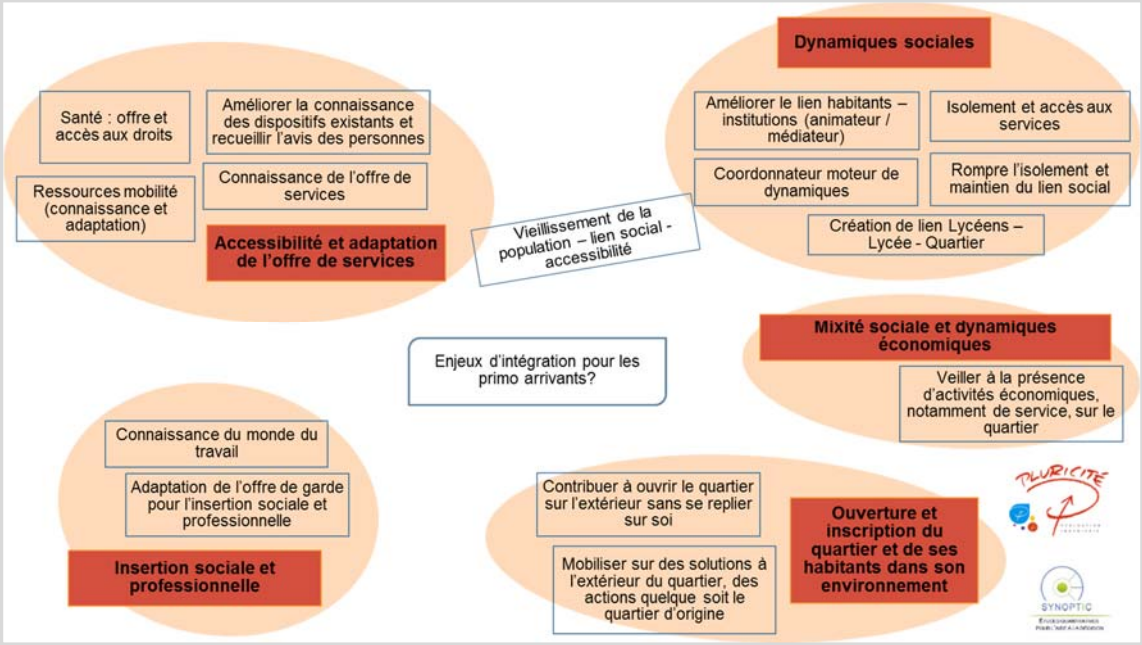

2- Le quartier vécu : définition

Il correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Sans délimitation précise, ce périmètre peut être complexe à appréhender. Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu. Il recouvre les structures ou équipements suivants classés par thématique :

Economie – Emploi – Formation

- Organismes consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Pôle emploi, Mission Locale du Forez
- Centre d'Information et d'Orientation
- PLIE
- Associations de formation: France Loire Formation, Greta For Se, Talents Croisés

Habitat – Logement

- Logement spécifique : Foyer Jeunes Travailleurs Les Clercs, Foyer résidence pour personnes âgées
- EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes)
- CHRS Renaître

Santé – Social

- Etablissements : Centre Hospitalier du Forez, Clinique Nouvelle, Centre postcure la Musardière
- Les associations intervenant dans le champ du médicosocial sur Montbrison : le Groupe d'Entraide Mutuel Espoir, Alcool Assistance, Centre Rimbaud, Diabète 42, réseau Dédicas, France Alzheimer, Ligue contre le Cancer, ADAPEI, Loire Prévention suicide, Vie Libre, AISPAS, Enfance Majuscule…)
- Conseil Départemental d'Accès aux Droits, CREPS, services sociaux de la CARSAT, ASAS AMAVIE
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Loire), SOS Violences Conjugales, ADAFAD l'aide au quotidien (Association Départementale d'Aide Familiale à Domicile), ADMR, AIMV

Education

- Etablissements publics, écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées
- Maisons Familiales Rurales « du Parc » et « d'Allard », Etablissements d'enseignement privé Saint Exupéry et Saint Aubrin (maternelle, élémentaire, collège et lycée)
- Institut de Formation en soins infirmiers

Entraide sociale

- Les associations caritatives intervenant sur la commune de Montbrison

Socio-culturel

- Maison des jeunes et de la Culture
- Centre Social de Montbrison

Culturel

- Les équipements publics : Musée d'Allard, Centre musical Pierre Boulez, Théâtre des Pénitents, Cyber Centre « Cybercentre e-toile », Bibliothèque municipale
- Le Cinéma Rex
- Les associations culturelles œuvrant sur la commune de Montbrison

Sport

- Les équipements de la ville de Montbrison : complexe sportif de Beauregard, gymnases, stades omnisports, piste d'athlétisme, piste de karting, skate park et BMX …
- Le centre équestre
- Les associations sportives œuvrant sur la commune de Montbrison

Les services et structures de la Communauté d'agglomération Loire Forez

- Zones d'activités économiques et commerciales,
- Relais Assistantes Maternelles,
- Ludothèque,
- Médiathèque 2016,
- maison du tourisme,
- jeunesse, …

Les services du Conseil départemental de la Loire

- Territoire de Développement Social du Forez (PMI, Unité Locale d'Insertion, protection des personnes, Maison Loire Autonomie, SDIS…)

Les services de la Caisse d'Allocation Familiales de la Loire

Les services de l'UDAF

- service de gestion des Tutelles

Les services de l'Inspection de l'Education Nationale et ses établissements

Des enjeux aux besoins d'intervention : objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions

La démarche[10]

La définition des objectifs

Suite au partage du diagnostic avec les acteurs de terrains, les habitants, les élus et les partenaires du Contrat de Ville, les grands enjeux ont été définis, traduits ensuite par des objectifs opérationnels. Ce travail a été réalisé en plusieurs étapes :

- une deuxième série de groupes thématiques (par pilier),
- un comité technique,
- un point avec les élus de la ville de Montbrison et de l'Agglomération
- et enfin un comité de pilotage.

Ces réunions ont permis aux participants de revenir sur certains éléments du diagnostic et d'exprimer les enjeux qui leur semblaient propres à Beauregard.

Certains éléments sont revenus plusieurs fois dans les interventions des participants et ont donc été retenus :

- Les actions doivent soutenir une dynamique entre Beauregard et le reste du territoire et non pas stigmatiser le quartier à travers une « étiquette » quartier prioritaire ; elles doivent permettre la création d'activités (sociales, économiques, culturelles…) dans le quartier mais aussi une ouverture des habitants à l'extérieur pour qu'ils bénéficient de ce qui existe sur le territoire.
- Dans la mesure où le Contrat de Ville s'appuie sur la mobilisation du droit commun, il y a un enjeu fort de maintien des actions sociales ou d'aide à l'emploi qui existent déjà : « Ne pas affaiblir des actions qui fonctionnent bien mais les ouvrir aux habitants du quartier ».
- Il est essentiel d'associer les habitants dans la définition et la mise en œuvre des actions, pour répondre réellement à leurs besoins et les impliquer dans ce qui sera mis en place.

Trois à quatre objectifs stratégiques ont été définis par pilier. Un objectif stratégique transversal aux trois piliers concernant l'attractivité du quartier a également été mis en avant. Enfin, il a été décidé de prendre en compte au sein de chaque pilier :

- l'égalité femme / homme
- la jeunesse
- la lutte contre les discriminations
- et enfin la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté.

La déclinaison en besoins d'intervention

Après ce temps de définition des objectifs stratégiques et opérationnels, les acteurs, habitants, partenaires… ont été à nouveau réunis pour la déclinaison **en besoins d'intervention** via :

- une troisième série de groupes thématiques (par pilier),
- un comité technique,

[10] Cette partie, concernant les enjeux, objectifs et besoins d'interventions, a été rédigée par epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise.

- une deuxième réunion avec les habitants
- un point avec les élus de la ville de Montbrison et de l'Agglomération
- et enfin un comité de pilotage.

Dans ces réunions, des propositions concrètes ont été faites, puis hiérarchisées. Des actions phares (qui pourront être complétées au cours des années de mise en œuvre du Contrat de Ville) ont été retenues, avec une identification, pour chacune, du (des) pilote(s) et des partenaires.

Un objectif stratégique transversal : renforcer l'attractivité du quartier et les liens avec le reste du territoire

Cet objectif s'inscrit dans la dynamique du projet de territoire de la Communauté d'agglomération, détaillé dans l'enjeu 3 : « renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants en offrant des lieux de vie inclusifs avec une attention particulière aux besoins des publics les plus fragiles » *(Cf la partie « L'organisation territoriale du Contrat de Ville »).*

Le diagnostic a mis en valeur les nombreux atouts du quartier en termes d'attractivité, parmi lesquels :

- sa tranquillité
- la qualité de ses espaces publics et bâtiments
- la présence d'équipements publics structurants (gendarmerie, lycée, écoles, hôpital à proximité) et de services publics (PMI, Cap Emploi, Agence Loire et Habitat, Poste)
- la vitalité de ses commerces
- la jeunesse de ses habitants et de ses usagers (lycéens notamment).

Cependant, nombre d'acteurs et habitants du quartier ont relevé le décalage entre cette réalité et la perception plus négative des autres montbrisonnais ou des habitants des communes voisines : présence d'immeubles et de tours, idées reçues sur la population…

D'où l'enjeu transversal de l'attractivité du quartier, à renforcer à tous les niveaux, en :

- créant des évènements dans le quartier pour attirer les personnes de l'extérieur et les faire connaître
- confortant la présence des services et commerces dans le quartier
- favorisant les liens entre les habitants de Beauregard et le reste du territoire
- travaillant sur l'attractivité résidentielle du parc de logements…

1- Le pilier cohésion sociale

Les principaux constats identifiés à l'échelle de l'agglomération

L'offre d'accueil et de loisirs, l'accompagnement des publics et le tissu associatif

En réponse à la dynamique démographique et aux besoins des familles qui se sont installées sur le territoire, l'offre d'accueil et de loisirs, notamment pour les jeunes, parcellaire et inégalement répartie sur le territoire est à harmoniser. De plus, la montée des situations de précarité chez les jeunes et les familles interroge ces actions sous l'angle de la prévention, de l'éducation et de la parentalité, de l'insertion sociale et économique.

Avec plus de 1 000 associations, la Communauté d'agglomération Loire Forez a un tissu associatif dynamique mais peu lisible et insuffisamment coordonné ; l'enquête réalisée par le Cabinet Sitelle pour le projet de territoire montre qu'un certain nombre d'habitants pointe le manque d'organisation en réseau des associations. Le développement de l'offre associative est à activer dans sa capacité à créer et nourrir le lien social.

La démarche participative santé

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche participative santé territoire depuis 2009, suite à l'interpellation du Groupement Régional de Santé sur certains indicateurs de santé péjoratifs sur le territoire. Elle a abouti à l'élaboration d'un plan local de santé en 2013.

Il s'agit de mettre en œuvre des actions et des politiques ayant une influence sur l'amélioration de l'état de santé des habitants du territoire en agissant sur les déterminants de santé notamment envers les déterminants des inégalités sociales de santé (logement, cadre de vie, conditions socio-économiques, niveau de revenu, conditions de revenu...) et ceci dans une dynamique affirmée de cohésion sociale.

Cette démarche innovante vise donc à terme à réduire les inégalités sociales et territoriales, en matière de santé, qui peuvent exister, notamment en optimisant les différentes ressources locales dans une logique affirmée de mise en réseau des acteurs et d'une coordination des actions de promotion et d'éducation à la santé.

Dans cette dynamique, une démarche de contractualisation pour tous les habitants du territoire de Loire Forez est entamée avec l'Agence Régionale de Santé. Le Contrat Local de Santé sera signé fin 2015, avec un focus sur les habitants du quartier de Beauregard. Ce dernier point constituera le volet santé du Contrat de Ville. Il sera pleinement intégré dans la stratégie communautaire globale en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les principaux constats identifiés à l'échelle du quartier de Beauregard

Beauregard présente plusieurs spécificités au regard du reste de la ville de Montbrison et de la Communauté d'agglomération :

- une vie de quartier marquée :
 - par la solidarité entre voisins mais aussi par l'isolement de certaines personnes
 - par la présence d'associations (antenne du Club Détente et Loisirs, association culturelle musulmane, Groupe Fraternité de Beauregard, association de pétanque…) mais qui ne rejoignent pas l'ensemble de la population

- un poids important d'enfants et de jeunes dans la population du quartier (41% de moins de 20 ans au sein de l'IRIS de Beauregard contre 23% au sein de l'ensemble de Montbrison et 25% en Rhône-Alpes)[11]
- des mineurs en difficulté sociale et éducative
- la présence d'un centre de loisirs mais l'absence d'activités ou de structures d'animation pour les 11-17 ans, qui existent uniquement en centre-ville
- une proportion très importante de familles monoparentales (24% des familles avec enfants contre 13% à Montbrison et 8% en France) et de personnes vivant seules (46% des ménages sont des personnes seules contre 40% à Montbrison et 34% en France métropolitaine)
- la présence de publics « spécifiques » (primo-arrivants, présence de nombreuses communautés, personnes âgées, personnes handicapées dont vieillissantes) dont les besoins (santé, garde, adaptation du logement, accès aux savoirs de base…) sont encore insuffisamment qualifiés à ce stade
- des établissements scolaires nombreux, une relation de confiance entre enseignants et familles au sein des écoles, pas de problèmes de réussite scolaire majeurs à l'école ou au lycée général, mais un manque d'information concernant le collège et le lycée technologique
- une précarité importante des ménages, avec un taux élevé de ménages à bas revenus et une forte dépendance des ménages aux prestations sociales.

Au regard de ces constats, 4 objectifs stratégiques ont été définis.

[11] INSEE, RP 2011

1-1- Redynamiser la vie de quartier

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- Lien social - Associations et initiatives des habitants - Lien avec les associations et équipements extérieurs au quartier	**Redynamiser la vie de quartier**	1-1 : Accompagner les associations et groupes d'habitants à développer des actions à Beauregard	– encourager les associations en centre-ville à développer des actions au sein de Beauregard – Accompagner les initiatives émergeant de groupes d'habitants du quartier	*Pour les deux actions :* Ville	*Pour les deux actions :* Caf, DDCS, Département, Associations concernées
		1-2 : Favoriser la diffusion d'activités culturelles, artistiques et évènementielles sur le quartier	– Diagnostic (fréquentation, freins, réponses possibles) – Accès aux structures culturelles : accompagnement des habitants dans les structures et délocalisation d'activités (ex. MTR) – Créativité des habitants : mise à disposition d'un local, expositions – Grands évènements : localiser une manifestation à Beauregard	*Pour toutes les actions :* Ville ou CALF selon les compétences	*Pour toutes les actions :* Caf, Département, Associations culturelles, DDCS
		1-3 : Favoriser les temps de convivialité au sein du quartier	– Maintenir la fête de quartier en assurant la participation de toutes les associations et structures du quartier – Identifier un lieu de rencontre et y organiser, plusieurs fois dans l'année, des moments conviviaux	*Pour les deux actions :* Ville	*Pour les 2 actions :* Caf, DDCS, Département, Associations concernées, Ecoles.

1-2- Améliorer l'accès des jeunes à une offre de loisirs socioéducative, socioculturelle et sportives

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- les jeunes	**Améliorer l'accès des jeunes à une offre de loisirs socioéducative, socioculturelle et sportive**	2-1 : Analyser les freins et les inégalités d'accès des jeunes du quartier aux structures de la ville	- Diagnostic (fréquentation actuelle des associations de Montbrison par les jeunes de Beauregard) - Accompagner ces structures pour qu'elles s'ouvrent aux jeunes de Beauregard	*Pour les deux actions :* Ville	*Pour les deux actions :* MJC, Centre Social et autres associations accueillant des jeunes, DDCS, CALF, Caf, Département.
		2-2 : Mettre en place une animation à destination des jeunes sur le quartier	- Mettre en place un animateur jeunesse intervenant à Beauregard - Réalisation d'un City Stade en lien avec la GUSP mise en place dans le pilier cadre de vie	*Pour les deux actions :* Ville	Centre social, MJC, Département, DDCS, CALF, Caf, Région. Région

1-3- Accompagner les parents et les jeunes dans le domaine de l'éducation

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- les familles en difficulté dans l'éducation de leurs enfants (petits ou adolescents) - le lien parents - élèves - établissements à partir du collège	**Accompagner les parents et les jeunes dans le domaine de l'éducation**	3-1 : Promouvoir des actions permettant le soutien à la parentalité	- Maintenir les permanences de la PMI et des travailleurs sociaux de secteur - Maintenir les groupes de paroles existants - Mettre en place une permanence du lieu d'accueil parents enfants à Beauregard	Département Département, Caf et Ville Centre Social	Ville, Caf, Département.
		3-2 : Accompagner les parents en difficulté dans leurs relations avec les établissements	- Assurer un lien régulier avec le collège Mario Meunier et le lycée général et professionnel de Beauregard	DSDEN	ville, Département, Etablissements scolaires, DDCS, CALF

1-4- Permettre et encourager des modes de vie favorables à la santé

Les besoins d'intervention en matière de santé à Beauregard seront pris en compte à travers le Plan Local de Santé de la Communauté d'agglomération Loire Forez et le Contrat Local de Santé qui sera signé fin 2015 avec l'ARS.

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- La santé (physique et mentale) des habitants	**Permettre et encourager des modes de vie favorables à la santé**	4-1 : renforcer les initiatives en matière de prévention santé	- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur les demandes émanant des habitants dans les domaines suivants : activité physique, équilibre alimentaire, addictions et santé sexuelle	CALF	ARS, ville, DDCS, PRAPS, CH de Montbrison, Professionnels de Santé, Centre Social, Lycée, Département, structures de proximité
		4-2 : contribuer à l'amélioration de la santé mentale des habitants	- Inclure le quartier de Beauregard dans la dynamique qui sera mise en place via le Conseil Local en Santé Mentale	CALF	ARS, ville, PRAPS, CH de Montbrison, Professionnels de Santé, DDCS, Département, Associations de soutien aux personnes en souffrance psychique, patients, aidants familiaux

2- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Les principaux constats identifiés à l'échelle de l'agglomération

Fortement impacté par le développement de l'offre individuelle et privée de logement, le territoire Loire Forez s'est engagé dans la structuration d'une offre de logement social dans le cadre de son Programme Local de l'habitat.

Ces logiques de développement de l'habitat ont induit des effets négatifs sur l'offre de logement ancienne existante dans une dynamique inversée de dépréciation de la valeur des biens et de paupérisation des quartiers d'habitat anciens

Certaines communes rurales se vident avec une croissance des logements vacants et ne sont plus en mesure d'accueillir des familles, tandis que d'autres, plus accessibles, bénéficient d'apports de nouvelles populations. Les problématiques de logement de ces communes sont à l'opposé de celles d'autres secteurs en fort développement du territoire.

Le phénomène de paupérisation des parcs locatifs sociaux, à Beauregard notamment, est à relier à cette dépréciation d'une offre ancienne de logement social qui capte désormais la partie la plus précaire de la population.

L'intervention en matière de logement sur ces secteurs urbains fragilisés doit s'inscrire dans une politique d'urbanisme et de développement social plus globale sur la ville et son agglomération, qui est bien celle d'une approche en termes de cohésion sociale et urbaine

Un réseau de transport structurant, qui maille le territoire mais qui offre une accessibilité très variable en fonction des bassins de vie, avec des liaisons transversales inégalement développées et une couverture du territoire qui ne permet pas suffisamment le recours au réseau pour des déplacements professionnels du fait de la faible fréquence de passage.

Les principaux constats identifiés à l'échelle du quartier de Beauregard

Le diagnostic a révélé la qualité des espaces publics et des logements du quartier, la richesse des services qu'il accueille, avec néanmoins des nuances à apporter dans ces différents domaines.

- Concernant les services, publics ou privés, on constate :
  - la richesse des services publics présents sur le quartier
  - la présence de commerces de proximité et d'une offre libérale de soins mais dont une partie pourrait être remise en question (départ à la retraite du seul médecin généraliste)
  - des difficultés à se déplacer au-delà du centre-ville pour la population non motorisée
  - une méconnaissance de l'offre de services dans plusieurs domaines (insertion, mobilité, action sociale, vie associative….) et un non-recours pour des raisons administratives ou financières
- Concernant l'habitat, les données statistiques et les acteurs du logement montrent :
  - une baisse de la population à Beauregard alors que l'ensemble de l'agglomération connait une forte croissance démographique

- un déficit d'attractivité de certains logements (étages supérieurs des tours, R+3 et R+4 des immeubles linéaires), dans le parc social comme au sein de la copropriété
- des loyers peu élevés permettant un accès au logement à une population à faibles revenus
- des difficultés à accompagner les habitants qui ont réussi à stabiliser leurs revenus dans leur parcours résidentiel (problématique des surloyers au sein du parc public notamment).

- Concernant la gestion des espaces publics ou communs, il a été établi :
  - que le quartier est tranquille (les habitants, les bailleurs et les services de police et gendarmerie sont unanimes sur l'absence de problèmes majeurs en termes de délinquance)
  - que des conflits d'usage existent ponctuellement, notamment entre habitants et lycéens aux heures de sortie de cours

- que les bailleurs sont présents (gardiennage, agence Loire Habitat…) mais que les habitants, établissements scolaires et associations sont aujourd'hui peu associés à une gestion commune de proximité (déchets, projets concernant les cheminements, les aires de jeux, les pieds d'immeubles…)

Au regard de ces constats, trois objectifs stratégiques ont été définis.

2-1- Maintenir et développer les services au sein du quartier

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- Les services publics dont les transports en commun - L'information des habitants concernant l'ensemble des services existants - Les services et commerces privés	**Maintenir et développer les services dans le quartier**	1-1 : Améliorer la mobilité des habitants de Beauregard	– Améliorer la desserte de Beauregard en transports en communs	CALF	Département (Til), Région (TER), Ville
		1-2 : Assurer un accueil qualifié d'informations	– Mise en place d'un lieu ressources au sein de Beauregard – Animation de ce lieu par une personne (adulte-relais ? Appui par un service civique ?)	Ville Ville	Caf, Département, Bailleurs sociaux, DDCS DDCS
		1-3 : renforcer l'offre de commerces et services privés	– pérenniser les services et commerces implantés dans le quartier – pérenniser et diversifier l'offre de soins de proximité *En lien avec les actions de prévention et de promotion de la santé évoquées dans le pilier cohésion sociale (obj. 4-1).*	Ville CALF	CCI, CMA, Région, CALF (OCMMR) ARS[12], Ville, professionnels de santé, PRAPS, CH, CPAM, Région

[12] Dans le cadre du Contrat Local de Santé

2-2- Améliorer et adapter le parc d'habitat

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- le parc de logements de Beauregard : sa qualité, sa performance énergétique, son accessibilité - les loyers et leur évolution - les parcours résidentiels des habitants	**Améliorer et adapter le parc d'habitat**	2-1 : améliorer l'attractivité de certains logements (R+4…)	- Renforcer la qualité de certains logements (accessibilité, performance énergétique…)	CALF	Bailleurs sociaux, DDT, Région, Département
		2-2 : veiller à limiter les surcoûts pour les locataires	- Mise en place d'un observatoire des loyers des logements réhabilités dans le parc social	CALF	Bailleurs sociaux, DDCS, DDT
		2-3 : Favoriser les parcours résidentiels des habitants de Beauregard au sein du territoire	- Elaboration et mise en œuvre de la Convention de Peuplement - Etudier l'opportunité de diversifier l'offre de logements au sein du quartier ou à proximité	*Pour les deux actions :* CALF	*Pour les deux actions :* Bailleurs sociaux, Ville, professionnels de l'immobilier, DDT, DDCS

2-3- Assurer une bonne gestion des espaces publics ou communs

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- la gestion et l'amélioration des espaces communs et publics - la gestion des déchets - les liens entre habitants du quartier et usagers du quartier	**assurer une bonne gestion des espaces publics ou communs**	3-1 : Mettre en place une gestion sociale et urbaine de proximité (GUSP)	Accompagner les habitants concernant : - la gestion des déchets - la gestion des espaces communs : jeux, domanialités, cheminements… - la gestion / décoration des halls d'entrée et des pieds d'immeubles - la médiation avec les élèves du lycée et du collège	CALF, Ville et DDT	Bailleurs sociaux, Copropriété, Etablissements scolaires, Associations, Région

3- Le pilier emploi et développement économique

Les principaux constats à l'échelle de l'agglomération

Le diagnostic de la mission d'animation et d'étude cohésion sociale diligentée par la Communauté d'agglomération sur le territoire en 2014 montre que :

- la tertiarisation se renforce, avec une forte progression des CSP les plus favorisées entre 1999 et 2009
- le taux d'emploi des hommes est plus élevé que celui des femmes, et ce dans toutes les classes d'âges ; parmi les actifs salariés, d'après l'INSEE, 6% des hommes en 2009 étaient à temps partiel contre 40% des femmes.
- la population des jeunes de moins de 25 ans a un poids important au sein de la population globale des demandeurs d'emploi (18% des demandeurs d'emploi au 31 août 2014 contre 15% en Région Rhône-Alpes) ; ce poids reste néanmoins inférieur à celui des 50 ans et plus, qui est de 24% au sein de la population globale des demandeurs d'emplois
- le territoire est sous doté en organismes de formation continue (diagnostic réalisé par le CTEF) et les sections d'apprentissage qui existent sont souvent sous remplies, empêchant les entreprises volontaires d'accueillir des jeunes apprentis issus de la Communauté d'agglomération.

L'analyse du territoire en termes de développement économique et d'emploi demande à prioriser les actions pour les publics les plus fragilisés dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle, qui sont de fait les plus éloignés de l'emploi.

Les principaux constats à l'échelle du quartier de Beauregard

© epures

Le diagnostic a révélé :

- La précarité financière des ménages de Beauregard (au moins 50% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, 60% des ménages sont non imposables)

- Concernant l'emploi :
  - un taux de chômage approché selon l'Insee plus important (23,5%) que dans le reste de la commune (12,6%), et touchant plus fortement les femmes
  - un nombre important de demandeurs d'emploi : 200 personnes inscrites à Pôle Emploi en février 2015
  - un taux de femmes sans emploi et non inscrites à Pôle Emploi très élevé (25%), en particulier dans la tranche d'âge des 25-40 ans
  - des emplois précaires : moins de salariés en CDI, beaucoup de temps partiel en particulier chez les femmes

- Concernant la formation :
  - un faible niveau de formation (29% de non diplômés) au sein de l'ensemble de la population

- 70% des demandeurs d'emploi en fin de mois et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie A, B et C) ont un niveau de formation inférieur au bac,
- Près d'un demandeur d'emploi en fin de mois et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie A, B et C) sur deux dispose d'une faible qualification[13],
- une proximité de nombreux lieux de formation initiale (densité des établissements scolaires), la présence d'un BTS et de sections apprentissage au sein du Lycée de Beauregard
- un décrochage scolaire plutôt faible (6 individus de 15 à 17 ans) mais davantage de jeunes aujourd'hui sans situation ; 26% des jeunes suivis par la Mission Locale résident à Beauregard

- Concernant l'accès au Service Public de l'Emploi :
  - des difficultés d'accès aux lieux d'emploi pour les personnes non motorisées
  - la présence de Cap Emploi aux portes du quartier (rue Claude Monet)
  - la proximité de la Mission Locale de Montbrison (centre-ville)
  - à l'inverse, un éloignement de l'antenne de Pôle Emploi de Montbrison.

- Handicap, maladie : plusieurs habitants du quartier présentent une incapacité à travailler (suivis par Cap Emploi).

Au regard de ces constats, 3 objectifs stratégiques ont été définis.

[13] Manœuvre, ouvrier spécialisé ou employé non qualifié

3-1- Mobiliser les personnes éloignées de l'emploi afin qu'elles bénéficient du droit commun

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- Les personnes éloignées de l'emploi, en particulier celles en grande difficulté - Les liens sociaux entre les personnes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas	**Mobiliser les personnes éloignées de l'emploi afin qu'elles bénéficient du droit commun**	1-1 : Identifier les personnes éloignées de l'emploi et analyser les raisons de cet éloignement	– Mise en place d'un observatoire partenarial de l'emploi en lien avec les travaux conduits dans le cadre du CTEF et du SPEL	CALF	Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi, CMA, CCI, Organismes de formation, Région, Département, DIRECCTE, CIDFF
		1-2 : Soutenir les actions collectives pour mobiliser les personnes sans emploi mais aussi celles qui travaillent	– Profiter des évènements festifs et culturels pour mettre en relation les personnes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas *Cf actions citées dans « redynamiser la vie de quartier » (Cohésion sociale)*	Ville	Caf, DDCS, Département, Associations, Ecoles
		1-3 : Apporter un soutien aux personnes en grande difficulté en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun	– Promouvoir les dispositifs du droit commun au sein du quartier de Beauregard (contrats aidés, garanties jeunes, etc.) et chercher à atteindre les objectifs nationaux.	Pôle Emploi et Mission Locale	PLIE, Cap Emploi, DIRECCTE, Département, Région, CMA, CCI, DDCS, Ville, CALF

3-2- Améliorer l'accès aux services des personnes sans emploi

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- Pour les personnes sans emploi et en recherche : - leurs besoins de garde - leur mobilité. - Pour l'ensemble du quartier : la connaissance des services et dispositifs d'accès à l'emploi.	**Améliorer l'accès aux services des personnes sans emploi**	2-1 : Quantifier et qualifier les besoins de garde d'enfants des familles en recherche d'emploi	– Faire un diagnostic des besoins de garde d'enfants des personnes en situation de retour à l'emploi – Répondre aux besoins identifiés	*Pour les 2 actions :* Département et CALF	*Pour les 2 actions :* Ville, Caf, Pôle Emploi, CIDFF
		2-2 : Améliorer spécifiquement la mobilité des pers. sans emploi	– Assurer l'accès des transports en commun aux personnes sans emploi – Aides aux permis – Prêt de vélo/scooters – Communication sur le guide mobilité du Forez	*Pour les 4 actions :* Mission Locale et Ville	*Pour les 4 actions :* CALF, Région, Aid' Auto, DIRECCTE, Pôle Emploi, Département
		2-3 : renforcer la connaissance des services et dispositifs d'accès à l'emploi au sein de Beauregard	– Adulte-relais (appuyé d'un service civique) et lieu d'accueil pour améliorer la connaissance des parcours de retour à l'emploi – Identifier un réseau d'habitants pour informer et aller à la rencontre des personnes les plus absentes des dispositifs existants	*Pour les 2 actions :* Ville	*Pour les 2 actions :* DDCS, Région, Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi, CIDFF, Associations.

3-3- Accroître les possibilités de formation et de qualification des personnes sans emploi

Publics / thématiques	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Besoins d'intervention	Pilote(s)	Partenaires
- Pour les personnes sans emploi : - leurs savoirs de base et leurs savoir-faire - leur niveau actuel de formation et de qualification - leurs projets de formation, en lien avec les besoins de formation des entreprises. - Pour les jeunes : leur connaissance du monde du travail.	**Accroître les possibilités de formation et de qualification des personnes sans emploi**	3-1 : Identifier les besoins de formation des personnes et les mettre en lien avec les besoins des entreprises	– Mise en place d'un observatoire partenarial de l'emploi Cf action évoquée en 1-1 du pilier emploi	CALF	Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale, Cap Emploi, CMA, CCI, Organismes de formation, Région, Département, DIRECCTE, CIDFF
		3-2 : Développer les formations et les savoirs des personnes sans emploi en s'appuyant sur les structures existantes	– Promouvoir les actions mises en place par le CTEF – Développer des actions de promotion des savoir-faire et de savoirs de base en amont des formations longues – Etre vigilant sur la participation des femmes et créer des ateliers spécifiques si besoin	*Pour les trois actions :* Pôle Emploi et Mission Locale	*Pour les trois actions :* PLIE, Département, Région, Ville, CALF, DIRECCTE, CIDFF, Plateforme des Savoirs de Base et Emploi
		3-3 : Renforcer les actions qui permettent aux jeunes (scolarisés ou non) de découvrir le monde du travail	– Faire connaître les entreprises auprès des habitants	CMA et CCI	Ville, CALF, Région, Pôle E., Mission Locale, Groupements et clubs d'entreprises
			– Au collège et au lycée, promouvoir tous les dispositifs permettant les stages et plus largement la découverte du monde du travail.	DSDEN	Département, CMA, CCI, Groupements et clubs d'entreprises, établissements scolaires

La prise en compte des axes transversaux

Les éléments présentés ci-dessous relèvent d'une reprise synthétique des cadres nationaux de référence. Les éléments de diagnostic des territoires intègrent plusieurs priorités transversales : la jeunesse, la discrimination, l'égalité femmes–hommes. Suite au comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté constitue la quatrième priorité transversale du contrat.

1- La jeunesse

La prise en compte des politiques « jeunesse » doit être un axe fort de développement du Contrat de Ville. Il doit être un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs, des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes des quartiers. Les différentes problématiques de la jeunesse devront être appréhendées dans une logique de parcours individualisés.

Pour cela, il conviendra de ne pas limiter l'intervention auprès des jeunes de 15 - 24 ans. Il faut anticiper les difficultés dont la question du décrochage scolaire.

Six priorités d'intervention seront recherchées :

- Le soutien à un **véritable service public d'information de la jeunesse** : la mobilisation du « réseau information jeunesse » constitue un enjeu fort du nouveau contrat. La cartographie des ressources existantes sur les territoires (PIJ : Point Information Jeunesse), sera effectuée afin d'envisager la création de lieux, la mutualisation et la mise en réseau seront recherchées. Les thématiques de l'éducation, de la santé et de l'emploi seront particulièrement mises en avant dans les processus d'écoute et d'information des publics.
- L'incitation à la **mobilité des jeunes** : il s'agit d'un enjeu important dans la lutte contre les inégalités sociales. Cette mobilité doit s'entendre selon plusieurs acceptions : sociales et géographiques. Pour cela il faut encourager le dialogue entre jeunes et adultes au sein des territoires, tout projet visant au décloisonnement des quartiers et à l'élargissement du territoire de vie des jeunes concernés.
- **L'engagement** des jeunes : il convient prioritairement d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires au sein du service civique, des conseils municipaux des jeunes, au sein des structures associatives.
- Le développement des **projets de co-construction** retenus devront associer les jeunes et proposer des espaces de concertation et d'échanges.
- Une offre d'**activités sportives culturelles et de loisirs** devra être soutenue (via notamment les dispositifs VVV, « ouvrir l'École aux parents »).
- La prévention des situations de **désocialisation et de délinquance** : cet enjeu est important car les jeunes n'envisagent pas l'avenir proposé et parfois sombrent dans la délinquance et dans la violence radicale. L'action éducative à l'école et sur le temps libre ainsi que les actions de prévention seront tout particulièrement mobilisées pour faire face à cet enjeu.

2- La lutte contre la discrimination et égalité de traitement

Les habitants des quartiers se trouvent exposés aux discriminations liées à l'emploi, au logement, à l'éducation et à l'accès aux loisirs. En effet un habitant sur 4 de 18 à 50 ans résidant en quartier politique de la Ville déclare se sentir discriminé (soit deux fois plus que la moyenne nationale). Le critère prohibé de l'origine est le plus souvent évoqué, auquel vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé.

Les habitants des quartiers sont victimes de préjugés et de représentations négatives de la part des acteurs économiques, sociaux, institutionnels. Ces stéréotypes génèrent des inégalités de traitement.

La politique de la Ville a initié des actions visant à prévenir et lutter contre les discriminations. Ceci a permis de lever le déni des acteurs publics et privés, et de conscientiser l'existence des discriminations.

L'objectif est de consolider le soutien à l'accompagnement des victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

Le Contrat de Ville devra s'appuyer sur les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations dont les principaux axes d'intervention sont :
- **sensibiliser** les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale du logement, de l'éducation de la santé et des services publics

- renforcer la qualification juridique des acteurs

- **mobiliser** l'ensemble des acteurs économiques et politiques autour de l'objectif de la lutte contre les discriminations et de la conduite du changement des pratiques

- favoriser **l'accès aux droits des victimes** de discrimination à travers des cellules d'écoute et d'un accompagnement juridique

- soutenir des actions perçues comme un **préalable** à la discrimination : lutte contre le racisme, lutte contre le sexisme, l'histoire et la mémoire de l'immigration et des territoires politiques de la Ville.

3- L'égalité femmes – hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour tous, inscrit dans la Constitution française, et représente un enjeu capital pour la démocratie. Cependant, afin d'être pleinement accompli, ce droit ne se décrète pas et ne doit pas être seulement reconnu légalement, mais doit effectivement être exercé sur tout le territoire et concerner tous les aspects de la vie : politique, sociale, culturelle et environnementale.

L'élaboration du Contrat de Ville fournit l'opportunité de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté.

La démarche proposée se construit autour de 4 étapes :

- **encourager** l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes : celle-ci passe par le repérage de référents locaux, la qualification et la formation des acteurs
- **objectiver** les inégalités femmes-hommes suite à la production de données sexuées : il s'agit de rendre visible les inégalités vécues dans les quartiers en produisant des indicateurs permettant de mesurer le phénomène
- **développer un plan d'action** pour lutter contre les inégalités : afin de valoriser et mettre en cohérence un ensemble d'actions parmi lesquelles les femmes seraient ciblées en priorité. Des engagements spécifiques dans les différents champs thématiques (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits à la culture, aux loisirs...) seront attendus
- **évaluer** les actions mises en œuvre autour de trois objectifs : connaître le sens donné à la notion d'égalité femmes-hommes, analyser et prioriser de manière partenariale les situations les plus urgentes en s'appuyant sur les conseils citoyens.

4- La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté

Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 a décidé d'une série de mesures concrètes.

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020, "les valeurs de la République et citoyenneté" ne constitue pas un quatrième pilier en tant que tel mais un axe transversal.

Le contrat est construit autour de trois piliers "cohésion sociale", "cadre de vie et renouvellement urbain", "développement économique et emploi", et au même titre que les trois autres axes transversaux, "les valeurs de la république et citoyenneté" doivent faire l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers. L'objectif est de consolider et de promouvoir la citoyenneté, le lien social, le bien vivre-ensemble et l'égalité des chances. A titre d'exemple, il pourra être soutenu des projets à dimension civique et citoyenne en matière d'éducation au respect, de promotion de l'égalité, d'amélioration du vivre ensemble, du rappel des droits et des devoirs, d'engagement citoyen et d'implication dans la vie associative.

Cette question ne concerne pas uniquement les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est pourquoi, l'État a souhaité mettre en place un comité départemental de la laïcité, de la citoyenneté et des valeurs de la République, composé des acteurs de la société civile, et dont l'objectif est de valoriser les actions et initiatives portées par les institutions publiques et par le monde associatif sur l'ensemble des thématiques concernées. Ce comité se veut un lieu

d'échanges, de partage d'informations et de mise en réseau des acteurs. Un lien fort sera recherché entre le Contrat de Ville et les actions promues par ce comité.

Les engagements des partenaires

1- Les engagements de l'Etat

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine constitue la première réforme d'ampleur de la politique de la ville depuis plus de dix ans.

Il est rappelé que « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les Contrats de Ville, et sur la co-formation. »

L'État réaffirme les principes structurants de cette politique publique que sont :

- le partenariat « historique » entre l'État et les collectivités territoriales mais aussi la volonté d'un partenariat davantage élargi ;
- l'implication préalable des politiques de « droit commun » avant toute mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville ;
- le renforcement de la participation des habitants à travers la mise en œuvre d'un processus de co-construction inscrit pour la première fois dans la loi.

Pour la période 2015/2020, le Contrat de Ville constitue le cadre local de mise en œuvre de la politique de la ville. L'État souhaite impulser une nouvelle démarche contractuelle pour que cette politique publique ne se résume plus à une politique limitée aux seuls quartiers prioritaires :

- l'inscription dans un projet de territoire à l'échelle de l'agglomération ;
- la prise en compte globale des enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain ;
- une meilleure articulation avec les autres plans, schémas et cadres existants, et le contrat de plan État/Région 2015/2020.

À compter du 1er janvier 2015, l'État concentre dorénavant ses moyens sur les territoires les plus en difficulté. La géographie prioritaire a ainsi été déterminée sur la base de deux critères cumulatifs conformément au décret n°2014-767 du 3 juillet 2014, à savoir :

- un territoire urbain d'au moins 1 000 habitants ;
- un écart de développement économique et social apprécié par un critère unique de revenu des habitants[14] ;

Ainsi, pour l'agglomération Loire Forez, cela représente 1 quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) pour lesquels les périmètres sont fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

[14] Sont communément identifiées comme étant à bas revenus les populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian de référence.

1-1- Volet social du Contrat de Ville

– L'État s'engage à mobiliser prioritairement les moyens de « droit commun ». Une déclinaison locale des différentes conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires ou des circulaires d'application du comité interministériel « Égalité et citoyenneté » du 6 mars 2015, sera engagée.

– L'État engagera si nécessaire les instruments et moyens spécifiques de la politique de la ville pour soutenir les actions et projets présentés dans le cadre du Contrat de Ville.
L'État accordera une attention toute particulière aux projets relevant d'un des axes transversaux que sont la jeunesse, l'Égalité femme-homme, la lutte contre les discriminations.

Un lien fort sera recherché entre le Contrat de Ville et les actions promues par le comité départemental pour « la promotion de la laïcité, citoyenneté et valeurs de la République ».

Pour 2015, l'État local maintient son soutien financier avec une dotation départementale de 1 840 000€ (contre 1 851 453€ en 2014). Par ailleurs, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) met en avant que les crédits nationaux d'intervention sont « sanctuarisés » sur la période 2015/2017, sous réserve du vote annuel du Parlement.

– L'État s'engage également à poursuivre son soutien aux dispositifs de réussite éducative mise en œuvre dans le département. Les ateliers d'accompagnement individuel proposés aux jeunes constituant un outil reconnu dans la lutte contre l'échec scolaire. Les financements seront programmés annuellement en appui aux participations complémentaires des collectivités.

– Dans le cadre de sa politique d'intervention de droit commun et conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi ALUR et de l'article 8 de la loi LAMY, l'État s'engage à appuyer la mise en place et co-piloter, en lien avec la Communauté d'agglomération Loire Forez, la conférence intercommunale du logement qui constituera le lieu :

- de définition et d'adoption des orientations en matière d'attributions de logements sociaux qui seront déclinées dans des conventions entre les bailleurs et les réservataires.
- d'élaboration et de suivi du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.
- d'élaboration et de validation de la convention de mixité sociale sur les attributions liées aux quartiers politique de la ville.

La convention de mixité sociale à l'échelle des quartiers politique de la ville définira notamment, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attribution, les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale (dont les mutations), en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires et dans le respect des dispositions légales relatives à la garantie du droit au logement opposable et au PLALHPD.

Elle intégrera également les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Elle prévoira enfin les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre définis par la convention.

Compte tenu de son intégration avec la démarche départementale et intercommunale liée à la réforme du SNE et aux politiques d'attribution, la convention de mixité sociale sera élaborée dans un second temps et au plus tard au 31 décembre 2015 au sein d'une annexe spécifique au Contrat de Ville. Le suivi sera assuré par la DDCS dans le cadre du comité de pilotage départemental du Système National d'enregistrement.

– Enfin, concernant la participation des habitants, la loi précise qu'une contribution de l'État est apportée afin d'accompagner l'émergence et le fonctionnement des conseils citoyens. Celle-ci interviendra en complémentarité du concours des collectivités territoriales et le cas échéant, des autres partenaires de la politique de la ville.
Pour cela, l'État s'engage à soutenir chaque collectivité territoriale, via des accompagnements individualisés auprès des coordonnateurs et des habitants. Des regroupements professionnels ainsi que des formations spécifiques pourront être proposés.

1-2- Volet Urbain du contrat

Les aides apportées au titre du contrat de plan Etat-Région (2014-2020)

Les fonds européens peuvent abonder les projets inscrits dans le volet urbain des Contrats de Ville à double titre :

– au titre de l'objectif « poursuivre la transition écologique et énergétique et la gestion durable des ressources naturelles » : soutien à des réhabilitations dans le parc public et privé par exemple.
– au titre du volet territorial du FEDER : 10% de l'enveloppe régionale sera réservé au soutien de projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la cadre de l'Intervention Territoriale Intégré (ITI).

Le droit commun « État » : BOP 135, crédits ANAH

La production de logements locatifs publics peut être soutenue financièrement par l'État dans le cadre du BOP 135 « Soutien à l'offre nouvelle de logements locatifs publics ». Le soutien financier sera prioritairement alloué aux opérations de construction neuve liées à des opérations de renouvellement urbain : opérations en acquisition/amélioration, opérations de construction neuve suite à des démolitions sur un même site, opérations de construction neuve dans le cadre d'un projet global porté par le bailleur de démolitions/réhabilitations réalisées y compris sur un autre site.

Les financements de l'ANAH pourront être mobilisés pour accompagner des projets de réhabilitation de logements et le redressement de copropriétés dégradés. Les quartiers classés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville sont prioritaires pour l'allocation des aides de l'ANAH. Concernant les quartiers prioritaires retenus par l'ANRU au titre de ses projets

d'intérêt national ou d'intérêt régional, l'ANAH sera co-signataire des protocoles de préfiguration et des conventions de renouvellement urbain quand les enjeux sur le parc privé – traitement du parc ancien, redressement de copropriétés – le justifieront. Ses interventions financières viendront en complémentarité de celles de l'ANRU. Sur ces quartiers de renouvellement urbain, des dispositifs opérationnels spécifiques de type OPAH-renouvellement urbain et OPAH-copropriété pourront être mis en place.

Les aides indirectes apportées par l'État

Les QPV et leur environnement proche (zone de 300 m.) sont éligibles jusqu'au 31 décembre 2014 à un taux réduit de TVA (5,5%) pour des acquisitions immobilières réalisées dans le cadre d'opérations d'accession sociale à la propriété.

Les bailleurs publics bénéficient d'une exonération de TFPB sur 25 ans pour l'ensemble des constructions neuves réalisées dans les QPV. A partir de 2016 et jusqu'en 2020, les bailleurs publics bénéficient aussi d'un abattement de la TFPB de 30% pour l'ensemble de leur patrimoine situé dans les QPV.

1-3- Pilotage et suivi du contrat

L'État participe au pilotage du Contrat de Ville aux côtés de la collectivité signataire. Néanmoins, pour assurer une meilleure articulation avec l'ensemble des administrations concernées, l'État s'appuiera sur une mission interservices « politique de la ville » qui a été installée le 10 janvier 2014. Cette instance interministérielle se réunira au moins une fois par an pour dresser un bilan annuel des engagements et interventions de l'État en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et mettre en cohérence les différentes politiques ministérielles.

L'État identifiera également un service instructeur afin de mieux articuler les échanges et l'instruction des dossiers en lien avec les services de l'agglomération. Cette mission sera confiée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, qui pourra s'appuyer sur l'expertise développée par les délégués du Préfet sur les quartiers.

2- Les engagements de la Communauté d'agglomération Loire Forez

La Communauté d'agglomération Loire Forez « chef de file » du Contrat de Ville s'engage à :

- co-piloter et animer le Contrat de Ville avec l'État en lien avec la commune et les partenaires signataires,
- assurer un cadre de concertation et de participation à l'échelle de l'agglomération et des communes membres,
- mobiliser les politiques et dispositifs de droit commun des partenaires signataires du Contrat de Ville, leurs moyens spécifiques y compris ceux de l'Europe.

Le Contrat de Ville s'appuiera en premier lieu sur le projet de territoire et les différents documents de planification. En intégrant des orientations spécifiques en direction des habitants du quartier de Beauregard, il s'appuiera sur 4 enjeux :

- **Conforter Loire Forez comme un territoire entreprenant**, conjuguant économie résidentielle et économie productive, de façon à générer un développement équilibré, générateur d'emplois locaux tout en soutenant l'innovation
- **Maintenir un urbanisme de qualité** et créateur de liens qui anticipe les évolutions urbaines en accompagnant la reconquête et la dynamisation des centres villes et des centres bourgs.
- **Renforcer la cohésion sociale et les solidarités** entre les habitants en offrant des lieux de vie inclusifs avec une attention particulière aux besoins des publics les plus fragiles
- **Structurer pour un territoire équilibré**, un environnement de qualité et un cadre de vie valorisé.

La Communauté d'agglomération Loire Forez s'engagera sur les orientations suivantes du plan d'action qui viseront à :

- Au titre du pilier 1 « cadre de vie et renouvellement urbain »
    - Améliorer la mobilité des habitants de Beauregard
    - Améliorer l'attractivité de certains logements
    - Veiller à limiter les surcoûts de loyers pour les locataires
    - Elaborer et mettre en œuvre la convention intercommunale de peuplement
    - Mettre en place une gestion urbaine sociale de proximité

- Au titre du pilier 2 « cohésion sociale »
    - Renforcer les initiatives en matière de prévention santé et d'amélioration de la santé mentale

- Au titre du pilier 3 « développement économique et emploi »
    - Identifier les personnes éloignées de l'emploi et à analyser les raisons de cet éloignement
    - Identifier les besoins de formation des personnes et les mettre en lien avec les besoins des entreprises

La Communauté d'agglomération Loire Forez soutiendra les actions qui viseront à :

- Apporter un soutien aux personnes éloignées de l'emploi afin qu'elles bénéficient du droit commun
- Améliorer l'accès aux services des personnes sans emploi
- Accroître les possibilités de formation et de qualification des personnes sans emploi
- Améliorer l'accès des jeunes à une offre de loisirs socioéducative, socioculturelle et sportive
- Elaborer un pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc., dans l'année 2016, conformément aux orientations de la circulaire d'application à venir.

3- Les engagements de la Ville de Montbrison

La Ville de Montbrison, unique bénéficiaire au sein de la Communauté d'agglomération Loire Forez, du dispositif « quartier prioritaire » s'engage à :

- participer au co-pilotage et à l'animation du Contrat de Ville avec Loire Forez, l'Etat et les partenaires signataires
- renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre les habitants avec une attention particulière aux publics les plus fragiles.

La Ville de Montbrison s'engagera sur les orientations suivantes du plan d'actions qui viseront à :

- au titre du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

    - assurer un accueil qualifié d'informations à travers la mise en place d'un lieu ressources au sein du quartier et son animation
    - soutenir les actions visant à pérenniser les services et commerces implantés sur le quartier
    - mettre en place une gestion urbaine sociale de proximité

- au titre du pilier « cohésion sociale »

    - accompagner les associations et groupes d'habitants à développer des actions à Beauregard
    - favoriser la diffusion d'activités culturelles, artistiques et événementielles sur le quartier
    - favoriser les temps de convivialité au sein du quartier
    - améliorer l'accès des jeunes à une offre de loisirs socioéducative, socioculturelle et sportive et mettre en place une animation à destination des jeunes sur le quartier

- au titre du pilier « développement économique et emploi »

- soutenir les actions collectives pour mobiliser les personnes sans emploi mais aussi celles qui travaillent.

4- Les engagements de la Région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la Ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :
- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux Contrats de Ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :
- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la Ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 Contrats de Ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la Ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable…).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent émarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

- 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- 39 M€ au travers des Contrat de Ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

5- Les engagements du Département de la Loire

Le Département est un acteur de la politique de la ville. Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département est au cœur des politiques d'emploi et d'insertion, assure le maintien des politiques de solidarité et assure l'équilibre territorial des espaces ruraux comme des espaces urbains.

Le Département assure, soutient, et accompagne des actions qui répondent aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre des missions du Pôle Vie Sociale liées à l'action sociale et la santé par exemple, comme dans ses schémas et plans transversaux (Plan Jeunes…).

Dans le cadre des contrats de ville élaborés par les agglomérations sur le territoire départemental, le Conseil Départemental mobilisera, sur les quartiers, les actions et outils directement liés à ses politiques d'intervention dans le champ de la politique de la ville :

- Insertion
- Prévention
- Accès aux droits
- Logements
- Accès à la culture et au sport
- Éducation
- Santé
- Politique jeunesse
- Insertion et accompagnement vers l'emploi
- Soutien à l'artisanat et aux commerces

Les actions et outils sont détaillés dans les tableaux suivants ; ils seront mobilisables sous réserve des crédits votés annuellement.

Le Département se réserve la possibilité de faire évoluer ses dispositifs d'intervention en priorisant son action sur des quartiers particuliers.

Les actions et outils mobilisables

Piliers du contrat de ville	Politique d'intervention du Conseil départemental	Objectifs poursuivis dans le cadre de cette politique	Actions et Outils mobilisables
Cohésion Sociale	Insertion	Garantir l'accès aux droits de tous et agir avec les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) Accompagner les publics fragiles Permettre l'Insertion professionnelle et sociale	Conventions de partenariat Prestations de service: -Accompagnement socio professionnel -accompagnement social individualisé -accompagnement des publics spécifiques -ateliers collectifs
	Prévention	Soutenir les parents dans leur fonction éducative Agir dans l'intérêt de l'enfant Garantir les droits de l'enfant et de la famille	Accompagnement en économie sociale et familiale Accompagnement par travailleurs sociaux et médicosociaux (projet pour la famille (PPF), accompagnements formalisés) Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (Intervention des Technicien en Intervention Sociale et Familiale (TISF)) Mesures éducatives administratives (AED) Lieux ressources parents/enfants Prévention spécialisée Médiation sociale éducative Programmes Locaux d'Animation (PLA)
	Accès aux droits	Accompagner les ménages dans l'accès à leurs droits	Permanences sur les territoires Commissions Départementales d'Accès aux Droits (CDAD) Liaisons inter administrations
	Accès et maintien au logement	Soutenir les ménages dans l'accès ou le maintien dans le logement	Fonds Logement Unique (FLU) Foyer de Jeunes Travailleurs Accompagnement social lié au logement Fonds d'Aide aux Locataires et Propriétaires Occupants (FALPO)
	Favoriser l'accès à la culture	Assurer une mission publique de service artistique et culturel. Permettre de rendre accessible à la population un enseignement de qualité.	Schéma départemental des enseignements artistiques Aides aux ensembles instrumentaux professionnels Plan Jeunes

		Affirmer un rôle d'aménagement du territoire à travers une politique culturelle	Plan Départemental de lecture publique Réseaux intercommunaux de bibliothèques-médiathèques à travers le Plan lecture publique 2015-2020
	Éducation	Permettre à un public 10/17 ans d'accéder à des loisirs pendant l'été. Favoriser l'éducation populaire et les actions socio-éducatives. Favoriser la pratique sportive. Prévenir le décrochage scolaire Favoriser la réussite scolaire	Opération Eté jeunes Soutien aux fédérations d'éducation populaire et aux actions socio-éducatives Soutien aux fédérations sportives. Programmes Locaux d'Animation Plan Jeunes Partenariat des territoires de développement social aux plateformes locales des décrocheurs Soutien financier des CIO (centres d'information et d'orientation) Subvention Départementales d'Études et aide au transport Participation au fonctionnement dispositif relais Aides à la vie scolaire Participation au fonctionnement des Programmes de Réussite Éducative
	Santé	Prévenir les conduites à risque Développer les actions de prévention et de formation Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité Prévenir la souffrance psychique	Plan jeunes Consultations d'enfants Centre de vaccinations Bilan ¾ ans en écoles maternelle Accompagnement pour accès aux droits CMU Consultation nutrition Accompagnement prénatal

Piliers du contrat de ville	Politique d'intervention du Conseil départemental	Objectifs poursuivis dans le cadre de cette politique	Actions et Outils mobilisables
Renouvellement Urbain et cadre de vie	Logement	Accompagner la production d'une offre de logements accessibles aux personnes les plus fragiles Maintenir une attractivité résidentielle dans le parc de logements existants en général etd ans les cœurs de ville en particuliers	Aides à la production de logements sociaux d'insertion. Aides à la rénovation des logements du parc privé sous conditions de ressources. Accompagnement des copropriétés en difficulté - Plan de Sauvegarde du Forum à Montreynaud - Programme POPAC porté par SEM, avec suivi d'une douzaine de copropriétés, accompagnement social des propriétaires occupants en situation d'impayé dans le cadre d'un accord cadre. Convention Présence de nuit avec Loire Habitat et Métropole Habitat
Piliers du contrat de ville	**Politique d'intervention du Conseil départemental**	**Objectifs poursuivis dans le cadre de cette politique**	**Actions et Outils mobilisables**
Développement économique et emploi	Politique d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi	Sensibiliser les jeunes au monde socio économique Accompagner les jeunes dans et vers l'emploi Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du	Plan jeunes Découverte des métiers Maitrise des pratiques numériques Chantiers éducatifs Contrats jeunes majeurs Mesures d'accompagnement renforcées Parrainage des jeunes Financement UNICITES Soutien au service civique Soutien au service volontaire européen Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) Collaboration au nouveau dispositif GARANTIE JEUNES

		RSA Développer des mesures d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des personnes en difficulté en développant la préparation, l'accompagnement et l'intégration durable de ces personnes dans et vers l'emploi	Accompagnement des travailleurs non-salariés - Soutien aux créateurs d'entreprise - Offre d'accompagnement des artistes Aide au déplacement des bénéficiaires du RSA Bourses d'insertion Rendez-vous de l'offre d'emploi Dispositif remise en jeu Nouveau dispositif LOIRE Prestations de service : - Accompagnement socio professionnel - accompagnement social individualisé - accompagnement des publics spécifiques - ateliers collectifs
	Soutien artisanat et commerce	Modernisation des outils de travail des artisans et commerçants	Aides aux investissements des commerçants et artisans dans le cadre du règlement d'aide au Soutien au commerce et à l'artisanat (opérations collectives en milieu urbain) en cofinancement 50/50 avec la ville concernée.

6- Les engagements de la Caf et ses priorités d'intervention

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la Ville poursuit des objectifs partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013 à 2017 (mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, etc.).

D'une part, les territoires et publics qu'elle vise recoupent ceux définis comme prioritaires pour les interventions de l'action sociale des Caf.

D'autre part, la mise en œuvre des Contrats de Ville s'appuie sur des méthodologies éprouvées et valorisées par les Caf. La co-construction avec les habitants est une démarche essentielle, que la Caf soutient clairement en accompagnant les équipements d'animation à la vie sociale, notamment les centres sociaux.

La Caf de la Loire souhaite poursuivre et développer son engagement au côté des autres partenaires et répondre ainsi aux besoins des territoires et des familles les plus en difficulté.

Dans le cadre de la Cog 2013-2017, la Caf déclinera les objectifs suivants que lui confie l'Etat en lien avec les contrats de la Ville

Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants

Les schémas départementaux de services aux familles auxquels seront étroitement associées les Caf devront articuler et mettre en cohérence les différentes géographies prioritaires. L'aide à l'investissement constitue un levier pour la création de places d'accueil collectif qui peut être bonifiée en fonction de son lieu d'implantation. De même, une bonification de l'aide au fonctionnement peut être octroyée par le biais du fonds de rééquilibrage territorial mis en œuvre par la Cnaf.

Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

Les schémas départementaux des services aux familles nous permettront également l'identification spécifique des actions développées dans les quartiers prioritaires et nous veillerons à ce qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs définis dans les Contrats de Ville en matière de couverture territoriale des services aux familles dans ces quartiers.

Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles

Les diagnostics partagés préalable au contrat « enfance et jeunesse », permettent d'identifier les besoins des publics fragilisés à l'échelle du département et des territoires et à inscrire dans le cadre du schéma de développement des actions de coordination visant à accompagner ces publics dans l'obtention d'une solution d'accueil.

Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances

Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale. Le fait de pouvoir partir en vacances constitue encore un marqueur social important, spécifiquement dans les quartiers défavorisés.

L'intervention des Caf s'adresse prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle.

Pour mettre en œuvre ces missions, la Caf dispose d'une palette d'interventions diversifiées : le versement d'aides financières aux familles (Vacaf), le versement d'une prestation de service aux gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), le Contrat Enfance Jeunesse (Cej) qui peut soutenir les collectivités dans l'organisation de séjour pour les enfants et adolescents issus des familles les plus modestes.

Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale

L'inclusion sociale, la socialisation des personnes, le renforcement des liens sociaux sont les facteurs de construction de la cohésion sociale. Le secteur de l'animation de la vie sociale développe des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations. Dans ce cadre, la Caf s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale qu'elle finance. Les futurs conseils citoyens pourront prendre appui sur ces structures présentes sur les territoires de la politique de la Ville.

Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits. La Caf a d'ores et déjà mis en place des rendez-vous des droits en direction des allocataires qui en ont le plus besoin pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits.

A ce titre, nous veillerons, en concertation avec nos partenaires, à contribuer à l'accès aux droits et à la recherche des bénéficiaires potentiels dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

7- Les engagements de Pôle Emploi

Les ministres chargés de la ville et de l'emploi ont signé le 25 avril 2013 une convention d'objectifs 2013-2015 qui définit les moyens à mettre en œuvre pour réduire les écarts de chômage entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Elle vise notamment l'adaptation du service public de l'emploi aux besoins des quartiers prioritaires qui ont été précisés par une convention signée le 30 avril 2013 entre le ministre de la ville, le ministre de l'emploi et Pôle emploi.

Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville

7-1- L'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)

Les jeunes demandeurs d'emploi constituent une population hétérogène, aux besoins diversifiés auxquels Pôle emploi répond de façon personnalisée par la mobilisation de son offre de services de droit commun, en interne ou par le recours à des prestataires et ses partenaires. Néanmoins, certains jeunes présentent des difficultés spécifiques d'intégration au marché du travail, qui sont aggravées en période de crise.

Sous l'impulsion de la Garantie Européenne pour la Jeunesse, Pôle emploi inscrit durablement, au-delà de son offre de service de droit commun, des méthodes d'accompagnent intensif des jeunes les plus éloignés de l'emploi, en simplifiant les critères d'éligibilité des publics concernés.

Les jeunes éligibles à cet accompagnement sont ceux âgés de moins de 26 ans qui rencontrent des difficultés récurrentes pour intégrer durablement l'entreprise ou pour lesquels il est précocement détecté un risque de chômage de longue durée et qui ont besoin d'un accompagnement très soutenu dans leurs démarches afin de mieux connaître le marché du travail, valoriser leurs atouts, acquérir les méthodes de recherche d'emploi appropriées, élargir leurs cibles professionnelles, être soutenues durant la période d'intégration en entreprise ou en formation.

A Montbrison, un conseiller est exclusivement affecté à cet accompagnement individuel depuis le début de l'année 2015.

7-2- Le club séniors

L'agence de Montbrison a mis en place un club séniors favorisant les méthodes de recherche d'emploi et les contacts avec les employeurs à destination du public seniors, fortement représenté sur le secteur.

7-3- L'action Job academy

En lien avec le Contrat Territorial Emploi Formation du Forez, Pôle emploi est prescripteur de l'action Job Academy portée par Face Loire en faveur du public femmes, fortement représenté sur le secteur.

7-4- L'augmentation de l'accompagnement renforcé

Les engagements nationaux de Pôle emploi prévoient l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé ont des contacts réguliers et surtout très fréquents avec leur conseiller. A titre indicatif, Pôle emploi Loire a d'ores et déjà augmenté cette modalité d'accompagnement passant de 2 737 en septembre 2014 à 4 070 au 11 mai

2015. Ainsi, Pôle emploi entend répondre au mieux aux priorités de la politique de la ville, en mobilisant son dispositif d'accompagnement.

7-5- Les ateliers développés sur l'agence de Montbrison :

Différents ateliers ont été développés sur l'agence de Montbrison et qui peuvent être mobilisés pour les demandeurs du quartier de Beauregard :

Atelier « cadres » :

Atelier se déroulant sur 2 demies journées permettant d'outiller les demandeurs d'emploi ayant un statut cadre sur : le marché du travail, les atouts et compétences, les techniques de recherche d'emploi, les réseaux sociaux, pôle emploi.fr et les sites spécialisés sur l'emploi.

Ateliers « création d'entreprise » :

Atelier « 10 clefs pour entreprendre » co-animé avec la CCI et la CMA à la mairie de Montbrison. Présentation des 10 étapes à réaliser pour réussir et pérenniser son entreprise.

Atelier « Créer son entreprise pourquoi pas »

Vérification de la cohérence homme / projet afin de se préparer à ce nouveau métier qu'est celui de chef d'entreprise.

Atelier « Organiser son projet de création d'entreprise ».

Travail à l'écriture du projet de création d'entreprise, réalisation du Business plan et échanges d'informations dans un groupe de 10 personnes

Atelier « Pole emploi.fr » :

Accompagnement sur l'utilisation régulière de pole-emploi.fr, sur la gestion de son dossier à distance et sur l'ensemble des services mis à disposition dans sa démarche de retour à l'emploi.

Atelier « CV en ligne » :

Mise en ligne du CV sur le site pole-emploi.fr, création d'abonnements aux offres d'emploi et candidatures en ligne. L'objectif est de montrer l'intérêt de mettre un CV en ligne (être visible par les employeurs, gagner du temps dans ses candidatures et donc optimiser sa recherche d'emploi)

Atelier « réseaux sociaux » :

Découverte des différents sites, utilisation des réseaux sociaux dans le cadre de sa recherche d'emploi, création de pages personnelles : travail spécifique sur l'e-réputation, les mots clés, la préservation de l'espace privé et le développement de réseaux pertinents.

Atelier « orientation » :

L'atelier d'orientation s'adresse à tout demandeur d'emploi qui souhaite s'orienter, se réorienter ou se renseigner sur un secteur d'activité. L'orientation est la prise en compte des éléments de trois domaines : connaissance de soi, connaissance d'un secteur d'activité ou d'un métier et connaissance du marché du travail.

Atelier « décider de se former » :

Mieux comprendre ce qu'implique son engagement dans un parcours de formation et prendre une décision quant au fait de s'y engager ou non.

Atelier « Validation des Acquis de l'Expérience » :

Faire reconnaitre son expérience professionnelle afin d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle, sans passer par la formation.

7-6- Un forum de recrutement

Une manifestation de type forum de recrutement est organisée, a minima, chaque année par Pôle emploi et ses partenaires.

7-7- L'accès aux services de l'agence de services spécialisés délocalisés sur l'agence de Montbrison

- Un accompagnement renforcé aux demandeurs d'emploi licenciés économiques (CSP),
- Des prestations assurées par les psychologues du travail spécialisés dans l'orientation et la formation.
- Par ailleurs, la plateforme de vocation (PFV) propose aux entreprises des recrutements par simulation, c'est-à-dire par l'organisation d'une sélection fondée non par pas sur CV mais reposant sur des tests permettant de repérer les habiletés des candidats.

7-8- L'accompagnement Global

Pôle emploi crée une quatrième modalité d'accompagnement des demandeurs d'emploi : l'accompagnement global. Cette modalité prévoit un suivi coordonné entre un professionnel de l'emploi d'une part et un professionnel du social d'autre part.

Le conseil départemental de la Loire et Pôle emploi ont signé une convention de coopération le 05 mars 2015 qui a pour objectif de préciser les conditions de la poursuite et le développement de leurs relations en s'appuyant sur le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et les préconisations de la conférence sociale de juin 2013.

Considérant en particulier la complémentarité de leurs missions :

- l'action sociale et l'insertion pour le département
- l'insertion professionnelle des actifs et la résolution des problèmes de recrutement des entreprises pour Pôle emploi,

Pôle emploi et le Département de la Loire décident d'unir leurs efforts pour développer et accélérer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du RSA ou non.

Cette convention acte la volonté partagée de mettre en œuvre des méthodes d'action et de coordination qui favorisent une articulation optimale du champ de l'emploi et du champ social, garantes de la réussite de l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi.

Favorisant le rapprochement d'expertises elle va permettre :

- aux conseillers Pôle emploi d'élaborer des parcours prenant davantage en compte des aspects sociaux pour l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi , bénéficiaires ou non du RSA, qui en ont besoin ;
- aux travailleurs sociaux ayant en charge l'accompagnement social de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, de s'appuyer sur l'expertise des conseillers de Pôle emploi.
- l'aide au permis de conduire B de Pôle emploi est une aide financière à la recherche d'un emploi. Elle doit lever le frein à la reprise d'un emploi que représente le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire. Pôle emploi donne aux agences locales la possibilité d'attribuer ces aides dérogeant au droit commun et permettant de réduire ce type de difficultés.

7-9- Pour une meilleure complémentarité et pour lever les freins connexes

Pôle emploi a signé des conventions de coopération au niveau national comme au niveau départemental avec :

- Le CETAF(Le Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé) et la CPAM.

En 2013, Pôle emploi conduisait des travaux afin de mieux identifier les freins à l'emploi. Lors de leurs entretiens, les conseillers ont identifié la santé, et plus particulièrement l'accès aux soins, comme un frein majeur. Nombre de demandeurs d'emploi n'accèdent plus aux soins pour des raisons financières ou de retrait de la vie sociale. Or, l'état de santé peut être déterminant dans une recherche d'activité.

Lorsque ces problèmes seront désormais évoqués, il sera possible de proposer un rendez-vous personnalisé avec un centre d'examens, quelle que soit la modalité de suivi et d'accompagnement proposée au demandeur d'emploi par le conseiller.

Pour les deux parties, il ne s'agit pas seulement d'identifier les problèmes mais d'apporter une première réponse via un examen de santé, de proposer des informations et d'améliorer, à terme, les modalités d'accès aux droits, aux soins et à la prévention des personnes les plus vulnérables.

- People and Baby (convention nationale) pour les demandeurs d'emploi qui peuvent rencontrer des problèmes de garde d'enfants lors d'un entretien, d'une formation ou d'un

retour à l'emploi. Le réseau de Crèches Solidarité Emploi permet de répondre ponctuellement à cette difficulté.

7-10- Le déploiement des contrats aidés et des contrats d'alternance

Pôle emploi assure la promotion et la prescription des contrats aidés : Contrats Uniques d'Insertion (CAE et CIE) et contrats de génération. Dans le cadre du dispositif Emplois d'avenir, Pôle emploi participe également à la prospection, au recueil d'offres et au placement des jeunes.

Avec ses partenaires, Pôle emploi doit veiller aujourd'hui à ce qu'au moins 13 % des contrats uniques d'insertion et 30 % des emplois d'avenir bénéficient à des habitants des quartiers prioritaires.

En mobilisant ses prestations, Pôle emploi développe l'accompagnement du jeune demandeur dans sa recherche de contrat d'alternance pour notamment réduire leurs difficultés quand ils ont identifié un organisme de formation sans trouver d'entreprise d'accueil.

7-11- L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Pôle emploi est un partenaire de l'insertion économique, en assurant l'intermédiation entre les structures d'insertion par l'activité économique et les demandeurs d'emploi. L'IAE est un secteur particulièrement adapté aux difficultés rencontrées dans les quartiers prioritaires car il permet d'insérer et de former des publics faiblement qualifiés.

Les missions et responsabilités de pôle emploi au sein du dispositif d'insertion par l'activité économique en font un acteur incontournable en termes opérationnels et stratégiques :

- recueillir et traiter les offres et diffuser l'offre d'emploi d'insertion ;
- délivrer un agrément préalable à l'embauche par une SIAE ;
- mettre à disposition des SIAE sa plateforme de vocation pour des MRS (méthode de recrutement par simulation ;
- aider les SIAE au placement de leurs salariés et assurer leur suivi ;
- réaliser un diagnostic des personnes et les orienter ;
- participer au dialogue de gestion et au conventionnement des SIAE ;

7-12- Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi

La formation est un levier important pour l'insertion des publics des quartiers prioritaires peu qualifiés. Sur ce champ, le rôle de Pôle emploi est double : informer et orienter sur l'ensemble des dispositifs de formation, soit lors des entretiens de suivis, soit lors de rendez-vous spécifiques avec les psychologues du travail. Pôle emploi cofinance des formations avec le Conseil Régional et l'Etat.

Les demandeurs d'emploi concernés ayant majoritairement un niveau de qualification faible sont d'abord orientés par les équipes Pôle emploi en commençant par des actions de Pré-

qualification. Le taux de retour à l'emploi des formations qualifiantes sont très élevés (70%) à l'issue de la formation.

Dans le cadre de la poursuite du plan gouvernemental pour l'emploi (Plan 100 000), Pôle emploi et le conseil Régional poursuivent leur coopération. Ces actions seront maintenues et amplifiées dans le cadre du partenariat inscrit de fait dans le Contrat de Ville. Les travaux réalisés conjointement avec le Conseil Régional permettent déjà d'orienter la poursuite de la collaboration sur :

- l'évolution de l'orientation professionnelle (offre de service « Orientation Tout au Long de la Vie » de Pôle emploi) ;
- la mise en place des nouveaux dispositifs liés aux Accords Nationaux Interprofessionnels (Compte Personnel de Formation, Conseil en Evolution Professionnelle) ;
- le Service Public Régional de l'Orientation.

7-13- L'aide à la création d'entreprise

Pôle emploi a initié des actions de partenariat avec différents acteurs de la création d'entreprise au niveau national ou local, notamment avec l'ADIE afin de mieux repérer et accompagner les demandeurs d'emploi porteurs de projets dans les quartiers de la politique de la ville. La création d'entreprise fait l'objet d'une promotion en tant que de besoin par les conseillers dans les entretiens de suivi des demandeurs d'emploi.

Une convention de partenariat a été signée avec l'ADIE : son objectif est de soutenir l'initiative économique des personnes en difficulté, notamment des personnes issues des quartiers prioritaires de la ville. En associant leurs compétences, Pôle emploi et l'ADIE accompagnent les porteurs de projets de l'idée jusqu'à la création d'activité, à la fois sur le plan technique et financier. Au cours de l'année, Pôle emploi participe activement aux opérations nationales de promotion telles que la semaine du microcrédit ou encore la semaine de la création.

Pôle emploi intervient en appui tout au long de la démarche de création. Les demandeurs d'emploi indemnisés, créateurs ou repreneurs d'entreprises peuvent bénéficier de l'aide à la reprise et création d'entreprise (ARCE). Il propose aussi un panel de prestations dédiées à la création d'entreprise : information, évaluation et accompagnement à la création : EPCE-Evaluation Préalable à la Création d'Entreprise et OPCRE-Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise.

Dans ce cadre, l'agence de Pôle emploi de Montbrison a mis en place des ateliers « création d'entreprise » :

- Atelier « 10 clefs pour entreprendre » co-animé avec la CCI et la CMA à la mairie de Montbrison. Présentation des 10 étapes à réaliser pour réussir et pérenniser son entreprise.
- Atelier « Créer son entreprise pourquoi pas »

Vérification de la cohérence homme / projet afin de se préparer à ce nouveau métier qu'est celui de chef d'entreprise.

– Atelier « Organiser son projet de création d'entreprise ».
Travail à l'écriture du projet de création d'entreprise, réalisation du Business plan et échanges d'informations dans un groupe de 10 personnes

7-14- Lutter contre la discrimination

Pôle emploi poursuit son engagement dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discriminations, réaffirmée par la signature le 07 octobre 2013 par le DG de Pôle emploi de la « charte des intermédiaires de l'emploi » et « Ensemble pour l'égalité dans les recrutements ».

– Utilisation de la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)
– accessibilité et adaptation des modalités de recrutement pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE-travailleurs handicapés).
En juillet 2014, Pôle emploi a signé une convention avec FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) pour aider entre autres les jeunes avec ou sans diplômes à être parrainés et bénéficier éventuellement d'immersions dans les entreprises.

7-15- Lutter contre le déficit de réseau professionnel

Pôle emploi a signé avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » une convention de coopération dont le but d'aider les jeunes diplômés des quartiers défavorisés à se construire un réseau professionnel par le biais d'un parrainage d'un chef d'entreprise ou un cadre supérieur.

Des sessions d'information sont organisées par Pôle emploi en partenariat avec des représentants de Nos Quartiers Ont des Talents afin de faire découvrir et d'orienter les jeunes vers ce dispositif.

7-16- Renforcer le partenariat local

Pôle emploi a contribué très activement à la définition des priorités du Contrat de Ville. Il poursuivra cet engagement en participant à la gouvernance du Contrat de Ville (Comité de Pilotage, Comité de direction et Groupe de travail « Pilier Emploi et développement économique ») et à la réactualisation de tout diagnostic territorial utile et partagé, en lien étroit avec le Service Public de l'Emploi.

8- Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Loire Forez.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville

La mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville

La mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
    - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…),
    - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…),
    - les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

- les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
    - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
    - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

En ce qui concerne le volet logement

L'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

9- Les engagements de l'Association des Maîtres d'Ouvrage Sociaux de la Loire (AMOS42)

9-1- Les orientations de l'inter-organisme AMOS 42

Depuis 2007, l'association AMOS 42, Association des Maitre d'Ouvrage Sociaux de la Loire (née de la fusion de l'AMO2SM - association des organismes d'HLM de l'agglomération stéphanoise- et l'association des HLM de la Loire) a confirmé sa position d'acteur clé dans le paysage local du logement social. Elle regroupe 16 bailleurs ligériens (Office Public de l'Habitat, Entreprise Sociale de l'Habitat Sacicap, ou coopérative), soit un patrimoine d'environ 57 000 logements sociaux.

AMOS 42 a des missions élargies sur l'ensemble du département. Son principal objectif est de mutualiser informations, expériences et réflexions, pour permettre la formalisation de positions et de propositions communes, de permettre aux organismes de devenir des acteurs incontournables dans l'élaboration des politiques de l'habitat et du développement urbain. Elle répond également aux attentes des institutions d'identifier un interlocuteur structuré pour les accompagner dans l'élaboration de politiques cohérentes sur les différents territoires.

Un contexte particulier

Dans un contexte départemental d'offre/demande particulièrement détendu, les maitres d'ouvrage sociaux sont confrontés au paradoxe d'une vacance importante et en augmentation face à une demande peu soutenue et souvent difficile à satisfaire.

Dans les faits, le parc public ligérien est le parc le plus ancien de la Région Rhône Alpes : 48% date d'avant 1969, contre 34% au niveau régional- (Enquête OPS 2012). Il est ainsi en grande partie souvent amorti, mais peut être obsolète, énergivore, inadapté aux besoins, ou encore non attractif car situé dans des quartiers stigmatisés.

Les besoins du parc de logement social dans la Loire relèvent principalement de son renouvellement et de son redéploiement plutôt que de son développement. Pour retendre et redynamiser le marché de l'immobilier sur le territoire, AMOS 42 propose de limiter la production neuve et de poursuivre le renouvellement du parc engagé dans le cadre des PNRU à travers :

- La démolition de ce qui est obsolète et in-attractif, et sa reconstitution dans une moindre mesure et de manière localisée,
- La réhabilitation et restructuration du patrimoine pour qu'il réponde aux besoins des ménages, avec des niveaux de loyer admissibles,
- L'adaptation des objectifs de développement de l'offre actuellement définis dans les SCOT et PLH, ainsi que par la DREAL.

Conscient de problématiques de son territoire, l'inter-organisme assure le rôle de porte-parole des bailleurs sociaux, au travers notamment de sa participation aux différentes instances des partenaires.

9-2- Les Engagements d'AMOS 42 pour le Contrat de Ville 2015-2020

En tant qu'acteur principal du logement social, l'association des bailleurs de la Loire accompagne tous ses partenaires et plus particulièrement les collectivités dans la mise en place de leur politique de l'habitat notamment à travers sa participation aux différents comités techniques, groupes de travail, ainsi que par sa contribution aux productions ou conventions associées.

La Convention de réhabilitation

Les associations départementales, dont l'AMOS 42, ont été mobilisées pour engager avec leurs partenaires locaux les échanges sur l'enjeu de la réhabilitation du parc existant dans le cadre de la convention cadre « réhabilitation régionale » signée le 14 avril 2014.

Les objectifs proposés par l'AMOS42 ont été retranscrits dans le projet de convention locale retravaillé avec la DDT, les EPCI :

- Faire entendre le message des bailleurs ligériens sur l'importance et l'urgence de la mobilisation de toutes les parties prenantes sur l'avenir du parc existant, tant en matière énergétique, que sur les questions d'accessibilité, de traitement de l'amiante et de sécurité du parc…..
- Intégrer dans le tour de table dorénavant et systématiquement les EPCI qui sont aujourd'hui les chefs de file en matière de politique de l'habitat.
- Faire valoir l'importance du suivi de ces conventions à travers l'outil observatoire de l'amélioration du parc existant et de la maîtrise des charges de l'ARRA (définition d'indicateurs, maîtrise par les bailleurs de la source d'informations, construction à terme de requêtes à destination de nos partenaires (Etat, EPCI, Région, etc…).

Le locataire au centre des réflexions : la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) :

Les bailleurs sociaux s'investiront dans l'amélioration du cadre de vie au quotidien. Pour cela ils s'associeront à la définition et à la mise en œuvre d'une convention ambitieuse de gestion urbaine et sociale de proximité(GUSP). Ils en sont le premier relais, soutiennent les initiatives associant et responsabilisant les habitants. Celle-ci sera annexée au présent contrat.

Les principales interventions des bailleurs sociaux porteront sur :

- La gestion des déchets,
- La gestion des espaces communs : jeux, domanialités, cheminements…
- La gestion/décoration des halls d'entrée et des pieds d'immeubles,
- La médiation avec les élèves du lycée et du collège,
- Le sur-entretien,
- La résidentialisation.

Par ailleurs, AMOS 42 par l'intermédiaire des directions et représentants des bailleurs participera aux instances de pilotage et aux instances techniques du Contrat de Ville.

10- Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Au contact direct des entreprises, la CCI conseille chaque année plus de 2 000 dirigeants et met à leur disposition des conseils et des programmes véritables accélérateurs de business, qui répondent à l'actualité et à leurs besoins.

Au travers du tourisme et de la promotion des entreprises, elle agit pour l'image du territoire et son développement économique et concourt ainsi à son attractivité. La CCI et ses 50 chefs d'entreprise élus se sont engagés à amplifier et à accélérer le développement économique à travers 3 priorités et 11 enjeux.

- L'attractivité : agir pour le développement économique et l'attractivité du territoire
- La compétitivité : assurer la compétitivité et la pérennité du tissu économique
- Les compétences : s'engager pour faire du savoir et de l'information des atouts incontournables pour l'entreprise.

La contribution de La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Etienne/Montbrison

Le contrat de ville a notamment retenu :

- **Dans le cadre urbain, le maintien et le développement des services dans le quartier prioritaire en pérennisant les services et commerces.**
La CCI travaillera dans ce groupe piloté par la commune, aux côtés de la CMA, de la Ville, de la Communauté d'agglomération en s'appuyant, notamment, sur le travail réalisé dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural de Loire Forez.

- **Dans le cadre de l'emploi et du développement, de renforcer les actions qui permettent aux jeunes scolarisés de découvrir le monde du travail.**
La CCI a noté un engouement grandissant des jeunes pour la visite d'entreprises et la découverte des métiers. Grâce aux Journées Portes Ouvertes School, au travers d'un parcours de visites sur le terrain, les collégiens auront l'opportunité de partir à la découverte de l'univers économique en complète immersion dans l'entreprise.

Pour la majorité de ces jeunes ce sera leur première expérience de découverte du milieu professionnel, une étape importante. La CCI propose donc de leur faire découvrir un panel de secteurs d'activités et de métiers pour donner un aperçu du marché du travail. La JPO School offrira l'occasion à ces élèves de 3ème, classe charnière dans leur parcours scolaire, d'apporter des réponses aux questions sur leur orientation future.

Véritable centre de ressources pour l'orientation des jeunes et la découverte des métiers, la CCI permet le rapprochement des jeunes avec l'entreprise mais aussi de l'entreprise avec les jeunes. Elle joue également un rôle de facilitateur entre l'enseignant et l'entreprise. Elle donne à l'entreprise la possibilité de faire la connaissance avec le jeune et de contribuer ainsi à réduire le fossé intergénérationnel.

La mobilisation de ses compétences

La CCI sera plus particulièrement impliquée dans ces deux projets du contrat de ville qui représentent un caractère stratégique pour l'attractivité des quartiers, le maintien et le développement des activités de proximité, l'accès à l'emploi de leurs habitants et notamment des jeunes.

La CCI de Saint Etienne/Montbrison apportera ses compétences pour la mise en œuvre du contrat et participera pleinement aux instances de pilotage du contrat de ville.

11- Les engagements de la Chambre des Métiers

11-1- Les orientations de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et son offre de services

L'entreprise artisanale :

- Moins de 11 salariés (au démarrage)
- Près de 90% des entreprises artisanales ont 5 salariés ou moins
- 1 artisan sur 5 est une femme
- Elle exerce une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services.

L'organisation :

- Un établissement public administré par 35 membres, chefs d'entreprise artisanale élus par leurs pairs
- 50 collaborateurs organisés en différents services et pôles pour répondre au mieux aux besoins de ses publics : jeunes, futurs artisans, artisans et partenaires.
- Une présence territoriale sur les 3 arrondissements (Saint-Etienne – Montbrison – Roanne).

Les engagements :

- Accompagner les porteurs de projet de création ou de reprise
- Accompagner individuellement et collectivement le développement économique des entreprises sur leur territoire
- Apporter aux artisans, aux conjoints des artisans et à leurs salariés une offre de formation continue spécifique et adaptée
- Informer les jeunes (et leurs familles) qui souhaitent s'orienter vers les métiers par la voie de l'apprentissage.
- + de 3000 entreprises artisanales accompagnées chaque année

11-2- La contribution de la CMA au contrat de ville 2015-2020

La CMA a participé aux travaux préparatoires du contrat de ville au sein du groupe de travail emploi insertion développement économique. Elle s'est investie sur deux objectifs : le cadre

de vie et le renouvellement urbain (pilier 2) ainsi que dans l'emploi et le développement économique (pilier 3).

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Afin de pérenniser les commerces implantés dans le quartier de Beauregard, la CMA s'engage aux côtés de la CCI comme partenaire de l'opération à développer une stratégie commerciale et artisanale cohérente de maintien et de renforcement de l'offre commerciale dans ce quartier prioritaire de la ville de Montbrison (pilier 2 – action 1-3).

L'emploi et le développement économique

Dans le cadre de la mise en place d'un observatoire partenarial de l'emploi, la CMA s'engage aux côtés de la CCI comme partenaire de l'opération à participer à cette action (pilier 3 – actions 1-1 et 3-1).

Toujours dans ce pilier 3, la CMA pilotera l'action qui consiste à mettre en œuvre les entreprises auprès des habitants et des établissements scolaires en développant une action « Bravo les Artisans » avec le collège de Montbrison et/ou en faisant connaitre les entreprises du quartier de Beauregard (pilier 3 – action 3-3).

La mobilisation de ses compétences :

Ces 3 projets liés au contrat de ville du quartier de Beauregard représentent un caractère stratégique pour l'attractivité du quartier, le maintien et le développement des activités, l'accès aux services et à l'emploi de leurs habitants. Aussi, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire apportera ses compétences pour leur mise en œuvre et leur suivi. Elle participera par ailleurs pleinement aux instances de pilotage.

12- Les engagements de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013 – 2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la santé, le ministère délégué aux Personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la Famille, le ministère délégué aux Personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion et le ministère délégué à la Ville, signée le 19 avril 2013 pose le cadre général dans lequel les services dépendant du ministère de la santé soutiennent les quartiers prioritaires.

Chargée de piloter la politique de santé publique et d'organiser l'offre de santé en région, l'ARS Rhône-Alpes a élaboré un Projet régional de santé (PRS) pour 5 ans (2012-2017). Ce PRS offre l'opportunité à tous les acteurs du monde de la santé et de la démocratie sanitaire d'agir ensemble, au sein de la région, et d'apporter des réponses aux besoins de santé les plus prioritaires de la population.

Le PRS a pour enjeu de développer, en cohérence avec le parcours de vie des personnes, des coopérations transversales entre des secteurs jusqu'ici séparés : promotion de la santé, prévention médicalisée, soins ambulatoires, soins hospitaliers et prise en charge médico-sociale. Il vise notamment à mettre en œuvre des actions favorisant la réduction des inégalités en santé, la fluidité et l'amélioration de la qualité dans la prise en charge du patient rhônalpin.

Il est construit autour de 3 axes stratégiques répondant aux enjeux repérés dans le diagnostic de l'état de santé de la population :

- le développement de la promotion de la santé et de la prévention, notamment en santé environnementale
- l'organisation d'une offre en santé adaptée aux besoins de la population et efficiente
- la fluidification des parcours de santé des patients/usagers

Autour de ces axes stratégiques, 18 priorités ont été arrêtées et concernent six publics : la mère et l'enfant, les adolescents, les personnes les plus démunies, les personnes atteintes de maladie chronique, les personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap et les personnes en souffrance psychique.

Ces priorités sont déclinées dans trois schémas régionaux (prévention, offre de soins, offre médicosociale) cohérents, dans l'objectif de rendre plus accessible et plus fluide le parcours de santé des personnes.

Concernant les quartiers « politique de la ville », des priorités plus spécifiques sont définies dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations démunies (PRAPS) visant à :

- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de la santé mentale
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de santé bucco-dentaire des enfants

Dans ce contexte l'ARS finance prioritairement, dans le cadre de ses procédures de droit commun, les actions profitant aux habitants des quartiers prioritaires. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé étant un enjeu majeur du Projet Régional de Santé (PRS), dès lors où elles répondent aux priorités du PRS, un financement pourra être proposé. Une attention particulière sera apportée aux territoires dits de « veille ».

L'ARS ne dispose pas de crédits spécifiques pour les quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, mais elle participera cependant à l'instruction des demandes de financement des actions santé déposées au titre de la ville afin de s'assurer de leur pertinence au regard des crédits de droit commun qu'elle engage sur le territoire.

Dans un souci de pragmatisme, de lisibilité et de continuité de l'action publique, la mise en cohérence du volet santé des Contrats de Ville, avec les démarches territoriales existantes ou

susceptibles d'être développées tels que les contrats locaux de santé constituent un enjeu majeur. Ainsi, un Contrat Local de Santé est en cours de négociation entre l'Agence régionale de Santé et l'Agglomération Loire Forez. A ce titre, des dispositions seront ciblées sur le quartier de Beauregard à Montbrison et seront cohérentes avec les orientations définies par les partenaires dans le Contrat de Ville.

Il s'agira dans le Contrat Local de Santé de :

- Renforcer les initiatives de prévention et de promotion de la santé en favorisant le développement d'actions spécifiques (sur la nutrition, l'activité physique, les addictions...) ;
- Améliorer l'accès aux droits, aux soins et aux parcours de soins en ciblant les publics précaires
- Promouvoir la santé mentale sur le territoire en informant et sensibilisant le public en vue d'intégrer les personnes en souffrance psychiques; et en organisant la synergie des acteurs autour de la santé mentale.

Les signataires

Le Préfet de la Loire

Le Président de la Communauté d'agglomération Loire Forez

Le Maire de Montbrison

Le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes

Le Président du Département de la Loire

Le Procureur de la République près le TGI de Saint-Étienne

Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et de Consignation

La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Le Président de la Chambre de Commerces et de l'Industrie

Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le Délégué Départemental de l'Agence Régionale de la Santé

Le Président d'AMOS42

Le Président de Bâtir et Loger

Le Président de Loire-Habitat

Le Directeur de l'agence Pôle Emploi de Montbrison

L'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Loire

Table des sigles et abréviations

Table des sigles et abréviations

ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
Caf	Caisse d'Allocations Familiales
CALF	Communauté d'agglomération Loire Forez
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEJ	Contrat « Enfance et Jeunesse »
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CH	Centre Hospitalier
CMA	Chambre des Métiers
Cog	Convention d'objectifs et de gestion (de la Caisse d'Allocations Familiales)
CPAM	Caisse Primaire D'Assurance Maladie
CPER	Contrat de Plan État-Région
CTEF	Contrat Territorial Emploi Formation
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DSDEN	Directions des services départementaux de l'Éducation nationale
DDT	Direction Départementale des Territoires
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESS	Economie Sociale et Solidaire

FEDER	Fonds européen de développement économique et régional
FONJEP	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
FSE	Fonds social européen
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
IRIS	Îlot Regroupé d'Information Statistique
ITI	Intervention Territoriale Intégré
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MTR	Médiathèque Tête de Réseau
NPRU	Nouveau Programme de Rénovation Urbaine
OCMMR	Opération collective de modernisation en milieu rural
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PIJ	Point Information Jeunesse
PLH	Programme Local de l'Habitat
PMI	Protection maternelle et infantile
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PRAPS	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins en faveur des personnes les plus démunies
PRE	Programme de Réussite Educative
QPV	Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
SPEL	Service public de l'emploi local
TER	Train Express Régional
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIL	Transports Interurbains de la Loire
VVV	Ville Vie Vacances

46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com